

30 ANS DE LA LOI SUR L'ARCHITECTURE ... ET APRÈS ?

Colloque national
Mercredi 19 et jeudi 20 décembre 2007

Mercredi 19 décembre 2007 - matinée

OUVERTURE - page 3

Marie-Claire DAVEU

Directrice de cabinet de la Secrétaire d'État auprès
du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables, chargée de l'Écologie

DISCOURS D'ACCUEIL - page 5

Christian GAUDIN

Sénateur, conseiller général, président de la FNCAUE,
Président du CAUE de Maine-et-Loire

MESSAGES INTRODUCTIFS - page 7

Catherine BERGEAL

Sous-directrice des Sites et des Paysages, direction de
la Nature et des Paysages,
Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables

Jean GAUTIER

Directeur-adjoint au directeur de l'Architecture
et du Patrimoine, chargé de l'architecture,
ministère de la Culture et de la Communication

Etienne CREPON

Directeur, adjoint au directeur général de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Construction

Jacques FERGEAU

Représentant Claudy LEBRETON, président de l'Assemblée
des Départements de France

LE TEMPS DES PIONNIERS

Première table ronde - page 13

DÉBAT AVEC LA SALLE - page 24

Mercredi 19 décembre 2007 – après-midi

DE L'ARCHITECTURE COMME « EXPRESSION DE LA CULTURE » À UNE CULTURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deuxième table ronde - page 29

PROPOS INTRODUCTIF À LA DEUXIÈME TABLE RONDE - page 31

Gilles PENNEQUIN

Haut-fonctionnaire au Développement durable représentant
Pierre MIRABAUD, délégué interministériel à l'Aménagement et
à la compétitivité des territoires

DÉBAT AVEC LA SALLE - page 52

Jeudi 20 décembre 2007 - matinée

DEMAIN, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN QUESTION ?

Troisième table ronde - page 55

ACCUEIL - page 57

Jean-Yves DUSSERRE

Vice-président de la FNCAUE,
Président du CAUE des Hautes-Alpes, conseiller général

PROPOS INTRODUCTIF À LA TROISIÈME TABLE RONDE - page 58

Vincent HUSSENOT

Adjoint au délégué interministériel au Développement durable,
Ministère de l'Écologie, du Développement et de
l'Aménagement Durables

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE NOTION ÉVOLUTIVE - page 60

Philippe GENESTIER

Architecte-urbaniste en chef de l'État, chercheur au laboratoire
RIVES, ENTPE/CNRS de Lyon

DÉBAT AVEC LA SALLE - page 68

CONCLUSION GÉNÉRALE - page 75

Christian GAUDIN

Sénateur, conseiller général, président de la FNCAUE,
président du CAUE de Maine-et-Loire

CLÔTURE - page 80

Christine ALBANEL

Ministre de la Culture et de la Communication

ÉDITEUR

Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
108/110, rue Saint-Maur 75011 PARIS
Courriel : fncaue@fncaue.fr
Site Internet : <http://www.fncaue.fr>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian GAUDIN, président de la FNCAUE

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Yves BRIEN, directeur de la FNCAUE

TRANSCRIPTION, MISE EN FORME RÉDACTIONNELLE

Ubiquis

COORDINATION

Ludivine LESOIN, FNCAUE
Yves HELBERT, FNCAUE

CONCEPTION DU DVD

CAUE de Seine-et-Marne

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Lom / m Alexandra

Remerciements

L'éditeur tient particulièrement à remercier les équipes des CAUE membres de l'Union Régionale des CAUE d'Ile-de-France, les membres du comité de pilotage national, qui ont largement contribué au succès du colloque, ainsi que le CAUE de Seine-et-Marne pour la réalisation du DVD et les personnes ayant participé à l'organisation et l'animation des trois tables rondes :

Valérie CHAROLLAIS, FNCAUE
Florence CONTENAY, Comité d'histoire du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication
Julien GIUSTI, Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication
Eric LENGEREAU, Bureau de la Recherche architecturale, urbaine et paysagère, DAPA, ministère de la Culture et de la Communication
Frédéric LENNE, Groupe Le Moniteur
Bruno LETELLIER, CAUE de Maine-et-Loire



MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2007 - MATINÉE

OUVERTURE

Marie-Claire DAVEU

Directrice de cabinet de la Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, chargée de l'Écologie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Présidents de CAUE,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Ministre d'État et de la secrétaire d'État, retenus malheureusement par d'autres obligations, je me réjouis de vous manifester le soutien du MEDAD à votre réseau, à l'heure où nous fêtons les trente ans de la loi sur l'architecture, et donc autant d'années d'une action d'avant-garde des CAUE.

Dans la mise en œuvre des politiques dédiées aux territoires, les CAUE jouent un rôle très particulier, irremplaçable. En effet, bien que vous ayez été institués en 1977 par la loi sur l'architecture, vos missions de conseil englobent un champ beaucoup plus large puisque vous oeuvrez aussi pour l'urbanisme et l'environnement. D'une certaine manière, vous vous situiez bien avant que l'entité ministérielle ne soit constituée dans l'écologie, le développement et l'aménagement durables des territoires.

Non seulement vous conseillez les maîtres d'ouvrage, particuliers ou collectivités publiques, mais aussi vous informez, sensibilisez et délivrez des formations à des publics très divers : particuliers, collectivités, professionnels.

Votre proximité avec tous ces acteurs des territoires est appréciée à plusieurs titres dont l'un d'eux est, à mes yeux, particulièrement stratégique : vous avez en effet, à l'échelle des départements, un effet « régulateur » dans la qualité de la maîtrise d'ouvrage publique. Nombre de petites communes ou intercommunalités n'ont pas, et pour cause, la capacité technique nécessaire pour assurer en interne l'élaboration de leur projet ou la révision de leurs documents de planification. Elles trouvent dans vos conseils matière à mieux formuler leurs politiques, à mieux rédiger les cahiers des charges correspondants, à piloter plus efficacement les contrats. Cette assistance, dans le contexte de décentralisation actuel, est d'une importance stratégique pour susciter des projets, assurer un meilleur dialogue entre collectivités et, par-delà, contribuer à la compétitivité de tous les territoires. Je ne ferai qu'évoquer votre implication dans l'accompagnement de certains pôles d'excellence rurale.

Vos conseils s'exercent à toutes les échelles, de la parcelle des particuliers aux régions, puisque vous comptez onze unions régionales. Les quelque mille architectes, urbanistes, paysagistes, géographes, ingénieurs et juristes qui composent votre matière grise sont unanimement reconnus comme un apport majeur à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de nos concitoyens.

Derrière ce panorama très positif se tient une réalité qui vous préoccupe, celle des moyens de l'action, celle du financement de vos associations.

Cette question a été fortement débattue dans le cadre de la loi de finances pour 2008, à travers un projet d'amendement relevant le taux de la TDCAUE. Cette proposition n'a pas abouti au terme des discussions en Commission mixte paritaire (et donc dans le texte de loi voté le 18 décembre).

Vous connaissez la volonté du gouvernement de ne pas alourdir la charge des prélèvements fiscaux. Mais

je sais également que le renforcement des moyens au service du développement durable est un vrai sujet. Aussi je vous donne l'assurance que ce volet fiscal sera traité, de manière globale et coordonnée, dans le cadre des lois « Grenelle » de l'environnement.

Qu'il s'agisse de renforcement ou, dans un premier temps, de redéploiement, je crois que nous devons privilégier plusieurs directions.

En premier lieu, il me semble nécessaire que vous soyez présents dans tous les départements. Quatre-vingt-neuf départements bénéficient aujourd'hui d'un CAUE. C'est un remarquable succès puisque leur création est laissée à l'initiative des conseils généraux. Mais l'extension des CAUE à la totalité des départements serait sans aucun doute une disposition favorable à une gestion cohérente de tous nos territoires - les enjeux du paysage et de l'intégration des patrimoines ne s'arrêtant pas aux frontières administratives - ainsi qu'à la mise en œuvre de la trame verte proposée par le « Grenelle » de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

En deuxième lieu, je vous engagerais, et je sais que vous l'êtes déjà, à vous mobiliser sur les défis du climat et de l'énergie. A la convergence de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, vous devez devenir des acteurs de conseil majeurs d'une chaîne de décisions qui, allant de la construction d'un bâtiment au territoire, ou encore du propriétaire aux collectivités, contribuent à la mise en œuvre du « Grenelle » de l'environnement. Vous pourrez nous conseiller pour une plus grande frugalité énergétique de nos constructions, les plus contemporaines, bien sûr, mais aussi les bâtiments plus anciens et les architectures traditionnelles qui doivent conserver toutes leurs qualités et leur belle apparence. Vous pourrez nous éclairer sur la voie d'un urbanisme moins dévoreur d'espace et, par conséquent, plus économe en besoins de transports. Vous devez enfin nous aider à innover pour que la production d'énergies renouvelables, toutes filières confondues, ne se réalise pas au détriment de la qualité de nos paysages ; le développement de ces énergies doit même participer à la requalification des espaces dégradés, comme nous y a invité le président de la République en évoquant les éoliennes.

Parmi les grands enjeux du développement et de l'aménagement durables des territoires, nous devons porter une attention particulière à l'expansion des espaces périurbains car notre territoire est une ressource peu ou pas renouvelable. Il est nécessaire d'en finir avec une approche fragmentée de notre territoire : ici, la ville, là, la campagne ... et entre les deux s'installe, sans réel projet, le périurbain, ville en devenir mais qui se perpétue toujours plus loin, toujours plus en expansion. Il est nécessaire de rompre avec une conception de l'aménagement qui opposerait le plein (le construit) et le vide (le non construit). Il faut penser l'espace au-delà de son occupation matérielle pour s'intéresser d'abord à ses usages : un espace vide de constructions peut être en réalité plein d'usages.

Nous devons, et vous nous y aiderez, considérer la nature non pas comme hors la ville, mais comme une composante légitime des espaces urbains. Des réalisations exemplaires, comme le parc de la Deûle, Prix du paysage 2006, le parc de Miribel Jonage ou les forêts rhénanes de Strasbourg montrent que la ville moderne se construit par assemblage de lieux dont certains ont des fonctions d'abord écologiques : qualité des eaux, richesse de la biodiversité, gestion du risque naturel, éducation et récréation des citoyens ...

Vous l'avez compris : vous êtes un maillon essentiel de cette « ingénierie d'appui au projet de territoire » dont la mobilisation sera essentielle dans la décennie qui vient, pour prendre le virage du développement durable.

C'est un défi considérable, qui va sans doute nécessiter de votre part un réel investissement en termes de compétences, dans des champs techniques souvent encore jeunes. C'est un défi qu'il faudra relever, en profitant de la volonté concomitante de l'État de moderniser son administration. Avec les services du MEDAD, ou de son très proche périmètre - je pense aux DDE mais également aux SDAP et aux DDAF - vous avez su déjà manifester la présence de professionnels dans différents domaines du conseil. Le président de la République a annoncé la semaine dernière son intention de procéder d'ici la fin de l'année 2008 à la fusion des DIREN, DRE et DRIRE au niveau régional, ainsi qu'à la fusion des DDAF et des DDE au niveau départemental. Cette importante réforme doit être regardée comme une opportunité, pour appréhender de manière plus globale et plus partenariale encore les enjeux du développement durable.

Trente ans après leur création, les CAUE ont donc un rôle et une place toujours aussi essentiels, si ce n'est urgent, à tenir. Les enjeux ouverts par le « Grenelle » de l'environnement donnent à la société un nouvel élan. Je sais que vous saurez le saisir et l'amplifier.





DISCOURS D'ACCUEIL

Christian GAUDIN

Sénateur, conseiller général, président de la FNCAUE,
Président du CAUE de Maine-et-Loire

Madame la représentante de Madame la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie,
Monsieur le Sénateur Dupont,
Monsieur le Directeur chargé de l'Architecture,
Monsieur le Directeur, adjoint au directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction,
Madame la Sous-directrice des Sites et des Paysages,
Mesdames et Messieurs les représentants des ministères partenaires,
Monsieur le représentant de l'Assemblée des Départements de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et réseaux partenaires,
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de CAUE,
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de CAUE,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir ici à la Bibliothèque nationale de France pour fêter ensemble les trente ans de la loi de 1977 sur l'architecture et les trente ans de la création des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Je salue particulièrement la présence de Jean-Claude Monin, premier président de notre fédération et président d'honneur.

Je vous transmets également les excuses et l'amitié de Jacques Coumet, ancien président et président d'honneur de notre fédération, qui, retenu par des obligations dans son département, n'a pu se joindre à nous aujourd'hui.

En 1977, la loi sur l'architecture organise la profession d'architecte et le développement d'une culture de l'architecture et de l'urbanisme en France. Après la période de la reconstruction où la quantité prime, la qualité et l'intérêt pour le cadre de vie s'imposent alors. La loi crée ainsi les CAUE, originalité institutionnelle, devenus des acteurs permanents de la ville et des territoires.

Aujourd'hui, la Fédération nationale des CAUE et le réseau des CAUE prennent l'initiative d'inviter les élus, les professionnels et les institutionnels pour ce trentenaire.

Ensemble nous allons tenter d'analyser les conditions politiques et culturelles qui ont présidé à la naissance de cette loi, de les comparer avec les enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de nous interroger, à l'heure de l'Europe et de la mondialisation, sur l'avenir de l'intérêt général.

Je voudrais remercier les ministères qui ont permis la réalisation de ce colloque et en particulier :

- le ministère de la Culture et de la Communication et sa direction de l'Architecture et du Patrimoine ;
- le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables par la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

Je souhaite saluer également les CAUE d'Ile-de-France et leur Union régionale, co-organisateurs de cette manifestation, ainsi que les élus et professionnels des CAUE qui se sont investis au sein du comité de pilotage.

Merci à nos sponsors, le Crédit Coopératif, le groupe Ionis, le groupe Malakoff et l'Ocirp, pour leur indispensable soutien. Merci également au groupe Le Moniteur pour sa participation active à l'animation de nos débats et à la revue *Urbanisme*, associée à nos publications.

Je rappelle que ce colloque se déroule avec le parrainage du Comité d'Histoire du ministère de la Culture et de la Communication et du Comité d'Histoire du ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables.

Je remercie tous les intervenants d'avoir bien voulu accepter de participer à nos travaux et suis heureux de voir que des personnes qui ont marqué le mouvement et l'histoire des CAUE nous ont rejoint.

Un salut particulier à Monsieur le représentant de l'Ordre des architectes du Piémont qui exprimera ici une voix européenne.

Enfin, je ne voudrais pas que nous nous mettions au travail sans avoir à l'esprit un anniversaire de trente ans également, puisqu'une institution importante a été créée la même année que les CAUE : la MIQCP, la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques avec laquelle notre réseau entretient d'étroites et fidèles collaborations. Je salue la présence parmi nous de son secrétaire général qui interviendra cet après-midi au cours des débats.

Je vous souhaite de très bons travaux. (*applaudissements*)

J'appelle à me rejoindre sur la scène pour les propos introductifs :

- Monsieur Jean Gautier, directeur, adjoint au directeur de l'Architecture et du Patrimoine, chargé de l'Architecture,
- Monsieur Etienne Crépon, directeur, adjoint au directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction,
- Madame Catherine Bergeal, sous-directrice des Sites et des Paysages,
- Monsieur Jacques Fergeau, représentant le président de l'Assemblée des Départements de France.



MESSAGES INTRODUCTIFS



Catherine BERGEAL

Sous-directrice des Sites et des Paysages,
direction de la Nature et des Paysages,
Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables

Constitutif du patrimoine commun de la nation, le paysage est un élément essentiel du bien-être individuel et social et une ressource économique reconnue. La politique du paysage, portée par la direction de la Nature et des Paysages, s'inscrit dans le cadre de la Convention européenne du paysage. Pour mettre en œuvre ce premier traité international dédié aux paysages, il a été décidé, par la circulaire du 1er mars 2007, que dans chaque département sera organisée annuellement une journée d'échange d'informations et de concertation afin de dresser collectivement un état du domaine, des dynamiques en cours, pour identifier les principaux enjeux liés à l'évolution de nos paysages.

Les CAUE sont amenés à jouer un rôle de premier plan dans ces réunions, que ce soit lorsque sont évoquées les données locales des paysages, leur connaissance, à travers notamment les atlas ou les inventaires de paysages, ou bien pour évoquer des sujets ou enjeux plus préoccupants, tels que les modes de développement de l'éolien, des zones commerciales, l'étalement urbain, la pression de la publicité ou les pressions foncières en zones littorales ou en montagne. Les CAUE participent très activement au développement de la connaissance des paysages puisque, outre leur participation systématique aux comités de pilotage de tous les atlas, ils ont notamment élaboré douze atlas de paysages, quatorze pré-inventaires de jardins remarquables, douze inventaires d'arbres remarquables.

La question des objectifs de qualité paysagère et, en corollaire, celle de l'intégration du paysage dans les politiques sectorielles sont également familières des CAUE qui ont en la matière une bonne pratique des territoires à toutes les échelles : le « A » d'Architecture à l'échelle du bâti, des projets individuels, le « U » de l'Urbanisme à l'échelle des villes et de la planification des territoires, et enfin le « E » de l'Environnement, à l'échelle du cadre de vie, de la préservation de nos ressources et du vivant.

Parler localement et ensemble des paysages, c'est les qualifier, les comprendre, mesurer leurs dynamiques de transformation et parfois constater les résultats de politiques publiques que chaque autorité conduit trop souvent selon sa seule vision et logique sectorielle. Le paysage fait vraiment cohérence, mais dénote aussi parfois des « incohérences » qu'il faut savoir relever et évaluer collectivement.

Il faut en effet redire l'importance de mieux mesurer l'impact de toutes les politiques publiques sur l'évolution de tous les paysages, et surtout la nécessité impérieuse de parfois mieux les coordonner... pour mieux savoir-vivre ensemble dans le respect de nos ressources, de notre bien commun que constitue notre cadre de vie.

En outre, savoir comprendre des paysages - toujours en mouvement - savoir révéler leurs singularités, leurs caractéristiques biophysiques ; mais aussi savoir lire leur histoire, et l'histoire des hommes qui les ont façonnés, c'est pouvoir nourrir des projets d'avenir, des projets de développement et d'aménagement véritablement durables de nos territoires. C'est l'ambition aujourd'hui du grand ministère de l'Écologie.

Si aujourd'hui les enjeux écologiques sont planétaires, les solutions dépendront aussi de nous tous, de notre capacité collective à maîtriser réellement l'évolution de notre environnement, à préserver

durablement, pour les générations futures, nos ressources. Ces enjeux sont bien au cœur des travaux actuels du « Grenelle » de l'environnement auxquels la FNCAUE et les CAUE d'Ardèche et d'Eure-et-Loir ont participé, en particulier à travers le Groupe miroir « Patrimoine et paysage ».

Ces ressources, « rares et convoitées » — selon les termes même des débats engagés il y a déjà près de trente ans pour l'aménagement du littoral — ce sont nos paysages dont la diversité et la qualité doivent être préservées, qu'ils soient jugés exceptionnels — nos sites classés — ou bien qu'ils soient dits « du quotidien » : nos entrées de ville, nos nouveaux quartiers d'habitat, de commerces, nos nouveaux paysages industriels, ceux façonnés par les énergies nouvelles - les centrales solaires ou éoliennes - ou bien ceux pollués par des publicités parfois trop prégnantes, voire illégales.

Je veux en effet tout d'abord confirmer que l'intérêt économique de ces politiques est aujourd'hui une évidence, ne serait-ce qu'à travers leurs impacts sur l'économie touristique, première activité économique de notre pays et source importante d'emplois non délocalisables. A titre d'exemple, cet aspect économique est au cœur du nouveau programme de recherche du MEDAD et d'études, telles que celles menées sur les Grands Sites de France, comme au pont du Gard ou au Puy-de-Dôme. Quant à l'intérêt social, au « sens » donné à l'aménagement de nos territoires, il relève du savoir-vivre ensemble, du partage de valeurs culturelles. Le paysage est un produit culturel avant tout, et ne peut être réduit à un produit marchand. Au titre du patrimoine mondial, des principes d'un tourisme durable, ces notions sont aujourd'hui largement débattues.

Enfin cet exercice doit nous permettre de progresser au niveau national :

-dans la connaissance des paysages et la structuration nationale, à travers les atlas de paysages départementaux, d'un réseau cohérent de données de paysages intégrées au Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP). Cette base de connaissance de la diversité de nos paysages (environ 2000 à l'échelle étudiée) sera essentielle à l'évaluation de nos politiques pour préserver cette diversité, combattre la banalisation et la simplification en cours, et pour enrichir une connaissance mieux partagée de la nature, de la biodiversité et des paysages ;

-dans la mise en œuvre de nos responsabilités en matière de préservation du patrimoine paysager d'intérêt national ou international. Si beaucoup a déjà été fait en matière notamment de classement de sites, il reste encore à faire et les enjeux doivent être clarifiés, comme en matière d'identification et surtout de gestion et de gouvernance des sites relevant du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour tous ces enjeux, les CAUE seront, je n'en doute pas, des partenaires incontournables.



Jean GAUTIER

Directeur-adjoint au directeur de l'Architecture et du Patrimoine, chargé de l'architecture, ministère de la Culture et de la Communication

Cet anniversaire est à la fois celui des trente ans des CAUE et des trente ans de la loi sur l'architecture. La France est le seul pays d'Europe à disposer d'une loi sur l'architecture. Celle-ci reflétait l'ambition d'une politique publique pour la qualité architecturale. En même temps qu'il organisait l'enseignement de l'architecture, le législateur a institutionnalisé la création d'une assistance architecturale auprès des particuliers et des collectivités territoriales en créant les CAUE.

Dès 1974, le ministère de la Culture avait créé des « cellules d'assistance architecturale » auprès des collectivités locales, chargées de « promouvoir dans l'ensemble des départements français non seulement une autonomie institutionnelle pour la promotion de la qualité architecturale mais aussi une conception toute culturelle de l'architecture contemporaine ». Ces services étaient développés et avaient été appuyés par l'État. C'est cette expérimentation de plusieurs années qui a constitué l'amorce du réseau préfigurant les CAUE, dans les quatre grandes missions qui leur ont été confiées par la loi : informer, sensibiliser, conseiller et former.

Trente ans après, les CAUE ont évolué. Précurseurs de la décentralisation, ils ont réussi à s'imposer dans ce paysage changeant de l'aménagement du territoire français. Ils ont su poursuivre cette mission d'aide à la réflexion auprès des élus. Le maître d'ouvrage et l'élu doivent avoir des conseils, et le CAUE

joue notamment un rôle essentiel en la matière. La sensibilisation auprès des habitants se fait à travers des expositions, des conférences et des animations. Nous sommes aujourd'hui très attachés à cette action de sensibilisation, couronnée par la création de la Cité de l'architecture et du patrimoine. L'une des missions essentielles assignées à cette dernière étant d'être l'un des acteurs du réseau des CAUE, ceux-ci doivent s'y sentir chez eux. L'implication auprès des milieux scolaires vise à préparer les enfants à devenir des acteurs responsables du cadre de vie. Le développement de l'action sur l'enseignement et la sensibilisation de l'architecture en milieu scolaire est une priorité du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation Nationale. Nous sommes en train de passer aujourd'hui de la pure sensibilisation à l'entrée de cette discipline dans le programme scolaire.

Ces missions et réalisations font des quatre-vingt-neuf CAUE les partenaires indispensables d'une politique de la qualité architecturale. Les CAUE ont montré au cours de ces années que la conception novatrice des années 1970 permettait d'améliorer les choses auprès de nos élus et des professionnels. Les CAUE ont évolué et ont su devenir les acteurs qu'ils doivent être demain dans le cadre du « Grenelle » de l'environnement. En partant du terrain, en développant une approche globale et transversale, ils prennent en compte l'ensemble des données et des acteurs pour ce qu'on a appelé dans les années 1980 déjà un « développement raisonné », et qu'on appelle aujourd'hui « développement durable ». Les enjeux sont considérables : la maîtrise des extensions urbaines, l'offre de logement, la politique de renouvellement urbain, la protection des paysages, le développement des énergies renouvelables. Nous avons toujours été auprès de la Fédération et mettons aujourd'hui en œuvre les suites du discours du 17 septembre du président de la République en matière architecturale. Nous avons proposé un certain nombre de mesures concernant aussi les CAUE, parmi lesquelles la modernisation de leur financement. Ce que la directrice de cabinet de la secrétaire d'État a annoncé en la matière est essentiel, et nous devons dans un travail interministériel avancer pour permettre cette modernisation et continuer auprès des CAUE cette défense de l'architecture, du cadre de vie et de l'environnement.



Etienne CREPON

Directeur, adjoint au directeur général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

Depuis votre création, vous avez assisté aux changements considérables liés à la décentralisation et au renforcement des compétences de collectivités en matière d'aménagement et de qualité du cadre de vie. Avec l'État pour partenaire, tant au plan local qu'au plan national, vous avez élargi vos compétences pour répondre aux nouveaux besoins de notre société. Vous êtes aujourd'hui particulièrement attendus pour jouer un rôle actif en matière de développement et d'aménagement durables.

Le MEDAD sait pouvoir compter sur votre implication et votre professionnalisme sur les sujets les plus sensibles du développement urbain. Votre réseau est particulièrement attentif aux questions de maîtrise de l'étalement urbain, de la promotion d'une densité acceptée en tissu périurbain. Votre intervention est précieuse car elle porte sur des échelles différentes et articulées : l'agglomération, le quartier - avec l'enjeu du développement des « écoquartiers » — la construction — appelée à devenir une « écoconstruction ». Votre démarche de conseil et de pédagogie dans ces domaines est essentielle pour convaincre les élus et l'ensemble des usagers de la ville.

Depuis une dizaine d'années, le législateur a souhaité élargir le champ de cette action en invitant les collectivités locales à avoir recours aux conseils en matière de documents d'urbanisme. Vous avez en la matière un rôle essentiel à jouer et êtes plus que jamais attendus sur ce sujet, avec les conclusions du « Grenelle ». Ces conclusions ont en effet conduit à prévoir des outils de planification urbaine rénovés, qui prennent en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, mais aussi les enjeux de paysage et de risque. Pour pouvoir dégager une approche globale sur l'ensemble de ces thèmes, l'appui technique des CAUE aux collectivités territoriales constituera un facteur de réussite.

Le développement durable passe par des modes de gouvernance renouvelés, et des partenariats plus transversaux avec la participation des citoyens. Vous jouez souvent un rôle de médiation et de rencontre entre les professionnels au niveau local. Il est indispensable que cette dimension soit bien perçue et sollicitée de la part tant des professionnels que des collectivités territoriales ou des services de l'État. Ces

derniers centrent leur activité aujourd'hui sur les politiques prioritaires déclinées à l'échelle régionale et départementale. Pour concrétiser ces orientations, nous avons besoin de travailler avec l'ensemble des partenaires locaux, en particulier les CAUE, et de partager nos outils de diagnostic et d'intervention. De façon plus opérationnelle, dans l'appui aux petites communes, les CAUE et les services de l'État doivent mieux se coordonner et compléter leur action. Enfin, en matière de participation des habitants, vous avez su développer des compétences indispensables à tout projet d'aménagement futur.

La construction de démarches de projets entre acteurs, à même d'aboutir au développement et à l'aménagement durables des territoires, passe par le renforcement, tant de savoir-faire que de savoir-être. De ce point de vue, vous avez su développer des méthodes d'appui et d'aide à la décision publique. Nous avons besoin de votre expérience, de votre acquis et de votre analyse critique. Il faut poursuivre et orchestrer la participation, associer les partenaires des projets et contribuer à trouver des solutions aux conflits d'intérêt. Comme tous les autres acteurs locaux, vous devrez adapter vos ressources humaines pour conforter et diversifier vos équipes. Notre ministère est attaché à promouvoir la qualité, la visibilité et la reconnaissance des professionnels de l'urbanisme et des territoires. Les professionnels du conseil, quel que soit leur positionnement, non seulement dans les CAUE mais aussi au service de l'État et des collectivités, seront de plus en plus sollicités. Cette question des professionnels, des métiers et de l'évolution des compétences me paraît être au cœur de la réussite des politiques publiques ambitieuses qui s'annoncent. Nous serons toujours à vos côtés sur ces sujets.



Jacques FERGEAU

Représentant Claudy LEBRETON,
président de l'Assemblée des Départements de France

Le sénateur Claudy Lebreton, président de l'Assemblée des Départements de France, m'a chargé d'être son représentant permanent auprès de la Fédération nationale des CAUE, depuis plus de trois ans. Les CAUE ne me sont néanmoins pas étrangers, puisque je suis aussi le Président du CAUE de la Gironde et de l'Union Régionale des CAUE d'Aquitaine.

Les CAUE ont une mission d'intérêt général de conseil aux particuliers et aux collectivités, d'information et de sensibilisation en matière d'architecture et d'environnement. Ces interventions sont principalement d'ordre qualitatif. Le vaste champ d'action des CAUE s'étend du paysage au patrimoine architectural, à l'environnement, au développement durable et à bien d'autres domaines. La légitimité des CAUE n'est pas remise en cause : ils couvrent en effet un domaine dans lequel l'État se désengage de plus en plus et pour lequel les communes ne disposent pas de moyens suffisants. Le rôle des CAUE dans le conseil aux collectivités (mairies, communautés de communes, conseil général, conseil régional) est apprécié par l'ensemble de ces collectivités territoriales. Le conseil aux particuliers a évolué, et est aujourd'hui davantage ciblé sur des problèmes juridiques ou spécifiques. La réforme des permis de construire en est un exemple et amène des renseignements et des conseils de plus en plus importants.

L'ancrage des CAUE étant départemental, et leur financement décidé par les conseils généraux, la position de l'Assemblée des Départements de France (ADF) prend un poids tout particulier. Elle est de faire valoir le rôle des présidents des conseils généraux, tout en laissant une liberté de choix des moyens au niveau départemental. Les présidents de conseils généraux étant libres de créer ou non un CAUE, la question sous-jacente est celle du financement de cet organisme « satellite » du conseil général. L'ADF a conscience des difficultés de financement rencontrées par ces structures, en particulier des problèmes de recouvrement de la taxe et de sa fluctuation en fonction du volume des permis de construire. Aussi l'ADF soutient l'idée de réforme de leur mode de financement. Aujourd'hui, les conseils généraux sont libres de lever une taxe et de fixer son taux pour le financement des CAUE. Il s'agit de la Taxe Complémentaire à la Construction, aujourd'hui plafonnée à un montant de 0,3 %. Si l'ADF ne voit pas d'obstacle à l'élargissement de l'éventail des missions des CAUE, c'est à condition que les orientations prises par chaque CAUE et adaptées à chaque territoire restent validées par le conseil général et n'entraînent pas de concurrence avec les agences d'urbanisme quand elles existent ou les services techniques des départements. Les missions des CAUE doivent donc être adaptées localement en fonction des autres organismes déjà présents.

Si l'ADF ne remet pas en cause l'outil qu'ils constituent, elle souhaite que les CAUE soient cadrés au nom de la cohérence politique du territoire. Afin qu'ils puissent garder une certaine liberté d'esprit, une feuille de route remise par le Président du conseil général devrait permettre de cadrer localement les activités des CAUE. L'ADF ne souhaite pas que des prescriptions strictes apparaissent dans une loi.

La loi en faveur du développement des territoires ruraux, votée en février 2005, confère de nouvelles compétences aux départements. Ceux-ci se voient confier la possibilité de définir des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains, pour y mener des programmes d'action et y exercer un droit de préemption. Les départements se félicitent de cette nouvelle compétence, qui renforce leur légitimité à intervenir sur les questions foncières, dans les milieux ruraux ou périurbains, en articulation avec les autres politiques ayant un impact foncier : les espaces naturels sensibles, les routes, les collèges et le logement. Le département devient ainsi un acteur incontournable de la cohérence territoriale, et son rôle est renforcé sur les questions foncières, notamment en milieu périurbain.

L'ADF s'inquiète cependant de la complexité du dispositif prévu et de l'absence de financement dédié à cette politique nécessairement coûteuse. Elle alerte par ailleurs les départements sur le risque de perte de lisibilité de certaines politiques, comme celle des sites naturels sensibles, sur ces mêmes espaces. Enfin, le département devenant ainsi à ses yeux un acteur incontournable de la cohérence territoriale, l'ADF milite pour que celui-ci soit nécessairement consulté dans le cadre de l'élaboration des SCOT.

L'Assemblée des Départements de France a pris position sur les CAUE au travers des interventions suivantes :

- dans la « Délibération sur l'environnement » du soixante-septième congrès de l'APCG en 1997, pour une meilleure participation des conseils généraux au conseil d'administration des CAUE, la contractualisation de la mission des CAUE avec celles du conseil général et la demande d'un soutien financier à l'État ;
- dans le cadre de l'intervention au groupe de travail sur le financement des CAUE le 3 mars 2000 : l'ADF n'a pas souhaité l'obligation de création de CAUE ;
- dans le cadre de l'intervention au groupe de travail des CAUE le 18 septembre 2000, pour un positionnement du département au centre du dispositif et la liberté des CAUE de choisir leurs missions en fonction de leurs priorités ;
- dans le courrier de Monsieur Richert à Madame Delmotte (ministère de la Culture) le 27 novembre 2000 : réaffirmation du rôle central des départements, et de la nécessité de rappeler la création des CAUE et la taxe départementale des CAUE dans le texte de la loi. Les missions des CAUE ne sont pas obligatoires, mais la priorité est d'adapter les moyens au contexte départemental ;
- dans le cadre de la commission « Environnement 2000 » : prise de position afin qu'il soit rappelé dans la loi que les départements sont au cœur du système des CAUE ;
- dans la lettre du 2 mars 2004 : l'ADF a fait part de sa volonté d'être associée aux projets de conventions collectives des personnels des CAUE, en raison de leur impact financier sur le budget départemental.





PREMIÈRE TABLE RONDE

LE TEMPS DES PIONNIERS

PRÉSIDENT DE LA TABLE RONDE

Jean-Claude MONIN, président-délégué de la Fédération nationale des communes forestières de France, président-fondateur de la Fédération nationale des CAUE, ancien président du CAUE de Savoie

TÉMOINS

Ambroise DUPONT, sénateur, vice-président du Conseil général du Calvados, maire, président du CAUE du Calvados depuis sa création

Florence CONTENAY, inspectrice générale honoraire de l'Équipement, membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et membre du Conseil scientifique du Comité d'histoire du ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables

Lionel DUNET, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, cofondateur des « maisons de l'architecture »

Agnès FRAPIN, première directrice du premier CAUE créé dans les Pyrénées-Atlantiques

INTERVENANTS

Florence CONTENAY, inspectrice générale honoraire de l'Équipement, membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture et membre du Conseil scientifique du Comité d'histoire du ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement Durables

Ambroise DUPONT, sénateur, vice-président du Conseil général du Calvados, maire, président du CAUE du Calvados depuis sa création

Philippe LECOY, ancien directeur du CAUE de l'Essonne

Nicole SINGIER, directrice du CAUE de l'Ain

Jean-Louis VIOLEAU, sociologue, chercheur au laboratoire Architecture-Culture-Société, CNRS/ENSA Paris-Malaquais, auteur de l'ouvrage « Les Architectes et mai 68 »

Les débats sont animés par Julien GIUSTI, ancien chargé de mission à la direction de l'Architecture.



Florence CONTENAY

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer le plaisir d'être ici parmi vous, de retrouver la plupart des « pionniers » et de renouer avec une époque sinon « héroïque » du moins singulière dans l'histoire de l'action publique, en ce qu'elle incarne, au sens plein du terme les maîtres mots de la loi sur l'architecture : l'intérêt public et la valeur culturelle de l'architecture.

Il me revient d'apporter un témoignage du point de vue de l'administration centrale de la Culture pour la période 1976-1978. Je prendrai la liberté de prolonger jusqu'à la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie afin d'inscrire ce témoignage dans une continuité historique.

Administratrice de la culture, j'ai été située, comme tout fonctionnaire, dans une chaîne hiérarchique, au service de ministres et de directeurs, voire de sous-directeurs, qu'il convient d'honorer, dans la mesure où ce sont eux qui ont été les seuls responsables de l'action publique. Les ministres : Jacques Duhamel, à l'origine du projet de loi sur l'architecture et fondateur d'une véritable politique de la culture, Michel Guy, qui a soutenu avec ferveur la préfiguration des CAUE, Françoise Giroud qui a, contre les vents contraires du ministère de l'Équipement, mené à son terme la loi sur l'architecture et enfin Michel d'Ornano, ministre de la Culture et de l'Environnement puis ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, qui avait mis l'architecture au cœur de son action dans un moment de « cristallisation » institutionnelle avec les services départementaux de l'Architecture et les délégations régionales à l'Architecture et l'Environnement et, tout particulièrement en créant les CAUE dans toute la France

Les directeurs : Michel Denieul et Alain Bacquet, auteurs du premier et du second projet de loi sur l'architecture, dont le talent et la persévérance ont eu raison des multiples obstacles, tant au sein du gouvernement que dans le camp des architectes, et Joseph Belmont qui a mis en œuvre le projet et les outils d'une véritable politique de l'architecture.

Cette période a été particulièrement riche en inventions, en initiatives, en expérimentations, en création institutionnelle. Elle a été traversée, comme dans une tragédie cornélienne (les Horaces et les Curiaces...) ou dans un drame de Shakespeare, par une « grande querelle » entre Équipement et Culture, au centre de laquelle se sont trouvés les CAUE, jusqu'à ce que Michel d'Ornano instaure la paix des braves et que le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie donne du sens aux CAUE et les inscrive dans la durée.

Mon témoignage portera principalement sur la période de préfiguration des CAUE au sein de la division de la création architecturale, en situant cette petite structure dans le contexte des politiques culturelles de l'époque. Ensuite, j'évoquerai les enjeux et les stratégies à l'œuvre dans les conceptions qui opposaient la culture et l'équipement. Enfin, je reviendrai sur les référents culturels des pionniers dans la mesure où ils sont porteurs, bien plus que les idées véhiculées par l'administration, de valeurs et de comportements toujours d'actualité.

LA DIVISION DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE

La division de la Création Architecturale avait été créée par Max Querrien et Jean Jenger en 1965. C'était une structure atypique dans l'administration française. Comme le disaient leurs auteurs : « entre laboratoire et commando ». Laboratoire car la plupart des outils de la politique de l'architecture y ont été inventés et expérimentés : la loi sur l'architecture, les CAUE, la recherche architecturale, la MIQCP, la promotion de la culture architecturale avant l'IFA...Commando, par des actions ciblées, bien que non violentes, contre le conservatisme architectural et le goût du pastiche régnant dans les pratiques dominantes des patrimoniaux de la direction de l'Architecture ; commando également vis-à-vis des initiatives de l'Équipement pour tuer dans l'œuf les CAUE et vider de sa substance la loi sur l'architecture. En l'occurrence la cible majeure était la DAFU car les meilleures relations existaient avec la direction de la construction et le Plan Construction.

La division de la Création Architecturale regroupait un ensemble de missions, à première vue quelque peu hétéroclites, mais qui se sont étayées les unes les autres dans une certaine cohérence :

- le bureau des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage, lieu d'élaboration de la loi sur l'architecture et de mise en œuvre de la préfiguration des CAUE ;
- le bureau des études, bras armé des expérimentations tous azimut en faveur de la création architecturale et de la connaissance du patrimoine du 19e et 20e siècles, de la diffusion de l'architecture par des publications et des expositions ;
- le bureau de la recherche architecturale, mettant en œuvre les recommandations de la commission Lichnérowitz et tête chercheuse pour le contenu des politiques, notamment celles portée par les CAUE ; à cet égard, la recherche a servi de phare aux CAUE dans les domaines de la redécouverte de l'architecture régionale, de la prise en compte de l'environnement et des nouvelles énergies, thèmes présents dans les premiers appels d'offres.

C'est sans doute ce que l'on appelle une administration de mission. Elle était également atypique dans sa composition : des architectes, un sociologue, des chargés d'études, peu de technocrates, un esprit d'équipe. Elle disposait de moyens importants, crédits d'études et crédits de recherche avec une grande liberté d'utilisation. Crédits d'études mais aussi crédits de subvention aux associations qui ont été le nerf de la guerre pour la préfiguration, de l'ordre au total d'environ 1million de francs.

Ses méthodes étaient également atypiques : l'expérimentation, le dialogue et l'auto-formation. Il est significatif à cet égard que les quatre missions, désormais inscrites dans la loi en tant que bible ou feuille de route des CAUE aient été le fruit des expériences menées sur le terrain ainsi que des discussions collectives avec les pionniers. La plume des quatre missions, celle de Julien Giusti, avait été trempée dans l'encre de leur vécu. Dialogue et information réciproque avec l'Echo des CAUE d'Odile Fillion ; auto-formation avec les séminaires de « Moulinsart » alias Nainville-les-Roches, qui n'étaient pas toujours tristes.

LE CONTEXTE DES POLITIQUES CULTURELLES

Cette grande liberté et cette primauté à l'innovation ne se comprennent que dans le contexte des politiques de la Culture. Le ministère de la culture n'avait guère plus d'argent que sous Malraux mais il avait construit un projet ambitieux, celui du développement culturel. Ce projet, héritier de la « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, dont les trois axes étaient décentralisation, contractualisation des rapports sociaux et développement culturel, avait été conçu dans le cadre du 6e Plan ; il était resté une référence pour l'action en particulier dans trois domaines :

le caractère interministériel de la politique de la culture dont les CAUE avec le U et le E en sont une illustration, mais aussi d'autres initiatives contemporaines comme le Groupe central des Villes moyennes, le CORDA, pour la recherche architecturale ; le FIC avait encouragé les premières actions d'aide architecturale, notamment dans les parcs naturels ;

la coopération avec les collectivités territoriales qui instaure un nouveau mode de relations avec l'État dans le cadre des chartes culturelles ; les élus sont désormais des partenaires et non plus des obligés ; même si la prépondérance des élus dans les conseils d'administration des CAUE est le fruit de l'amendement Josselin, les CAUE ne sont plus la chose de l'État mais une cause commune ;

l'esprit d'innovation, l'expérimentation, la créativité marqueront les ministères successifs dans différents champs des politiques de la culture, avec le plus souvent l'aide du FIC.

Ce ministère de la Culture, petit mais ambitieux, utilisant plus volontiers le poil à gratter que les démonstrations de force, ne pouvait qu'irriter le ministère de l'Équipement qui revendiquait la maîtrise du territoire au nom de l'État.

LES ENJEUX ET LES STRATÉGIES, ENTRE ÉQUIPEMENT ET CULTURE

La Culture s'avancé doucement vers une décentralisation négociée de ses politiques tandis que l'équipement parachevait la déconcentration de ses services dans une stratégie d'occupation du territoire. Dès lors l'architecture devait se plier à cette logique et les architectes se trouver à l'intérieur du dispositif. Dans ces conditions, l'idée des CAUE était insupportable dans la mesure où elle échappait à l'État seul, à la toute puissance du corps des Ponts et Chaussées et à ses déclinaisons dans les départements et les subdivisions. Deux exemples illustrent cette réaction allergique :

le conseil en mairie plutôt qu'en subdivision ; le conseil à vocation pédagogique plutôt que le contrôle du permis de construire.

Deux conceptions du territoire et de sa gouvernance comme on dirait aujourd'hui ; deux conceptions de l'action publique ; deux conceptions de la culture de l'espace. Étaient-elles irréductibles ? Que se serait-il passé si l'issue de ce débat n'avait pas été la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, qui, en s'engageant sur le voie de la décentralisation et de la pluridisciplinarité, a donné raison à la philosophie des CAUE ? On peut s'interroger au vu des combats d'arrière-garde qui ont duré encore longtemps. Les pionniers de départ qui ont vécu ces dérives et ces séquelles pourront le dire avec le recul de l'expérience.

Les enjeux étaient en effet culturels au sens plein du terme et, plus que l'opposition de deux cultures administratives, il s'agissait de la culture d'un métier et d'une génération.

LES RÉFÉRENTS CULTURELS DES PIONNIERS

Je terminerai ainsi mon exposé par quelques brèves remarques sur le « profil » des pionniers. Ils ont été les sacrifiés de l'enseignement de l'architecture post 68 ; ils ont donc été autodidactes et chacun, ainsi qu'en témoignent les entretiens, se sont constitués une formation et une culture, ouvertes sur l'étranger et sur les autres disciplines, à l'affût des idées nouvelles en matière de participation du public, de pédagogie, de souci de l'environnement, d'utilisation des énergies renouvelables, de « dynamique citoyenne » pour citer l'un d'entre eux.

Jean-Louis Violeau nous parlera plus savamment de leur socle culturel et de la façon dont les pionniers l'ont mis en action dans leurs pratiques vis-à-vis des élus et des usagers. Personnellement, j'étais et je suis toujours très admirative de la richesse culturelle dont témoignent mes amis les pionniers à qui je renouvelle toute mon affection.



Agnès FRAPIN

L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE APRÈS MAI 1968

En 1968, la France sortait de la Reconstruction, période qui avait nécessité la réalisation de constructions en grand nombre et se posait alors la question de la qualité de l'architecture. Il fallait continuer à construire largement, à un prix minimum, mais avec une meilleure qualité. Le mot d'ordre était : la qualité pour toute construction et pour tous.

La solution qui semblait permettre d'atteindre cet objectif était celle de l'industrialisation, qui impliquait une nouvelle formation des architectes. Plus scientifique et rationnelle, elle s'inscrivait dans un courant progressiste qui prônait l'innovation et la créativité. Elle reposait sur une foi en la Technique qui pouvait permettre de construire en plus grande quantité à moindre coût, tout en apportant une certaine qualité. La Technique était de plus considérée comme plus démocratique que la Culture.

L'industrialisation était déjà employée dans le bâtiment mais avait donné lieu à l'élaboration de modèles constructifs banalisés, fournis clefs en mains, identiques partout en France. Seule l'adaptation au terrain, et uniquement à la nature de son sol et non à sa topographie, était possible. Rien ne changeait dans le modèle, ce qui n'allait pas dans le sens qualitatif.

Dans les écoles d'architecture, la tendance était de travailler non plus sur des modèles stéréotypés, mais sur des "modules" qui permettaient, grâce au système de "combinatoire", de créer des espaces beaucoup plus différenciés. L'étudiant en architecture apprenait donc le code pour construire à partir de ces éléments. Ces modules combinés permettaient de répondre à tout programme de construction : de l'habitat, des constructions publique etc. La liberté procurée par ce système était sensée donner à l'habitant des espaces neutres, qu'il pouvait s'approprier et transformer à sa guise. L'architecte n'était plus celui qui imposait sa propre conception de l'habitat mais un architecte libéral et permissif qui donnait aux autres la possibilité de s'approprier l'espace proposé. L'on parlait beaucoup d'évolutivité, de flexibilité

et d'adaptabilité ; car chaque construction était transformable. C'était en réalité utopique car cela exigeait de tels travaux que ce système était peu avantageux en termes de coût. En raison de cette liberté, l'on parlait d' "espaces polyvalents", qui pouvaient remplir toutes les fonctions et permettaient de dépasser les contraintes du fonctionnalisme. Pour compenser ce déterminisme, les étudiants s'intéressaient à des espaces marginaux non codifiés : les bidonvilles, les cabanes à outils ou les cages d'escalier dans les grands ensembles. Nous nous investissions aussi dans l'architecture solaire passive, basée plus sur une véritable conception, que sur la juxtaposition de matériel sophistiqué.

Au cours de mes études d'architecte, j'étais naturellement attirée par la façon rationnelle, scientifique et démocratique d'aborder l'architecture. L'architecte se comportait désormais comme un concepteur et non plus comme un créateur ou un demiurge enfermé dans sa bulle. Cet architecte formé à des méthodes scientifiques partageait avec les autres ses méthodes. Cette approche permettait d'éclaircir tous les processus de conception et favorisait donc l'échange avec les différents acteurs de la construction.

Cela dit, cette démarche ne répondait pas à toutes mes préoccupations ; elle éludait certains fondamentaux comme : le rôle de la sensibilité artistique dans la créativité, ou la question du "sens" de l'architecture et par conséquent celui de la pratique de l'architecte. A quoi servait la liberté si les vertus qualifiant l'idée d'"habiter" n'étaient pas communément partagées et définies ? Si chaque individu était considéré comme un usager, consommateur d'architecture ?

LA CRÉATION DU PREMIER CAUE

Il me semblait important de toucher tous les acteurs de la construction, que ceux-ci puissent débattre ensemble des questions d'habitat et de construction pour donner un sens à la notion d'habiter. Le ministère de la Culture a alors lancé des recrutements de chargés de missions pour mener des actions expérimentales dans certains départements. Cela correspondait à mes attentes et j'ai donc répondu avec enthousiasme. Mes convictions et ma forte détermination se sont avérées indispensables pour cette mission. A mon arrivée dans les Pyrénées-Atlantiques, la situation était difficile. En dépit de mon contrat de chargée de mission, je n'avais ni bureau, ni soutien logistique, j'étais isolée. Je n'ai senti aucun soutien de la part de l'architecte des Bâtiments de France qui représentait la Culture. En revanche, du côté de la DDE, un architecte-conseil, Pierre Lajus, était convaincu par le projet et a négocié pour moi auprès de la direction de l'Équipement un bureau et du secrétariat.

J'ai été alors placée dans le service du GEP, dont le chef m'a immédiatement demandé de travailler sur des plans d'occupation des sols. Je me suis exécutée pour me faire une idée du travail effectué. Le même règlement type était reproduit dans chaque commune sur toute zone de même appellation, sans aucune prise en compte de la particularité de la commune. En tant que chargée de mission, j'étais tenu de rédiger un rapport sur mon travail dans lequel j'ai fait part de mon étonnement face à cette méthode. Le directeur de l'Équipement, pour ne pas avoir de problème, m'a alors transférée au service de la construction et des permis de construire. Quelques associations commençaient déjà à se manifester, car certaines constructions nuisaient à la qualité du paysage. Il s'agit en effet d'une région bicéphale avec deux cultures, basque et béarnaise, très présentes. Il m'a demandé de regarder ce qui pouvait être réalisé pour éviter les erreurs trop grossières dans l'environnement et de corriger les permis de construire. En étudiant les permis de construire, j'ai réalisé que ces erreurs provenaient soit de reproductions d'anciens modèles constructifs, soit de l'ignorance des personnes, soit de règlements eux-mêmes contradictoires (par exemple un règlement sanitaire imposant une certaine superficie entre les ouvertures et la surface de la pièce, qui menait parfois à des désastres patrimoniaux)...mais relevaient généralement de pétitionnaires de bonne foi.

À mes yeux, corriger des permis de construire rebutait le public, nuisait à l'implication de chacun dans la réalisation de son habitat et n'améliorait pas la qualité. J'ai donc peu à peu développé un travail en dialogue direct avec divers partenaires : les particuliers d'abord, puis les maires et les instituteurs. Devant cette ampleur croissante, la DDE a pris peur et a recruté un autre architecte chargé de mission pour me faire concurrence. J'ai alors multiplié les contacts avec des contre-pouvoirs, notamment avec la direction départementale de l'Agriculture, ainsi qu'avec la DATAR, qui rencontrait de réels problèmes d'aménagement durable du territoire. J'ai par ailleurs rencontré tous les architectes du département pour les convaincre de ce travail.

Le service a alors beaucoup été sollicité, et le Conseil général a accepté de le financer et de créer des postes d'architectes-conseillers pour assurer des consultations de proximité. J'ai dû moi-même convaincre les

maires de les installer dans les mairies, car la décentralisation n'était pas du tout avancée et le Conseil général n'avait aucune puissance face à la DDE (ce qui a d'ailleurs généré des tensions avec l'Équipement qui voulait que ces permanences soient effectuées dans des subdivisions).

Trente permanences ont été mises en place grâce à ce travail de fond progressif. Seule une commune a refusé le choix de la mairie comme lieu des permanences. C'est à partir de là que le service s'est développé, ce qui a posé des problèmes de statut et fait des envieux parmi les autres services du département.

Le Préfet a alors décidé d'institutionnaliser le système et a demandé la création d'une association, en accord avec le conseil général. L'assemblée générale de l'association, appelée "l'aide architecturale", a été convoquée. Le décret d'application de la loi sur l'architecture a été publié entre les convocations et la réunion, si bien que les statuts du CAUE officiels ont remplacé ceux qui avaient été préparés pour cette association de préfiguration. Mais le combat a continué, même après la réunion du conseil d'administration, lors de l'élection du directeur du CAUE, poste auquel je me suis présentée. La direction départementale de l'Équipement a proposé face à moi son directeur-adjoint, qui n'a heureusement pas été élu. J'ai dû faire face à des critiques tenant au fait que j'étais une femme, qui plus est une architecte, par conséquent incapable de diriger et gérer un CAUE dont j'ai cependant tenu la barre pendant trente et un ans.



Jean-Claude MONIN

POURQUOI ET COMMENT LA FÉDÉRATION DES CAUE ?

À l'époque de la création des CAUE, Valéry Giscard d'Estaing voulait moderniser avec Michel d'Ornano la politique et l'aspect culturel de la France, suite aux changements engagés par 1968.

Il y avait véritablement un foisonnement d'idées et d'initiatives dans tous les domaines, en particulier dans l'architecture, au sein tant de l'administration que des écoles d'architecture. La conjonction de tout cela et des uns et des autres a donné naissance aux CAUE. Je vais

rappeler les raisons pour lesquelles les élus locaux se sont engagés dans cette bataille.

Nous étions d'abord dans une période de préfiguration de la décentralisation. Il est nécessaire de rappeler qu'à cette époque, le conseil général ne votait pas son budget, qui était établi par le Préfet. Les élus locaux, quelle que soit leur étiquette politique, avaient envie de s'émanciper de ce cadre-là. En Savoie, dont j'étais conseiller général, nous étions un peu en avance, et avons créé un contre-budget au Préfet. Pour y parvenir, nous avons monté une association « loi 1901 », et avons imposé au Préfet la présence d'une équipe accompagnant les élus afin que ces derniers puissent décider en connaissance de cause. Nous avons commencé à discuter des CAUE, en matière de cadre de vie, d'urbanisme et d'environnement. Dans ce contexte, les élus locaux ont défendu à l'Assemblée nationale un amendement qui a tout changé en décidant que le Président des CAUE serait un élu local. Car nous voulions faire en sorte que les élus locaux soient les maîtres d'ouvrage de l'opération et soient décisionnels. Nous avons par ailleurs décidé que ce n'était ni le gouvernement de l'époque ni la direction de l'Architecture, ni l'Équipement, qui allaient décider pour nous. Pour porter ce mouvement des CAUE, nous devons donc être organisés pour nous faire entendre et créer un rapport de force suffisant, d'où la création de la Fédération nationale des CAUE.

Dans ce foisonnement d'initiatives, les architectes et les directeurs de l'époque étaient des militants du cadre de vie. Au-delà d'être des professionnels de talent, ils voulaient en effet changer les choses. Comme Agnès l'a souligné, l'idée de faire participer l'usager ou le citoyen était quelque chose dans l'air du temps parmi eux. Nous, les élus, qui étions également imaginatifs, avons donc décidé que les élus n'auraient pas à eux-seuls la gouvernance de la Fédération, mais que les personnels, en particulier les directeurs des CAUE, y seraient associés. Cette décision novatrice a fait évoluer positivement les choses. En effet, à côté des élus locaux naturellement soucieux de se faire réélire, ces personnes étaient porteuses d'idées nouvelles, pas toujours faciles à faire accepter. Elles faisaient en sorte que nous soyons, à travers une saine émulation, porteurs de ces idées nouvelles et capable de les mettre en œuvre.

Cette conjonction de l'histoire a permis aux CAUE d'être lancés, puis de perdurer.

L'ÉTAPE DE 1981

En 1981, des personnes étaient également désireuses de rupture et de changement. Dans cette perspective, et en raison de l'alternance, les personnes au pouvoir qui entouraient les élus et les ministres avaient décidé de supprimer les CAUE. Michel Charasse à l'Élysée les trouvait coûteux et inutiles, et l'affirmait dans son département. J'ai dû aller discuter avec lui plusieurs fois, pour finir par le convaincre.

Le ministre Roger Quilliot et son cabinet avaient quant à eux décidé de supprimer les CAUE. Il m'a alors proposé une réunion à l'occasion d'un repas, à laquelle j'ai eu l'idée d'inviter Albert Denvers, président du Département du Nord et ami personnel de Roger Quilliot, avec qui il avait travaillé dans le mouvement HLM. Au début du repas, Roger Quilliot me décrit le programme du débat : nous allions chacun à notre tour, les techniciens de son cabinet, puis moi-même, apporter respectivement des arguments contre et pour le maintien des CAUE. Pendant ce débat, Roger Quilliot et Albert Denvers discutaient entre eux. Mais à la fin du repas, à la question de Roger Quilliot qui lui demandait ce qu'il fallait faire des CAUE, Albert Denvers lui a répondu qu'il fallait les garder. Roger Quilliot a alors annoncé : « On les garde ! ». Cette anecdote décrit la manière dont les CAUE ont été maintenus.

Si Albert Denvers est toujours vivant aujourd'hui ; nous devons lui envoyer les remerciements qu'il mérite !

RÉFLEXIONS PERSONNELLES SUR L'AVENIR ET LE DEVENIR DES CAUE

Cette période a été personnellement très enrichissante, car nous y avons tous participé de bon cœur et avec amitié. Mais nous étions porteurs d'idées et d'un projet, et ne voulions pas nous contenter d'être l'accompagnement de l'administration et du Conseil général.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le « Grenelle » de l'environnement a été cité plusieurs fois. J'y ai participé dans le Groupe 2. Cet événement extraordinaire marque un changement culturel sur le plan national et il a permis aux personnes d'échanger. En outre, des propositions y ont été formulées, en matière de gestion durable, de réchauffement climatique, et d'énergies nouvelles. Les architectes y sont intéressés. L'interrogation est donc réelle et l'on a d'ailleurs évoqué un esprit de « Grenelle ». Il a aussi été précisé qu'il ne s'agissait pas d'une fin en soi mais d'un début.

Dans cette perspective, les CAUE peuvent apporter quelque chose dans le futur. Michel Peraldi doit se souvenir qu'à Angers nous avons approfondi le thème « Les territoires en projet », qui est tout à fait d'actualité. Nous avons seulement vingt ans d'avance, car les politiques territoriales et du local sont aujourd'hui au cœur des préoccupations de la société. La mondialisation et les problèmes financiers d'actualité amènent tous nos concitoyens à vouloir retrouver une identité et à se tourner vers le territoire. Avec l'ensemble des délocalisations, nous allons assister à une relocalisation au niveau du local. Dans ce cadre, les CAUE peuvent apporter leur appui et être l'élément animateur et dynamique du « Grenelle » du local et du territoire.



Lionel DUNET

Je peux témoigner sur la manière dont un architecte libéral en 1980 a observé les CAUE de l'extérieur. J'ai passé mon diplôme d'architecte en 1977. Après avoir rempli mes obligations militaires, je me suis installé en 1980 à Saint-Brieuc. Le premier endroit dans lequel je me suis rendu a été le CAUE, où j'ai rencontré Henri Le Pescq, dans son petit bureau. L'équipe comprenait cinq personnes à l'époque. Pour un jeune architecte, les CAUE représentaient globalement un espoir d'architecture et un lieu de débat architectural, certainement générationnel. C'est à partir du CAUE que je me suis orienté et suis

ensuite devenu salarié d'une agence importante à l'époque.

La perception par les architectes libéraux des CAUE était fortement générationnelle. Tandis que l'ancienne génération était effrayée par le mythe des Ateliers publics d'architecture, les personnes de 30 à 40 ans étaient des éléments moteurs, enthousiastes, et en attente colossale. Nous attendions en effet des CAUE qu'ils soient nos ambassadeurs et qu'ils nous donnent les outils pour concevoir notre architecture. Le

milieu était assez porteur. Dans mon département existe une vraie capacité à faire de l'architecture. Les CAUE y sont pour quelque chose.

La profession d'architecte a considérablement évolué en raison du quasi-doublement du nombre d'architectes par rapport à cette période. De plus, la répartition géographique des architectes a changé. L'on trouve en effet aujourd'hui des architectes dans la plupart des petites villes, voire des territoires ruraux. Avec la décentralisation, le pouvoir de décision architectural a par ailleurs nettement glissé de l'État vers les élus locaux, ce qui a complètement changé la donne, en particulier pour les CAUE : l'enjeu colossal est de faire comprendre l'architecture au maire, devenu aujourd'hui le vrai décideur en matière d'architecture. Enfin, du fait de la démocratie participative, à travers la loi SRU, la population est davantage consultée. Cette consultation doit être structurée, et là aussi le rôle des CAUE est crucial.

Je suis ensuite devenu administrateur dans le conseil d'administration du CAUE, que j'ai donc suivi de l'intérieur. Je le suis encore. En conclusion, et au nom de ma profession, je remercie les CAUE pour leur travail durant ces trente années.



Ambroise DUPONT

Je ne me suis pas reconnu dans toutes les interventions, car les CAUE avaient une personnalité différente du nord au sud. Parmi les actions politiques que je mène encore, je voudrais valoriser aujourd'hui celles de l'identité des territoires et de leur spécificité.

En 1977, le désir d'architecture montait de l'ensemble du territoire français, et était rassemblé auprès de Michel d'Ornano et de Florence Contenay. Lorsque j'ai été élu conseiller général, j'avais l'impression que les choses ne se passaient pas très bien dans ce domaine.

Quand Michel d'Ornano, alors ministre, a été élu président du conseil général, je lui ai demandé ce dont nous avons besoin en tant qu'élu pour réfléchir à ce que nous voulions en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Le soutien que j'ai trouvé auprès de lui nous a permis de créer, avec la loi sur l'architecture, les CAUE, et parmi eux le CAUE du Calvados, dans lequel je travaille encore. Ceux-ci ont beaucoup évolué. Comme l'a rappelé Florence Contenay, l'époque était à l'industrialisation du bâtiment, au « lotissement ghetto ». C'était en bref le temps des dangers, et nous avons voulu prendre la responsabilité de cet aménagement dont nous voyions les dérives. Bien que Lionel Dunet ait évoqué les rapports efficaces et appuyés qu'il a entretenus avec les CAUE, les rapports ces années-là étaient difficiles avec les architectes, qui n'étaient pas satisfaits de l'installation des CAUE. Dans le Calvados, nous avons discuté et négocié avec eux, en leur garantissant que nous n'empiéterons pas sur leurs missions. Les rapports se sont peu à peu pacifiés, et les architectes participent aujourd'hui à la vie du CAUE.

LA STRUCTURE DES CAUE, RAISON DE LEUR ORIGINALITÉ

La structure d'un CAUE était d'abord celle d'une association, disposant de moyens publics, les conseils généraux étant amenés à la financer. Après trois ans de financement étatique, le ministre Michel d'Ornano a décidé qu'il n'y aurait plus de soutien financier de l'État aux CAUE, sauf sur des missions très particulières qui engageraient l'État sur un projet. Le financement des CAUE relevait en effet selon lui de la liberté des conseils généraux. Il m'a en revanche aidé sur le plan des financements départementaux. Nous avons ainsi voté la taxe, à une époque difficile où personne n'y était vraiment favorable, en raison de l'imprévisibilité de nos budgets notamment.

A une période financièrement difficile pour notre CAUE dans le Calvados, j'avais demandé au Conseil général de m'accorder un budget minimum permettant à l'équipe de ne pas subir le contrecoup des fluctuations du rendement de la taxe. Comme je m'y étais engagé, j'ai remboursé le montant de la taxe au Conseil général quand la situation s'est améliorée. L'Équipement a par ailleurs commencé à récolter la taxe, dont la perception a été améliorée.

Nous avons disposé par la suite de budgets nous permettant de remplir nos missions. Sans que notre situation soit celle d'une réelle prospérité, je n'ai jamais voulu que le CAUE se transforme en une administration installée, en charge de tout, ce qu'il n'aurait de toute façon pas su mettre en œuvre.

À l'exception de quelques directeurs qui avaient mieux compris notre message, les DDE nous voyaient d'un mauvais œil. Quand certains directeurs ont cessé de nous soutenir et de s'occuper d'assistance architecturale, j'ai écrit aux 706 maires du Calvados en les prévenant du fait que la DDE ne refuserait plus de permis pour raison architecturale. Le message était le suivant : « si vous avez une sensibilité sur l'aménagement de votre cadre de vie, de la qualité architecturale, c'est à vous d'exprimer vos avis ». Ce fut une période très difficile avec la DDE. Les choses ont avancé progressivement.

LE TOURNANT DE LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation de 1982 a marqué un vrai tournant, avec le transfert aux maires de la compétence en matière d'architecture et d'urbanisme. Mais en général, après avoir émis un avis favorable sur un permis de construire, ceux-ci demandaient au subdivisionnaire de le refuser, car ils n'avaient ni conscience, ni l'envie de se préoccuper de ce problème.

La situation est différente actuellement. L'Équipement est en effet en complète transformation et se tourne vers les CAUE pour assurer ces missions. Nous sommes donc parvenus à des rapports très positifs avec la DDE. Il y a environ six mois, une méthode et une pratique de l'instruction des permis de construire ont ainsi été élaborées dans le cadre de l'association des maires du Calvados avec l'Équipement et le CAUE. Nous effectuerons un bilan au premier trimestre 2008. Les rapports ont donc complètement changé en matière d'architecture et d'urbanisme.

LES RAISONS DU MAINTIEN DE L'EXISTENCE DES CAUE

Il s'agit des raisons-mêmes de leur création : un aspect culturel, mais surtout un aspect de service. L'on fait en effet passer la culture par un service bien rendu. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui encore les CAUE possèdent leur place dans l'organisation de la vie de notre territoire.

La situation a naturellement changé. Il a d'abord fallu exister, s'entourer des moyens intellectuels suffisants pour aborder ces problèmes très difficiles. Si les maires possèdent de nombreuses responsabilités, telles que la proximité de leurs concitoyens, ou le social, la responsabilité la plus importante, tout au moins celle de la durée, est bien celle de l'urbanisme. Les missions des CAUE ont évolué dans ce sens. Partis de l'assistance architecturale et du soutien dans les DDE par des architectes mis à disposition à cet effet, ils ont pris conscience que l'urbanisme était le cadre nécessaire à l'expression architecturale. Car faute d'un bon urbanisme, l'on aboutit à l'étalement urbain et à des entrées de villes dégradées. Nous sommes donc passés de l'architecture à l'urbanisme avec un grand « U », l'architecture ne pouvant s'exprimer que si l'urbanisme le permet.

Le « Grenelle » de l'environnement a par ailleurs montré que l'environnement prend toute sa place. Conduits à prendre en compte le développement durable, nous y travaillons en fait depuis déjà trente ans, car nous avons en charge les trois missions : architecture, urbanisme, environnement.

Le CAUE du Calvados est très impliqué aujourd'hui dans l'élaboration des SCOT. Je suis pour ma part partisan des communautés de communes, qui restent des organismes de proximité, et des SCOT, qui constituent le cadre dans lequel elles peuvent exercer leurs responsabilités. La qualité de notre CAUE tient au fait que nous réunissons des idées sur ces trois domaines, qui n'apparaissent pas comme des domaines de premier intérêt. C'est dans le cadre d'études comme les SCOT que nous pouvons nous exprimer.

Les CAUE ont en effet conservé leur impertinence et leur indépendance. Si le conseil général vote la taxe, il ne fait que participer au conseil d'administration. Il reconnaît le travail de notre CAUE en nous confiant des missions, car la taxe ne nous permet pas d'embrasser tous les chantiers. Le conseil général nous a dotés des moyens nécessaires à la constitution d'une équipe pouvant participer à l'élaboration des SCOT. Nous avons une subvention conséquente au départ, calculée naturellement à la diligence du directeur, et nous sommes en mesure aujourd'hui de ne pas solliciter l'ensemble de la subvention. Quand le conseil général nous a assuré la pérennité et la permanence de l'équipe du CAUE, je me suis engagé à rembourser le conseil des avances qu'il nous octroyait. C'est ce que nous faisons, et le conseil ne peut donc se targuer d'aucun pouvoir sur le CAUE. Je tiens à cette indépendance, qui nous permet de parler tant aux professionnels qu'aux administrations.

J'ai eu la chance de travailler avec Michel d'Ornano, un homme d'État qui avait une vraie vision de l'aménagement du territoire. De façon prémonitoire, il avait d'ailleurs voulu rassembler des ministères

réunis aujourd'hui, et dont on espère que l'interministérialité y sera davantage pratiquée. En effet, j'ai souffert non pas du manque de soutien de la Culture, de l'Équipement ou de l'Environnement, mais du fait que je n'ai jamais réussi à les faire parler d'une même voix. Seul le ministère de la Culture a porté le message des CAUE.

LES ENJEUX ACTUELS EN MATIÈRE D'URBANISME

Aujourd'hui, les temps ont changé. La perception et la décentralisation vont conférer aux CAUE une grande place. J'espère également beaucoup des SCOT. Je suis en effet convaincu que les professionnels des documents d'urbanisme ne vont plus nous présenter n'importe quel projet à la demande des élus mais au contraire s'inscrire dans la vision générale qui est celle qui ressort des SCOT. Comme il s'agit de la première génération des SCOT, il faut laisser passer du temps pour que l'on puisse en mesurer les effets, et il faudra certainement les faire évoluer. Mais si l'on commence par déroger, dès le premier temps de l'adoption du SCOT, à ce que celui-ci préconise (comme y sont favorables certains maires), je vous assure que cela ne servira à rien. Tout le monde voudra des dérogations, et personne ne comprendra la raison de l'élaboration du SCOT. Je crois donc aux SCOT, à condition qu'ils aient une certaine durée, et qu'une Commission de suivi des PLU (que nous avons instaurée dans notre SCOT) donne son avis sur chaque PLU élaboré par les communes. Le SCOT devra essayer d'imposer la durée dans ses visions.

Élu conseiller général, puis sénateur en 1989, j'ai conservé le même attrait pour ces sujets. Je suis aujourd'hui rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles sur l'environnement. Leur notion de l'environnement reste néanmoins à mes yeux ce que j'appelle « l'environnement de surface ». C'est dans ce cadre que j'ai travaillé sur les entrées de ville et les paysages. Les participants au « Grenelle » de l'environnement ont d'ailleurs complètement oublié la dimension des paysages.



Jean-Louis VIOLEAU

Fidèle à mon rôle de sociologue, je n'ai que des questions à formuler, tout en insistant sur les deux moments critiques qu'auront été 1968 et 1981. Un double héritage, parfois contradictoire, a dû en effet être géré par les CAUE : entre le révolutionnarisme de 1968 et le réformisme de 1981, le droit à la ville et le droit de la ville, l'abolition de la rente foncière et sa gestion, les luttes urbaines et le projet urbain à la française. Les CAUE auront ainsi été des acteurs et des accompagnateurs de ces mutations qu'a connues la société française. Par ailleurs, ces deux moments critiques ont imposé l'heure des choix, et forment un socle

d'héritages sur lequel nous vivons toujours. En outre, si les débats de mai 1968 ont été radicaux, vifs et engagés, ceux de mai 1981 l'auront été tout autant. La question des « Ateliers publics » était en effet à l'agenda de ces années-là.

LE CONTEXTE ET LES POSITIONS DE L'ÉPOQUE

Restituons l'état des positions de l'époque à travers trois citations tirées de *L'Écho des CAUE*, dont deux numéros ont été consacrés à cette question : en novembre 1981, avec un dossier intitulé « A l'heure des mutations », et le suivant, tout entier consacré aux Ateliers publics. La question y portait non sur la raison du changement mais sur ses modalités, le « changement » lui-même étant d'ores et déjà acquis.

La première réaction est une tribune libre d'Yves Moraly, responsables des *Cahiers Secteur Public* : « *se faire par ailleurs quasiment éconduire pour avoir osé naïvement demander une information sur les statuts d'architecte existant dans la fonction publique, et cela, à un réputé orfèvre en la matière, cela donne à réfléchir, surtout quand c'est justement cette intention de mise à plat qui souleva l'ire de l'orfèvre : « Vous allez rallumer les guerres entre corporations ».* »

La deuxième citation émane de Denis Soulié, qui écrit dans le même numéro de *L'Écho* qu'il a rêvé en mai 1981 dans son « coin de CAUE » d'un autre exercice. Il déclare pourtant : « *Il faut partir des choses et des gens tels qu'ils sont* ». Il évoque aussi l'envie d'expérimentation : « *Laissez-nous oser, ce qui implique l'éventualité de nous casser la figure. Je ne revendique aucun privilège, aucun pouvoir, aucun monopole mais seulement la possibilité de faire des expériences. Que vous les appelliez « Ateliers publics » ou autrement, les collectivités locales vont saisir*

ce qui leur apparaîtra comme l'opportunité de réaliser des équipements publics à moindre coût, dès qu'on leur en donnera le droit, et même peut-être dès avant. Alors pourquoi faire la fine bouche ? Fonçons, accompagnons, précédonz même si possible le mouvement ! Il y aura des erreurs, des bavures, des magouilles ? Et après ? Ce ne peut pas être pire que ce qui existe à l'heure actuelle. »

La dernière citation est tirée d'un article enthousiaste de Christian Devillers XE "Christian de Villem", resté longtemps dans les mémoires, et paru dans le numéro 44 d'AMC à l'hiver 1978, juste après la première année d'existence des CAUE. Il y échafaude une réflexion à partir du savant et du populaire, en dépit de l'ambiguïté de ces deux catégories : la culture populaire existe-t-elle ailleurs que dans l'acte (savant) qui la supprime en la faisant exister comme telle ? Et Devillers de résumer d'un trait les rapports qui vont se tresser entre les architectes de différents statuts : « *Que ce qui appartient à César soit mis en forme par César et que ce qui appartient à Julot lui soit laissé. Il y a fort à faire* ».

Le dépit, déjà, d'Yves Moraly, l'enthousiasme volontaire de Denis Soulié, et les réticences un peu dédaigneuses de Christian Devillers : trois citations et trois positions qui brossent à grands traits le moment d'émergence des CAUE comme un nouvel acteur sur la scène architecturale. A l'heure où l'on parle à nouveau de supprimer le seuil d'intervention de l'architecte fixé par la Loi de 77, il faut se souvenir de ces trois positions, presque intemporelles, pour faire avancer le débat sur la « qualité architecturale ».

LA MISE À JOUR PROGRESSIVE DES RÉFÉRENCES CULTURELLES

Les années de formation sont souvent celles où s'élabore le socle culturel, qui se modifie certes, mais tout en prolongeant les grands traits de cet élan initial. Quelles sont aujourd'hui les « références » ? Que transmettent les CAUE en termes de culture architecturale ? Par exemple, les CAUE parlent de la densité depuis leur origine, même si les images ont varié suivant les époques. Dans les années 70, leurs références étaient celles du *city planning* et de l'*urban design* : l'Angleterre, Amsterdam, Lynch, Alexander, l'architecture urbaine... Dans les années 80, l'image prédominante est celle de la métropole et du chaos, avec l'effigie de la ville japonaise, au temps sauvage et incertain. Dans les années 90 et au début des années 2000, on débat de l'étalement périurbain et pavillonnaire. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

LA COMPÉTENCE POLITIQUE DES ACTEURS

J'ai été frappé par la compétence politique des acteurs qui ont témoigné, par les stratégies que vous avez mises en œuvre et par la nécessité de décoder le champ dans lequel vous interveniez avant chaque prise de position. Ma question serait la suivante : au nom de quel idéal cette compétence politique indéniable a-t-elle été mise en œuvre ? La réponse du cadre de vie a été évoquée ce matin. Mais *quid* aujourd'hui de cet idéal et de ses militants ?

LA MUTATION EN TRENTE ANS DES QUESTIONS LIÉES À L'ARCHITECTURE

Enfin, comment sommes-nous passés en trente ans de la question des inégalités d'accès (à la culture, à l'architecture, à la profession, à l'exercice) à celle des inégalités de classement et au mode de constitution des divers palmarès ? Bien qu'anecdotique, la réaction de défiance épidermique qui s'est manifestée à l'automne dernier lorsqu'un célèbre prix d'architecture a récompensé une architecture modeste plutôt qu'une architecture gesticulatoire marque à mon sens le signe d'un revirement manifeste des questions à l'agenda. Même si tout ceci est aussi pour une part une histoire de cycles et de revirements, *corsi e ricorsi*... Bon anniversaire, donc, aux CAUE. trente ans !



DÉBATS AVEC LA SALLE

Sylvie CLAVEL

Je voudrais témoigner en qualité d'ancienne directrice d'école d'architecture. Les CAUE étaient porteurs de projets et dans cette dynamique d'un mouvement qui opérait le décloisonnement, il y avait des résonances du côté des écoles d'architecture. Pendant cette période d'effervescence, on parlait évidemment de politiques publiques (existantes ou non) de l'architecture et de l'urbanisme, d'architecture participative, de formation des maîtres d'ouvrages. Il y avait là des débats importants et certaines écoles tentaient de se rapprocher des CAUE pour conduire des missions croisées dans le domaine de la pédagogie de l'architecture vis-à-vis des habitants et des futurs architectes. Il s'agissait là aussi d'un militantisme et il a fallu créer un mouvement de conventions entre les écoles et les CAUE pour qu'à l'intérieur des écoles émerge une légitimité à former les futurs architectes à ces métiers de la prise de décision. Cela a porté ses fruits car c'est dans les CAUE que l'on retrouve les architectes qui ont suivi ces formations. Je voudrais rendre hommage à Jacques Allégret, qui a été l'artisan de ce mouvement croisé, et qui a observé dix ans de pratique professionnelle et culturelle des CAUE. Il devrait rester une référence.

Denis SOULIÉ

J'ai le plus grand respect pour la mémoire de Jacques Allégret. Mais nous avons été invités par la direction de l'Architecture. Un salon des directeurs de CAUE avait eu lieu à UP1, qui a été un échec considérable. Seuls trois étudiants étaient présents. Il est donc indispensable de souligner que l'état d'esprit général dans les écoles d'architecture était qu'on formait des architectes libéraux dans les écoles et absolument pas des personnes travaillant dans les CAUE en province.

Sylvie CLAVEL

C'est la raison pour laquelle il s'agissait de militantisme et d'action pointue de certaines écoles, dont celle dont j'étais la directrice. On imagine le chemin parcouru quand on voit que si peu de personnes suivaient cette voie au départ.

René GUERIN

Je suis chargé de mission « Europe » au CAUE du Vaucluse et enseignant en diagnostic et compétitivité territoriale à l'Institut d'aménagement d'Aix-en-Provence. Au terme de cette rétrospective, les sciences économiques, politiques, humaines et naturelles me semblent insuffisamment présentes dans l'expérience des CAUE rapportée par les intervenants. On entend beaucoup parler d'architecture et d'urbanisme dans l'activité des CAUE. Mais à l'époque de la création du grand ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, il y avait déjà un esprit de transversalité et de pluridisciplinarité. Les disciplines autres que l'architecture devraient être davantage présentes dans cette journée d'échange et de débats sur les CAUE.

Nicole SINGIER

Ces questions sont en effet plus présentes qu'elles ont été évoquées. Nous avons par exemple beaucoup travaillé sur les paysages. Non seulement des paysagistes dans les CAUE mais d'autres professionnels peuvent en parler. Il est aussi nécessaire de citer les SCOT et tout le travail sur l'urbanisme. Il y a par ailleurs dans les CAUE cette compétence et cette attention. Nous ne sommes ni un service administratif, ni l'université ou un bureau d'études pointu.

De tous ces champs, le champ plus actuel de l'environnement pose question. Dans les départements, des personnes s'en sont emparées, à travers les économies d'énergie, les Points Info Énergie, c'est-à-dire tout ce qui est dans la mouvance de l'ADEME XE "DEM". Les CAUE doivent essayer de travailler en coopération avec ces personnes pour essayer d'acquérir cette compétence dans le champ de l'environnement, lequel ne doit pas fédérer tous les autres champs mais doit s'ajouter et dialoguer avec les autres. Si dans la vague du « Grenelle », tout devient secondaire par rapport au réchauffement climatique, nous devons aussi penser au cadre de vie, à la vie en société, et à tous ces domaines sur lesquels nous travaillons depuis trente ans.

Ambroise DUPONT

Il est vrai que nous n'avons pas pu aborder tous les sujets au cœur de l'action des CAUE, et notamment celui qui touche à l'enseignement et à la pédagogie à tous les niveaux : au niveau scolaire mais aussi au niveau des décideurs, c'est-à-dire des citoyens qui décident d'agir, et de ceux qui les encadrent par la réglementation. Sur le plan scolaire, l'on n'enseigne plus aujourd'hui les sciences naturelles, dont l'architecture est l'une des formes d'expression.

Je souhaiterais évoquer la pédagogie et l'architecture contemporaine, auxquelles je crois. La difficulté que nous rencontrons est probablement celle de l'insertion de l'architecture contemporaine dans un tissu urbanisé ; la culture fait que c'est cette image que nous possédons du cadre de vie. Mais ces thèmes sont extrêmement vastes.

Olivier JACQUIN

Président du CAUE de Meurthe-et-Moselle depuis trois ans, j'ai trouvé la problématique passionnante. Les débats ont beaucoup tourné autour de l'urbanisme, question essentielle. Je m'interroge sur la pertinence des territoires d'action en la matière. Le problème est d'autant plus important si l'on y connecte l'obsolescence des systèmes fiscaux, qui créent parfois des égoïsmes communaux considérables, que la TPU a permis de soulager un peu. La possibilité de recourir davantage à l'échelon intercommunal en matière d'urbanisme a été évoquée la semaine dernière par le président de la République. Tout comme l'augmentation du plafond de la taxe, cela reste à l'état de projet. Mais ce sont des pistes. La question de la cohérence des périmètres d'action me semble vraiment cruciale. Il y a quelques années s'est développé un mouvement d'organisation autour de bassins de vie librement choisis et consentis. Cette piste des « pays », aujourd'hui en perte de vitesse sous couvert de ne pas ajouter à l'empilement des échelons administratifs, me semblait très intéressante. Entre l'intercommunalité et les SCOT, il existe des perspectives intéressantes, à condition qu'elles aient des périmètres pertinents. Les départements interrogent aussi sur la cohérence des périmètres.

Il y a d'autant plus à faire si on y connecte le défi du vingt-et-unième siècle : résoudre le problème environnemental. Sachant que la solution passe par des approches « développement durable » qui coupent l'économie, le social, l'environnement et fatalement le culturel, il y a matière à travailler.

Jean-Claude MONIN

Le thème qui vient d'être évoqué est fondamental pour l'avenir : quel territoire pour quel projet ? Nous avons souligné que la société était en pleine évolution. Vous avez cité le problème de l'environnement, du réchauffement climatique, du mode de vie de nos concitoyens (qui deviennent tous des urbains, même à la campagne) et de la manière culturelle de vivre ensemble. En ce qui concerne votre question, il revient aux CAUE de décrypter ces futurs territoires en projet, et de ne pas rester, d'une façon administrative ou politique, figés par rapport à cette évolution. Si le SCOT et le « pays » sont de bonnes choses, tout cela reste en mouvement, et le territoire qui sera déterminé par rapport à notre modernité est en devenir.

Paul CHEVIET

Je travaille au CAUE de la Haute-Saône. Je voudrais revenir sur le thème de la densité. Tandis qu'en ville, l'on construit sur quelques centaines de mètres carrés en raison du prix élevé, à la campagne, nous consommons entre 20 et 50 ares de terrain. En France, nous consommons 60 000 hectares par an pour l'urbanisation, et voyons des constructions partout. Peut-on continuer dans les CAUE avec ces grandeurs sur ces dimensions et ces modifications du paysage ? Attirés par ces demandes, les maires mettent tout leur poids pour obtenir les permis de construire. Pour un maire qui n'a pas vu de construction depuis cinquante ans, c'est en effet une grande satisfaction de voir d'un seul coup fleurir des pavillons et de doubler sa population.

Monsieur le Sénateur, y a-t-il une réponse à ce gâchis de foncier du côté des SCOT ?

Ambroise DUPONT

Il n'y a pas de réponse réglementaire. Mais cette problématique répond aux besoins changeants de la population. Nous rencontrons des difficultés à poursuivre ce développement urbain que vous évoquez. Tout d'abord, le foncier, et pas seulement en ville, devient cher. De plus, un service délégataire comme l'agence de l'Eau, vers lequel l'on se tourne, nous affirme qu'elle est là pour gérer la pollution, et non pour favoriser le développement urbain. Cela pose de sérieux problèmes aux personnes qui veulent construire.

Nous sommes sortis du moment où le citoyen changeait au fil de sa vie son mode d'habitat. En milieu rural, lorsqu'une personne devenait moins indépendante, elle se rapprochait du bourg. La notion d'urbanisation dense et de création de la rue me semblerait en effet mieux répondre aujourd'hui que la petite parcelle avec vue chez les voisins. De façon culturelle, l'on a considéré que la maison individuelle était la réponse idéale au projet familial. Je crois qu'il faut réexaminer le problème. S'installer à la campagne aujourd'hui avec un terrain (plus ou moins grand) soulève de nombreux problèmes : il faut deux voitures, des services exigeants en matière d'incendie, de ramassage scolaire, etc. Tout cela s'effectue dans des parcelles de plus en plus petites car de plus en plus chères. Le Calvados possède une large frontière littorale et le problème y est particulièrement aigu : même le rétro littoral correspond en effet au prix de la ville. La campagne un peu plus éloignée se trouve confrontée au mode d'existence et aux moyens de ceux qui construisent.

Pour répondre à votre question, dans le Calvados, le SCOT a pour l'instant préconisé le développement des bourgs existants, et non la diffusion à outrance des constructions. Notre argumentaire se base sur la nécessité de conserver un territoire agricole, ainsi que sur la défense des paysages. Si les SCOT évolueront, comme les PLU, selon les besoins et l'avenir du territoire, il a situé son action dans ces grandes préconisations plutôt que dans la taille des parcelles. Celle-ci est restée au niveau des communes, par le jeu de la subsidiarité. Du moment qu'il répond aux grands objectifs au SCOT, le PLU peut répondre à ce problème et aller jusqu'à la limitation de parcelles. C'est ce que certaines communes du Calvados ont choisi.

Philippe LECOY

Je voudrais ajouter des éléments sur ce point.

A mon niveau, en tant qu'élu municipal dans la même commune depuis presque vingt-quatre ans, je me suis toujours battu pour que le développement de notre village de 800 habitants ne se fasse pas par des lotissements, dès lors que des parcelles, des « dents creuses », à l'intérieur du périmètre urbanisé soient encore disponibles et constructibles. Cela suppose des documents d'urbanisme correctement élaborés et l'appui d'une volonté politique forte. Le CAUE de l'Essonne a aidé les communes dans ce sens depuis sa création, à travers le message « non au développement par l'étalement urbain » que nous passons depuis des années. Nous avons pris position au niveau de l'Essonne il y a deux ans à l'occasion d'un colloque intitulé « En finir avec l'étalement urbain ». Si la réponse pour l'Essonne se voulait affirmative, un vice-président du conseil général nous avait fait ajouter un point d'interrogation en raison des problèmes économiques et électoraux que cela soulevait. Nous nous sommes battus pour supprimer le point d'interrogation, ce qui nous a valu une diminution de notre subvention pour cet événement. Les retentissements de ce colloque s'observent encore aujourd'hui, car nous avons posé de vraies questions et avons ouvert les yeux à certains élus, qui, tout en étant de bonne foi, n'avaient pas de référent, tant au niveau national qu'au niveau d'expériences étrangères. L'Union régionale des CAUE de l'Île-de-France s'est également positionnée, fortement et à l'unanimité, sur le nouveau SDRIF. La contribution commune que nous avons fournie, intitulée « Non à l'étalement urbain », n'est pas un pamphlet mais un argumentaire étayé.

C'est donc le rôle des CAUE de travailler au jour le jour sur le terrain avec des élus, puis de participer à des colloques, des publications et des voyages d'études afin de montrer de nouvelles formes possibles d'habitat. En matière d'habitat individuel par exemple, nous sommes tous convaincus qu'il existe d'autres formes que celles présentées par les médias, susceptibles de répondre aux souhaits d'une partie de la population.

Robert-Max ANTONI

Je voudrais témoigner l'amitié et la reconnaissance de l'Art Urbain aux CAUE depuis trente ans.

Jean-Pierre COURTIAU

Je suis chef de la mission de la formation continue à la DAPA, et vais être très positif.

Je voudrais seulement remercier et féliciter les vingt-cinq CAUE (environ) qui privilégient depuis trente ans leur quatrième mission de formation. Ces CAUE sont formidables. Il s'agit notamment de ceux des Pays-de-la-Loire, du Loiret, du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault. J'invite tous les autres à travailler dans les pôles régionaux de formation continue que nous menons sur l'ensemble du territoire.

Julien GIUSTI

J'ai réservé deux questions pour Lionel Dunet.

La première concerne l'expression sacrée « promotion architecturale ». Quelle est la complémentarité entre les architectes libéraux, c'est-à-dire l'Ordre des architectes, et les CAUE ?

Ma seconde question concerne l'expression d'« architectes aux pieds nus », qui n'a pas encore été évoquée ici. Pourquoi ces architectes qui ne construisent pas ont-ils une place à part au sein de l'Ordre ? Sont-ils de « sous-architectes » ?

Lionel DUNET

Je vais commencer par répondre à la seconde question, plus épineuse : pourquoi y a-t-il deux catégories au sein de l'Ordre ? Tout notre débat autour de la loi de 1977 et de la création des CAUE n'a pas mis en relief le fait que cette loi nécessitait d'être rénovée, car elle est très orientée sur l'architecte « maître d'œuvre ». Outre ce qu'elle apporte pour les CAUE, elle structure en effet l'institution et la profession même d'architecte, ce dont nous n'avons pas parlé. Listant ce que doit être un architecte, cette loi invente, en créant les CAUE, un nouveau métier de l'architecte, mais presque par hasard. Elle structure surtout notre profession de maître d'œuvre, qui comporte des responsabilités que l'Ordre est chargé de vérifier. La responsabilité essentielle, renforcée récemment, est la responsabilité d'assurance du maître d'œuvre, car faire appel à un architecte maître d'œuvre non assuré est tragique pour le consommateur. C'est uniquement ce sur quoi repose la distinction entre les deux catégories d'architectes : si vous engagez votre responsabilité, vous devez être assuré, donc nous le démontrer. Si vous n'engagez pas votre responsabilité, vous entrez en revanche dans une autre catégorie et n'avez pas besoin de démontrer que vous êtes assurés. Une erreur de vocabulaire fantastique va être corrigée cette année. A la place de la formule « n'exerçant pas la profession », va être introduite la suivante : « exercice n'engageant pas la responsabilité professionnelle et civile ». Le Conseil national est conscient du fait que la loi de 1977 et la structuration de l'Ordre et du tableau ont vieilli, tout comme du fait que beaucoup d'autres métiers existent aujourd'hui. Nous engageons aujourd'hui une réflexion sur la nature de la position de l'Ordre à l'avenir et sur la manière dont on peut mettre en place une institution ordinale et une déontologie qui s'adaptent à la réalité de notre profession : maître d'œuvre et beaucoup d'autres métiers.

Concernant la première question sur la promotion de l'architecture, les terrains de coopération sont considérables. D'une part, l'Ordre national a lancé des campagnes nationales de promotion de l'architecture. Dans ce cas, le relais peut être repris par les CAUE. Plus récemment, la position de l'institution nationale a évolué. Plus que de promouvoir les architectes, nous voulons que l'institution porte davantage d'idées dans le débat citoyen. Les CAUE peuvent prendre leur place dans ce débat. L'institution travaille par ailleurs essentiellement avec les Maisons d'architecture situées dans chaque région. Une véritable coopération est observable sur le terrain, même si les désaccords sont fréquents. Ceux-ci n'existeraient d'ailleurs pas si nous ne travaillions pas ensemble. La promotion de l'architecture est la passion des architectes et c'est pourquoi nous pouvons travailler ensemble.

Jean-Claude MONIN

Nous arrivons au terme de cette matinée, que j'ai beaucoup appréciée. A travers le dialogue, et les questions qui ont été posées, les CAUE m'apparaissent toujours actifs, ce qui est important et réjouissant. Les jeunes générations y sont d'ailleurs présentes. Comme il a été question ce matin de nostalgie et de témoignage, j'aimerais que ces jeunes professionnels puissent prendre la parole cet après-midi pour témoigner de leur travail et poser les questions nécessaires aux CAUE.

Nous avons réfléchi sur l'avenir, et avons évoqué le territoire, l'urbanisme, l'environnement, l'architecture et le culturel. Ce qui est en mouvement, c'est le cadre de vie, l'équilibre socio-économique du territoire, ainsi que son équilibre culturel. Nous sommes dans une période de changement. Certains territoires sont en devenir, et les CAUE doivent répondre aux questions que nous a posées le sociologue Jean-Louis Violeau. Ambroise Dupont a souligné le fait qu'ils étaient restés impertinents, et je souhaite qu'ils le soient toujours à l'avenir.





DEUXIÈME TABLE RONDE

DE L'ARCHITECTURE COMME « EXPRESSION DE LA CULTURE » À UNE CULTURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENT DE LA TABLE RONDE

Philippe LAURENT, vice-président de la FNCAUE, président du CAUE des Hauts-de-Seine, président de l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France, maire de Sceaux

TÉMOINS

Guy HILBERT, ancien directeur du CAUE du Bas-Rhin

Michel PERALDI, directeur de la Solidarité et du Développement durable des territoires au Conseil régional d'Auvergne

INTERVENANTS

Jacques CABANIEU, secrétaire général de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Patrick COLOMBIER, président du Syndicat de l'architecture

Serge DESPEYROUX, vice-président de la FNCAUE, président du CAUE du Lot, président de l'Union régionale des CAUE Midi-Pyrénées, Conseiller général

Jean FREBAULT, président du Conseil de développement du Grand Lyon, ancien président de la section V du Conseil général des Ponts et Chaussées, ancien directeur des agences d'urbanisme de Toulouse et de Lyon, ancien directeur de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement

Catherine GRANDIN, directrice du CAUE du Rhône

Le débat est animé par Frédéric LENNE, directeur du département « architecture, technique et urbanisme », du Groupe Le Moniteur.



MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2007 - APRÈS-MIDI

PROPOS INTRODUCTIF À LA DEUXIÈME TABLE RONDE

Gilles PENNEQUIN

Haut-fonctionnaire au Développement durable représentant Pierre MIRABAUD, délégué interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires

En 1982, à Lille, dans le cadre de mon diplôme d'aménagement du territoire, j'ai failli effectuer mon premier stage au CAUE du Nord, pour travailler sur le classement des pavés de Paris-Roubaix. J'ai ainsi très vite été en contact avec les CAUE. Je possède par ailleurs un parcours d'élus écologiste dans le Pas-de-Calais. Le CAUE y constituait pour moi un interlocuteur privilégié.

La DIACT suit avec beaucoup d'intérêt vos missions, notamment celles qui sont liées à votre vocation d'information et de sensibilisation de tous les acteurs de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement. En effet, la DIACT, depuis son rattachement au MEDAD, et même avant, est particulièrement préoccupée par ces sujets. Elle est aujourd'hui à la fois le service du Premier ministre et rattachée au MEDAD. Nous avons naturellement à cœur de porter ces politiques de développement durable. Je suis personnellement ce que vous effectuez en matière d'urbanisme et d'aménagement durable.

En 1977, l'Europe inventait le code-barres, l'URSS déployait ses missiles SS20 en Europe, et l'idée de la chute du Mur ne venait à l'esprit de personne. 1977, c'est aussi quatre ans après le premier choc pétrolier, et cinq ans après la conférence de Stockholm, à la suite du rapport Meadows intitulé « Halte à la croissance ? ». Ce dernier posait déjà la question de la raréfaction de ressources de la planète et de la non-pérennité de notre mode de développement. C'est dans ce contexte que les CAUE sont nées, avec des préoccupations d'énergie et de protection de l'environnement.

Trente ans après, ces questions se posent toujours de la même manière, mais avec peut-être encore plus d'acuité. C'est vrai de la question de la sécurité mondiale, comme en témoignent les récentes conférences internationales. La fin de l'histoire annoncée par certains ne s'est pas réalisée. C'est également vrai de la question énergétique, qui est au cœur des préoccupations à venir et renvoie au problème des ressources disponibles. La terre va ainsi devenir une denrée extrêmement rare. La question de la finalité de son utilisation (à des fins de logement, récréation, de préservation de la nature ou à des fins énergétique ?) va se poser. Nous nous trouvons de plus face à des risques de pénurie de minerais. Enfin, les questions environnementales, liées ou non au changement climatique, sont majeures et préoccupante pour la planète et l'humanité toute entière, comme le montrent les conférences sur les pertes biodiversité.

Ce contexte initial consolide vos missions : sensibiliser et informer les acteurs publics et privés sur les enjeux de la qualité des constructions. Nous lançons des programmes quantitatifs de grande ampleur, car nous avons aujourd'hui besoin de construire des logements en grande quantité. Mais se posent aussi d'autres questions : le mode de construction de ces logements, leur intégration paysagère, leur qualité environnementale et architecturale, ainsi que l'étalement urbain et le mitage du territoire. Tous ces sujets se situent au cœur des préoccupations de l'État. Ils constituent des éléments forts de votre intervention, et le resteront dans les trente prochaines années.

Néanmoins, par rapport à votre métier traditionnel, des ruptures, notamment énergétiques et climatiques, se profilent. Elles imposent l'amplification des missions traditionnelles et l'adoption d'un nouveau regard sur la question urbaine, du paysage et des constructions.

LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE

Actuellement, le potentiel de ressources fossiles connues (pétrole, gaz et charbon) s'élève 800 milliards de tonnes équivalent pétrole, tandis que le potentiel de ressources probables est lui de 4000 milliards de tonnes équivalent pétrole d'énergie fossile. Nous pourrions en déduire une abondance. Mais avec un taux de croissance mondiale prévue par les spécialistes de l'Agence internationale de l'énergie à 2 %, alors qu'il est actuellement de 4 %, nous aurons consommé dès 2050 le pétrole, le gaz et le charbon, prouvés, et dès 2100, le pétrole, le gaz et le charbon prouvés et probables. La question énergétique représente donc en soi un vrai enjeu.

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

La conférence de Bali la semaine dernière a mis à jour l'importance du risque climatique, avec une perspective de réchauffement mondial de deux degrés au minimum, voire bien davantage selon les experts si nous ne sommes pas vertueux en matière de lutte contre nos émissions de gaz à effet de serre. Ce sujet va avoir des impacts sur votre métier, car les acteurs que vous accompagnez vont devoir intégrer la question du réchauffement climatique. La DIACT a proposé, dans le cadre des Contrats de projets État-région, que la question énergétique et climatique soit au cœur du volet « développement durable ». Nos deux mots d'ordre sont d'une part la politique d'atténuation du réchauffement climatique, et d'autre part une politique d'adaptation immédiate. Nous sommes en effet contraints de faire en sorte que nos modes de vie s'adaptent aujourd'hui au fait qu'il fera beaucoup plus chaud demain. Ces deux politiques doivent être menées sans plus attendre. Car alors que certains sont tentés de croire que nous avons le temps, tous nos actes d'aménageurs, (la construction d'un bâtiment, d'une infrastructure routière, ou d'un nouveau quartier), vont vivre des temps extrêmement longs. La durée de vie d'un bâtiment ou d'une infrastructure de transport est en général d'une centaine d'années, et notre environnement urbain date parfois de plusieurs centaines voire un millier d'années pour certaines constructions. Nous devons donc imaginer que nos actes d'aménageurs aujourd'hui vont vivre ces ruptures énergétiques et climatiques et les prendre en compte dès maintenant. Ainsi le bâtiment construit aujourd'hui doit tenir compte du fait que son environnement énergétique demain dépourvu d'énergie fossile et qu'il fera beaucoup plus chaud. Une forte intervention auprès des professionnels du bâtiment et de l'urbanisme s'impose. Je travaille sur ces sujets depuis longtemps. Lorsque j'étais le collaborateur du secrétaire d'État au Logement en 2000, nous avons mis en place un plan national « Habitat, construction et développement durable. » Porté médiatiquement, notamment depuis le film d'Al Gore, et relayé politiquement, le message passe plus facilement aujourd'hui. Ces sujets ne vont pourtant pas de soi, alors que tant les constructeurs, que l'architecte, le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, travaillent à flux tendu. Ils disposent donc globalement de peu de temps pour remettre en question leur métier et leur pratique de construction et d'urbanisation, donc d'anticiper les mutations que j'ai évoquées de manière à dévulnérabiliser nos territoires.

Votre mission consiste à vous montrer vigilants, à informer et sensibiliser l'ensemble de ces acteurs. Ce matin, nous avons dû vous présenter les dispositions du « Grenelle » en matière de construction. En matière de réglementation thermique, dix ans s'écoulent jusqu'à présent entre le moment de son édicton et sa mise en œuvre effective sur le terrain. Des mesures volontaristes, concrètes et ambitieuses à très court terme (2012 : bâtiment à énergie 50 kilowatt par mètre carré, basse consommation d'énergie, 2020 avec bâtiments à énergie positive) ont été prises à l'issue du « Grenelle ». Compte tenu de l'inertie du système, il est essentiel que ces objectifs soient intégrés par les acteurs locaux à tous les niveaux.

LA QUESTION URBAINE

Ce sujet est encore en travaux. Existe-t-il une forme de ville idéale pour répondre aux enjeux de développement durable et à ces phénomènes climatiques et énergétiques ? Y a-t-il des formes urbaines plus favorables que d'autres ? La tendance globale est à la ville compacte, que l'on dit parée de nombreuses vertus (et notamment le fait de diminuer la mobilité des biens et des personnes). D'autres études montrent néanmoins qu'elle génère des contraintes très importantes, notamment la maîtrise foncière et le coût foncier. Ainsi, si l'on gagne d'un côté, en économisant en mobilité et en frais de déplacement pour les populations les plus démunies, le coût de l'acquisition du logement est de l'autre côté bien plus lourd, et renvoie à d'autres types de problématiques. La DGUHC contribue également à la réflexion. Nous devons donc avancer collectivement sur ce terrain et réfléchir à la forme urbaine la plus adéquate pour répondre à ces défis.

Il s'agit d'un enjeu de paix sociale. Tandis qu'un Européen dépense 10 % de son budget dans le transport, un Américain en dépense 20 %. Quand le prix du baril sera beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement

(au-delà du niveau de la première crise pétrolière), des conséquences sociales très lourdes seront subies par une partie de nos populations. Pour éviter ces déflagrations, il y a donc lieu d'anticiper. Mais les conséquences au prix du pétrole seront aussi économiques. Car quand l'énergie sera très chère, moins nous (secteur économique ou territoire) serons dépendants des énergies fossiles, et plus nous pourrons nous montrer compétitifs. La compétitivité figure d'ailleurs dans le sigle de la DIACT, et il est nécessaire que les CAUE soient là aussi très actifs.

LES PAYSAGES

Le réchauffement climatique aura des conséquences très lourdes sur les paysages. Je présente souvent lors de conférences des cartes de l'INRA sur l'évolution du couvert végétal. Elles montrent que nous pouvons potentiellement avoir une forêt méditerranéenne couvrant environ la moitié du territoire français. Un réchauffement climatique d'un degré en France équivaut à un décalage géographique vers le sud de 150 à 200 kilomètres. Certains modèles, comme le modèle ARPEGE, placent ainsi Paris au niveau de Séville en 2070 en « équivalent climat ». Les conséquences du réchauffement seront donc très profondes sur nos terroirs et la qualité de nos paysages. La variété de nos paysages, qui fait notre fierté, va être bouleversée par le réchauffement climatique. Pour des enjeux de biodiversité, il est donc nécessaire et préserver tout ce qui est possible. Mais en plus de cette politique de conservation, nous devons mener une politique dynamique, de manière à conserver des paysages qui accompagnent le climat. Cela exigera une connectivité de ces paysages verts, de ces « corridors écologiques » nécessaires à la migration des espèces. Pour anticiper ces conséquences, il est indispensable de faire preuve d'inventivité et de créativité.

Depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales peuvent prendre une place majeure sur ces sujets, et elles ne s'en privent pas. Tandis que vous les accompagnez du mieux que vous pouvez, le rôle fondamental de garant des politiques mises en œuvre revient à l'État. En effet, de nombreuses initiatives existent, mais ne sont pas concertées, notamment sur le plan énergétique. Or l'accumulation des politiques menées par les uns et les autres ne forme pas forcément une politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Vous pouvez relayer ces politiques.

De même, les outils méthodologiques manquent d'homogénéité. La DIACT travaille pour que des outils communs soient mis à la disposition de tous, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons au niveau national. L'« écoconditionnalité » des aides publiques à laquelle nous devons parvenir ne se fera en effet que si nous disposons d'outils communs et comparables. L'État doit ainsi démontrer l'existence d'une vision globale, intégrée dans l'espace et dans le temps. L'habitat, le paysage et l'urbanisme doivent aller bien ensemble.

Votre mission est de contribuer à créer une culture commune de développement durable sur l'ensemble de nos territoires.

Le film « 30 ans des CAUE en images », réalisé par le CAUE des Hauts-de-Seine, est projeté.





Philippe LAURENT

J'ai été élu pour la première fois comme conseiller municipal en 1977. J'ai donc vécu le contexte de l'évolution des CAUE : la loi sur l'architecture, la décentralisation, et la montée en puissance des collectivités territoriales et de leurs compétences, non seulement en termes de pouvoir de décision, mais aussi en termes techniques. Cette montée en puissance s'observe au niveau des élus, mais surtout au niveau des fonctionnaires territoriaux. A titre de consultant, j'ai accompagné de nombreuses collectivités territoriales dans ce domaine, et j'ai pu constater qu'elles se sont dotées d'une fonction publique territoriale de très grande qualité, qui a permis la prise en main de toutes ces nouvelles compétences. Il convient en outre de noter l'émergence de la notion de territoire, qui s'est concrétisée par le

développement de l'intercommunalité. Ce point s'est révélé majeur dans la culture territoriale, et est allé de pair avec le développement de la conscience environnementale. Enfin, depuis quelques années, nous nous trouvons face à un questionnement important sur le rôle de l'État dans tous les domaines.

Le titre de la table ronde ne me convient pas vraiment. Il voudrait dire que la dimension culturelle de l'architecture et de l'urbanisme disparaît, et je ne suis pas du tout d'accord avec cette idée. La dimension culturelle, si elle s'enrichit et se développe davantage avec la notion de développement durable, ne peut et ne doit pas disparaître. Pour prendre un symbole, dans le sigle « CAUE », à côté du « A » de l'architecture, du « U » de l'urbanisme et du « E » de l'environnement, je transformerais le « C » du conseil en « C » de la culture. Il s'agit en effet pour moi de la base sur laquelle toute société doit se fonder pour aborder l'avenir. Comment aborder cet avenir ? Quels en seront les acteurs demain ?

Mon inquiétude, à l'instar de beaucoup d'entre nous, concerne le rôle de l'État. Gilles Pennequin a évoqué l'idée que les CAUE pouvaient jouer un rôle de relais des politiques nationales. Je crois pour ma part qu'il n'y a plus de politique nationale, et qu'il ne reste que des politiques publiques, lesquelles sont partagées dans presque tous les domaines, y compris des domaines considérés comme régaliens et qui constituaient le seul axe de compétence de l'État dans le passé. Les collectivités territoriales s'y sont impliquées, pas forcément par choix mais souvent par nécessité. Les CAUE peuvent par conséquent devenir l'un des acteurs, qui, au niveau territorial, peut jouer ce rôle de partage des politiques publiques avec l'État d'un côté et les collectivités territoriales de l'autre.

Enfin, je suis convaincu qu'il n'y a aucune incompatibilité entre le développement durable et l'innovation, pas plus qu'il n'y en a entre le développement durable et le progrès social, ou entre le développement durable et le développement culturel. Les CAUE doivent fonder leur action sur ce point.



Frédéric LENNE

Le titre donne en effet une impression d'opposition entre l'architecture et le développement durable. Mais c'est souvent ressenti comme tel, notamment par les architectes.



Michel PERALDI

Je ne suis pas un pionnier du mouvement CAUE tel qu'il s'en est exprimé ce matin. Je suis arrivé en 1981 au moment de la décentralisation comme l'un des premiers directeurs de CAUE "non-architecte" et issu des collectivités territoriales. En 1983, Jean Claude Monin, président fondateur, me fit l'honneur de m'appeler comme premier Secrétaire général de la FNCAUE.

L'idée que les CAUE puissent être perçus au tout début de la décentralisation comme des outils précurseurs d'un aménagement du

territoire décentralisé, ou en voie de décentralisation, n'était pas gagnée. De même, le fait que le CAUE ne se cantonne pas comme un outil purement professionnel, voire un peu corporatiste, n'était pas non plus évident. Aussi, en dépit de tous mes amis à la direction de l'Architecture, les premières réunions en tant que Secrétaire général de la Fédération n'ont pas été franchement cordiales.

En effet, si l'on estimait alors que l'architecture était bien sûr un instrument de la culture, rares étaient ceux qui voyaient dans les CAUE un outil d'aménagement du territoire, et surtout pas d'un territoire avec une gouvernance décentralisée.

Après trois ans comme directeur de CAUE puis cinq à la Fédération, je suis parti vers d'autres horizons professionnels. J'ai toutefois continué à suivre le mouvement et surtout regardé comment les CAUE se situaient dans un environnement institutionnel et philosophiquement mouvant. Après douze ans dans le corps préfectoral et cinq ans comme directeur de Région, je garde toujours une grande affection pour les CAUE, tout en portant sur eux une vision parfois critique.

Il faut tout d'abord rendre hommage aux fondateurs, aux pionniers architectes et je pense notamment à Nicole Singier et à nos premiers amis communs, mais aussi aux présidents à présent disparus au premier rang desquels Messieurs Mercusot et Ceyrac, avec lesquels nous entretenions, malgré l'océan générationnel et culturel qui nous séparait, des relations amicales et complices.

Ils ont sauvé les CAUE menacés non seulement par la gauche en 1981 mais aussi par la droite en 1986, lors de l'alternance. Le principe même de la TDCAUE était remis en cause, et nous avons gagné grâce à leur mobilisation l'arbitrage à la Commission mixte paritaire pour son maintien et son extension aux ZAC.

LA RÉUSSITE DU TRAVAIL DES CAUE EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE

Quelle vision un témoin ayant quitté les CAUE depuis un certain temps peut-il en avoir ?

Il importe d'abord d'acter que le but fondateur de la loi qui était de donner mission aux CAUE d'irriguer la France des départements de culture architecturale est atteint.

Plus aucune institution, collectivité publique, décentralisée ou pas, ne se permettrait aujourd'hui de construire ce qui se bâtissait à la fin des années 1970. En complément de l'action vigoureuse de la Mission interministérielle pour la qualité de construction publique, ils ont ancré au plus profond des territoires avec patience et ténacité ces valeurs culturelles de l'architecture. Ainsi, les collèges (qui dépendent aujourd'hui du Conseil général) ou les lycées (qui sont du ressort du Conseil régional) construits aujourd'hui n'ont rien à voir avec ces mornes et mécaniques objets sans âme de l'avant CAUE de l'avant décentralisation. Car les deux mouvements vont de paire. Sans l'État et la loi de 1977, les CAUE ne seraient pas nés mais sans la décentralisation, ils n'auraient pas survécu à la raréfaction des crédits publics et n'auraient pas trouvé cette incontestable légitimité de terrain.

Le travail effectué par les CAUE, avec leurs petits moyens, a donc porté ses fruits et hommage doit leur en être rendu.

LES LIMITES DE L'ACTION

Les limites rencontrées par les CAUE sont dans leurs moyens, pour la plupart d'entre eux modestes, et qui les a conduit à ne pas pouvoir s'occuper d'espaces stratégiques qui ont été durablement abandonnés à la médiocrité et à la banalisation. Entre des centres-villes jadis paupérisés mais qui se sont relevés et un cœur rural conservé voire revitalisé par l'action des CAUE et des parcs naturels, l'échec collectif porte sur le reste. Nous fermons en effet les yeux sur les zones intermédiaires : l'état lamentable de nos zones industrielles, de nos entrées de villes, de nos lotissements, qui se ressemblent tous.

Plus conjoncturellement, l'on peut craindre aujourd'hui sur le plan de la qualité architecturale, la raréfaction des crédits publics globaux, due à une phase 2 de la décentralisation financièrement assez mal maîtrisée. Cette relative pénurie des finances publiques se conjuguant avec un besoin de financement considérable sur d'autres secteurs en particulier les infrastructures de transport peut faire craindre un risque de retour à la banalisation des années 60 et 70.

Je crains plus encore l' "architecturalement correct" qui pourrait sortir des attaques assez vives que subissent les décideurs publics sur leurs choix d'investissements. La tendance est à la réduction de la qualité esthétique et urbaine des constructions publiques, à ce qui est architecturalement acceptable. C'est aux architectes et aux esthètes dont nombre se trouvent autour des CAUE de porter un autre discours pour faire en sorte que la construction publique soit encore un vecteur majeur de créativité et d'innovation.

LA SITUATION DES CAUE EN 1977 ET EN 2007

En trente ans, tout a changé (la démographie, l'urbanisme, les organisations institutionnelles, la décentralisation), tout a changé sauf les CAUE !

Ceci présente un aspect positif : il y règne toujours autant d'enthousiasme que du temps des pionniers. Je suis moi-même toujours sidéré par le dynamisme et la créativité des nouveaux directeurs de CAUE avec lesquels je travaille. C'est très encourageant dans un monde qui regorge de banalité, de soumission et d'abandon.

En revanche, le discours des CAUE n'a pas beaucoup changé non plus. J'aurais ainsi pu assister, il y a dix huit ans lorsque j'ai quitté les CAUE, à un débat fort semblable à celui que j'ai entendu aujourd'hui sur la place de l'architecture dans la société, les relations avec le Conseil général, avec le Conseil régional, ou la nécessaire diversification des fonctions et des équipes des CAUE.

Tout cela me semble bien loin et, à mon humble avis, il serait temps de construire un nouveau projet en phase avec les attentes des grands partenaires institutionnels que sont l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général.

LE DÉFI DES CAUE À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : TROUVER LA NOUVELLE PLACE QUI LEUR REVIENT

Vu de l'État, d'un Conseil régional, on voit les CAUE de loin.

Ce que l'on note c'est que les territoires dans lesquels un CAUE a mené à bien ses missions ne travaillent plus comme avant. L'on peut discerner précisément si le "contrat de territoire" a reçu le soutien ou l'expertise d'un CAUE présent sur le territoire.

Pour ce faire, les CAUE ne reçoivent pas ou peu la reconnaissance qu'ils méritent pour le travail qu'ils effectuent depuis trente ans.

En comparaison, les parcs naturels régionaux, qui en bien des domaines font un travail comparable, sont soutenus pour leur ingénierie dans le nouveau CPER et les Agences d'urbanisme, que plus personne ne remet en cause aujourd'hui, ont bénéficié d'un programme spécifique pour animer l'appel d'offre métropolitain lancé par la DIACT.

Qu'en est-il des CAUE ? Le chantier des CAUE est de se réinterroger sur leur place parmi les outils de développement et de rechercher la légitimité qui leur revient, en raison de leur histoire de leurs savoir faire et du rôle historique qu'ils seront amenés à jouer dans les années à venir.

Les CAUE ont laissé passer bien des occasions, mais les priorités sur le développement durable en constituent une nouvelle. J'ai d'abord perçu moi-même le développement durable comme la dernière mode, une sorte de colorisation en vert du développement territorial mais je pense à présent comme nombre de ceux qui se penchent sur cette nouvelle approche que les mécaniques du développement territorial élaborées depuis trente ans doivent profondément évoluer. Il s'agit d'une nouvelle révolution du mode d'intervention public sur les territoires, qui interpelle l'ensemble des acteurs publics, à commencer par les régions et les départements.

Les CAUE bénéficient ici d'une opportunité de légitimation et de professionnalisation très porteuse.

La Région Auvergne travaille actuellement, comme beaucoup d'autres Régions sur la refonte de son Schéma régional d'aménagement du développement durable du territoire. Toutes les références et les mécaniques d'intervention publique que nous possédions depuis trente ans ne fonctionnent plus.

Il nous faut inventer un nouveau modèle de développement territorial qui allie compétitivité selon les critères européens de Lisbonne et gestion raisonnée du patrimoine culturel et environnemental.

Ce sont bien les CAUE qui ont inventé le développement territorial qualitatif, il y a trente ans. Ils ont été également l'un du premier mouvement à mettre en avant la notion de territoire, que tout le monde galvaude aujourd'hui, ainsi que celle de projet.

Rappelons-nous notre Congrès de 1985 à Angers monté avec Bruno Letellier, intitulé "Territoires en projet", qui était le premier à associer ces termes. Vous pouvez, nous pouvons, être fiers de ces intuitions mais il faut encore aller au-devant.

À mes yeux, les CAUE sont une rivière qui fertilise les territoires, qui déborde parfois par ses impertinences, mais qui, ce faisant, avec lenteur et constance, fait progresser dans le qualitatif et le durable le développement de notre société.

Frédéric LENNE

J'ai relevé une contradiction dans votre intervention. Vous avez affirmé que la mission des CAUE était accomplie et avez en même temps stigmatisé l'«architecturalement correct». Or ce problème constitue une tendance naturelle des élus face à leurs électeurs.

Ne manque-t-il dans votre première affirmation la culture architecturale du citoyen, qui fait aussi partie des missions des CAUE ?

Michel PERALDI

L'important est de diffuser la culture de l'architecture, et de faire en sorte que toute décision publique se réalise sur la prise en compte de la qualité architecturale ou culturelle des projets de territoire et des objets qui en sont issus. La limite réside dans l'insuffisance des moyens des CAUE, qui ont également été confrontés, soit à des systèmes d'évitement de la part des décideurs, soit à des absences de moyens. Faute de stratégie, d'impulsion nationale ou d'orientations claires, les CAUE ont été très absents sur les documents d'urbanisme issus de la loi SRU. Je rejoins ici l'intervention d'Ambroise Dupont : nous avons réussi les objets, mais non les espaces. Le grand échec de la société française en la matière tient au fait que nous possédons sans doute un des systèmes les plus réglementés, mais qui a produit les horreurs les plus notables. Je n'aperçois pas en Europe de système aussi réglementé produisant des entrées de ville ou des espaces économiques aussi lamentables pénalisant ainsi fortement l'attractivité de nos villes.

Frédéric LENNE

Mais il s'agit bien du produit d'une société, et donc davantage du signe d'un déficit de culture architecturale au départ.

Michel PERALDI

Prenons un exemple que j'ai pu observer en Italie. Le mode de fonctionnement des fonctions publiques y est effrayant. Un maire doit y construire pour boucler son budget, car la marge d'équilibre n'est pas la fiscalité comme en France mais la construction. Cependant, le résultat n'est pas une catastrophe, grâce à une véritable culture architecturale et urbaine existant depuis des siècles, et qui nous fait défaut en France. En effet, si elle a commencé à être impulsée par les CAUE mais également les agences d'urbanisme ou les parcs, le chemin est encore long.

Les schémas d'aménagement et de développement du territoire en cours de constitution dans la plupart des régions vont pousser à l'apparition d'un certain nombre d'exigences qualitatives (comme le resserrement de la ville, ou le développement durable), qui seront transcrites territorialement et prescriptivement dans les SCOT. L'enjeu pour les CAUE est donc d'être présent et crédible dans ces SCOT pour y apporter leur véritable expertise de développement territorial qualitatif et durable.



Guy HILBERT

LA PERMANENCE DES ENJEUX ET LA MÉTAMORPHOSE DES MISSIONS DES CAUE

J'introduirai mon propos en vous lisant le texte suivant :

“ Je préférerais parler d'une culture de l'édifier, terme générique qui embrasse indistinctement tous les modes d'investissement tridimensionnel de l'espace, de l'échelle de l'immeuble, à la ville et au territoire, et qui se réfère à une activité et non à un métier. Il n'est pas d'édification sans dialogue avec ceux pour

qui on édifie, individus singuliers ou membres de la “respublica” ni entre experts et ouvriers. L'édificateur ne peut construire, aménager, que s'il est préalablement interpellé par une demande, puis soumis à une critique et expliquée à ceux qui vont la réaliser et l'utiliser. Enfin l'adéquation de la réalisation doit être consacrée par l'approbation qui fonde sa légitimité. L'édification s'accomplit dans une intime liaison avec son milieu (sol, climat, relief...). Cette intégration de l'espace dans la nature projette l'humain dans le temps de la nature, mais elle y matérialise aussi la continuité de ses progrès. “Universalité d'une compétence qui ne s'actualise que dans un processus continu de différenciation”.

Extrait du *De re aedificatoria* de Léon Battista Alberti, texte écrit entre 1440 et 1452 qui intègre déjà la notion de développement durable dans l'architecture et l'urbain et qui me rappelle une citation de Claude Lévi-Strauss : « il faut sauver la diversité ».

Ce préambule pour l'asseoir comme fondement de l'approche du CAUE du Bas-Rhin depuis sa création en 1979. A l'inverse pendant cette période nous avons vécu de profondes modifications de notre environnement qui nous ont amené à naviguer et développer notre compréhension des enjeux politiques et à devenir les poissons-pilotes de la décentralisation.

LES DÉBUTS DU CAUE DU BAS-RHIN

Nous nous sommes attachés à aller vers la population par la mise en place, dans un premier temps, des rendez-vous dans 34 mairies, lieux de permanence, puis plus tard par l'organisation de rencontres sur le terrain concerné, les rendez-vous étant gérés soit par les collectivités locales soit par notre secrétariat. Ainsi s'est mise en place une véritable action pédagogique prenant en compte les lieux d'intervention, les besoins et les moyens des demandeurs ce qui nous a amené à effectuer près de 3000 conseils par an.

Parallèlement nous avons réussi à lancer trois études qui nous ont paru emblématiques pour la mise en place d'une nouvelle culture en particulier à destination des services et des décideurs publics dont le rôle se devait de devenir exemplaire. Ces trois réflexions ont donné lieu à trois expositions itinérantes agrémentées de réunion avec les élus et la population :

-*l'espace public, ou la rue n'est pas une route, 1980*

-*la maison bioclimatique, 1981*

-*l'architecture bois en Alsace, 1982.*

Nous abordions ainsi la dimension urbaine et le développement durable que nous avons développés jusqu'à ce jour.

De plus notre participation, à la demande de M. le Préfet, à la Conférence Permanente du Permis de Construire s'est traduite par un avis sur tout les refus pour architecture après expertise sur place. Le constat de l'inadéquation de la réglementation dans les documents d'urbanisme (POS, cartes communales, lotissements...) et leur application purement juridique dans la gestion des autorisations d'occupation des sols par les services concernés (DDE, ABF) nous a conduit à un travail de formation des services instructeurs et des GEP comme préalable à une évolution qualitative de la qualité architecturale et urbaine.

Ainsi nous avons été rapidement perçus comme un outil indispensable par les maires et nous avons pu ainsi bénéficier d'un “portage” politique au niveau du département sans allégeance à ses services. Partage qui nous a sûrement manqué à l'échelon national à la vue des échecs que notre mouvement a rencontré jusqu'à présent quant à l'augmentation de nos ressources.

LES MISSIONS DU CAUE DU BAS-RHIN ET LEUR ÉVOLUTION.

De la confiance qui nous avait été donnée ont émergé des demandes de conseil à la maîtrise d'ouvrage publique des collectivités locales et territoriales (communes, communauté de communes, département...) d'organismes parapublics ou consulaires (CCI, chambre d'agriculture...) ou de services de l'état (Rectorat, DDE/DRE...).

Ainsi à partir d'une réflexion demandée par une commune ou nous menions une étude patrimoniale sur le devenir de son abbatale romane, le maire a souhaité nous confier une étude sur l'aménagement d'une ZAD et sur la construction d'un centre de secours point de démarrage de cette opération.

En l'absence de tout document de référence en France sur la programmation de cet équipement nous avons en partenariat avec le SDIS mené une réflexion générale sur leurs besoins, la fonctionnalité, la gestion des coûts...) qui a débouchée sur la publication avec l'aide précieuse de la MICQP d'un *Guide du Maire* (n° 1 : « construire un centre de secours »).

Cette collaboration a permis au SDIS de découvrir la nécessité et le rôle de la programmation comme outil fondamental d'une exigence qualitative quant au résultat à obtenir et, sa demande de s'adresser au CAUE pour la réalisation des futurs centres. Aussi nous avons réalisé une mission d'ACMO sur 20 des 27 centres principaux au secondaire à construire et réaliser une étude diagnostic sur les 320 centres de 1^{ère} intervention du département. C'est ainsi qu'a commencé notre positionnement de principal intervenant dans l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales pour leurs équipements publics, l'aménagement de l'espace public et de certains projets d'aménagement et aboutir à des réalisations innovantes.

Toutes ces interventions s'articulent sur :

- une réflexion théorique (ex. : l'habitat du 3^{ème} âge, maison de la petite enfance, équipements sportifs, espaces publics, lotissements, habitat collectif),
- une participation des utilisateurs et des usagers et une réflexion sur les systèmes de représentation ou de modélisation nécessaire pour la compréhension des enjeux dans les projets et les règlements d'urbanisme,
- une prise en compte de la spécificité du lieu, des paysages urbains et naturels et des milieux humains et culturels,
- une transversalité entre besoins humains, sociaux, financiers et les exigences techniques et réglementaires.

Parallèlement nous menions des réflexions similaires a destination de la maîtrise d'ouvrage privée ou parapublique (chambre d'agriculture, chambre de commerce et de l'industrie, chambre des métiers, promoteurs constructeurs, constructeurs de maisons individuelles...).

Ces opérations déboucheront sur une valorisation des réalisations exemplaires par la mise en œuvre de prix et trophées, d'expositions et de publications afin de développer notre action culturelle parallèlement à notre action technique. La création et l'ouverture en 2000 de notre Maison de l'Architecture de la Ville et des Paysages au centre de Strasbourg, ou nous accueillons l'ADIL, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes et l'association des Urbanistes d'Alsace, nous permet d'organiser des expositions, débats, rencontres, formations...et d'établir ainsi des relations étroites avec un grand nombre de pays étrangers (Institut Goethe (Allemagne), Pro Architectura (Suisse) et d'autres institutions grâce aux consulats présents auprès du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen (Japon, Chine, Finlande, Norvège, Hollande, Autriche, Italie, Espagne, USA...) et d'associations liées au développement durable.

Frédéric LENNE

Ce rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage ne vous a-t-il pas posé de problèmes par rapport aux autres types d'acteurs ?

Guy HILBERT

Parfois, les premières résistances sont venues des services de l'Équipement (Service Constructions Publiques et GEP) plus tard par des «programmistes» mais notre cadre d'intervention, nos méthodes de travail et notre refus de participer à des mises en concurrence nous ont permis de poursuivre sans difficulté nos tâches.

D'ailleurs nous n'intervenons qu'à la demande de collectivités adhérentes, payant une cotisation au CAUE et acceptant notre méthode de travail.

Cette dernière commence en amont de la décision de faire elle aboutit souvent à une redéfinition de la demande et se termine bien après la réalisation. Elle comprend :

- une expertise unique de participation des usagers, et une relation transversale architecture-urbanisme-paysage,
- l'appui des recherches théoriques, que nous menons, sur un certain nombre d'équipements et d'aménagement,
- une exigence culturelle forte qui a abouti à l'émergence sur l'ensemble du département de réalisations contemporaine en particuliers dans les petites communes,
- une parfaite connaissance des financements et des conditions de leur attribution.

Aucun organisme public ou privé n'offre aujourd'hui sur notre territoire la même expertise. Par contre nous avons établi par convention un accord de sous-traitance avec des bureaux d'études techniques ou environnementales, des économistes... apportant ainsi un appui à notre intervention que nous qualifions "d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage".

Frédéric LENNE

En conclusion, le bilan est donc globalement positif ?

Guy HILBERT

A mes yeux, il l'est et je pense reconnu par tous les acteurs de notre département vu la qualité des relations qui existent avec les élus, la population et de nombreux acteurs publics et privés ainsi que nos relations internationales, et tout en préservant notre totale indépendance. Il l'est d'autant plus vu la faiblesse de nos moyens financiers (budget 1 100 000 euros) et humains (20 personnes équivalant 15 temps plein), mais heureusement soutenu par un réseau de plus de 80 architectes, urbanistes, paysagistes, anciens conseillers du CAUE.



Jean FRÉBAULT

On m'a demandé de porter un regard sur les grandes évolutions qui ont marqué ces trente années dans le champ de l'urbanisme, sur les transformations des villes et territoires dans lesquelles s'inscrit l'histoire des CAUE

Je voulais d'abord rappeler que mon parcours professionnel a été jalonné de rencontres fructueuses avec la grande famille des CAUE que je salue ici. De façon transversale, les « A », « U » et « E » des CAUE sont pour moi chacun importants et très interdépendants. J'ai

accompagné leur création en 1978, à Toulouse puis à Lyon. J'avais négocié avec Denis Vernet (DAFU) la possibilité que les missions des agences d'urbanisme et des CAUE soient complémentaires dans le domaine de l'assistance architecturale. Comme directeur de l'architecture et de l'urbanisme, de 1989 à 1994, j'ai eu de nombreux dialogues avec le réseau des CAUE. J'ai encouragé leur mise en relation avec l'ensemble des réseaux professionnels, et suivi plus particulièrement l'activité de certains d'entre eux dans des départements que je connaissais bien. Puis comme aménageur de la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau, j'ai lancé un plan de paysage avec Michel Corajoud et l'Union régionale des CAUE. Dans les années 2000

François Barré, à la tête de la DAPA, m'avait ensuite chargé d'animer une réflexion sur l'évolution des missions et le financement des CAUE.

Pour éclairer l'histoire des territoires depuis trente ans, il me semble intéressant d'en avoir une vision distanciée, nourrie notamment par le travail des chercheurs et des historiens, qui nous aident à comprendre les grands bouleversements de nos sociétés contemporaines.

Pour ma part, je pense que si des mutations considérables se sont produites, il y a heureusement des éléments de stabilité, dont font partie les CAUE et les agences d'urbanisme. Leur caractère non-institutionnel, hybride, et finalement leur fragilité font aussi leur force et leur confère la liberté d'interpeller, la capacité d'être audibles vis-à-vis de leur partenaires.

Autre réflexion : en trente ans, il y a eu de nombreux changements législatifs et institutionnels. Je suis toutefois frappé par le fait que les textes adoptés arrivent souvent en retard par rapport à l'évolution des sociétés. C'est le cas des lois de décentralisation. Je prendrai l'exemple l'intercommunalité, ignorée dans les lois de 1983, enfin mise en avant dans les lois Chevènement et SRU de 1999-2000. Mais aujourd'hui on peut constater que la dilatation de bassins de vie, la pression des besoins en logement ou la réalité des aires urbaines débordent souvent les périmètres des SCOT, des PLH, ou des structures intercommunales.

Il est donc indispensable de dépasser la seule lecture institutionnelle. Je propose de distinguer trois périodes majeures dans l'histoire de l'urbanisme depuis trente ans.

DE 1975 À 1985, LA RUPTURE AVEC LES TRENTE GLORIEUSES

A l'époque, j'étais jeune professionnel. Cette rupture a été marquée par une page tournée par rapport à l'héritage des Trente Glorieuses, marqué par une très forte croissance urbaine, un État tout puissant, le grand chantier « Delouvrier » sur la région parisienne, le règne du quantitatif, et la création des agences d'urbanisme (précurseurs de la décentralisation).

→ La remise en cause de la vision quantitative de la croissance

La crise du pétrole en 1973 a complètement remis en cause cette vision essentiellement quantitative de la croissance. Plusieurs étapes marquent cette rupture, ce retour au qualitatif : la loi sur l'architecture de 1977, la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1978 (première tentative « d'absorption » du ministère de l'Équipement), la mise en place des CAUE, la création de l'IFA... Ces changements favoriseront par la suite l'émergence de cultures transversales. Quand je suis arrivé à la DAU en 1989, l'architecture et l'urbanisme étaient réunis, ce qui n'était pas le cas au départ. Cette évolution traduit la montée des exigences qualitatives, peu présentes auparavant, le retour au niveau local, au quartier, privilégiant la concertation avec les associations et les projets à court-terme. C'est une période d'obsolescence de la planification. La protection et la mise en valeur du patrimoine urbain est fortement mise en avant, en application notamment de la loi Malraux.

→ Le mouvement de décentralisation

Enfin, les lois Defferre et la décentralisation ont créé une rupture institutionnelle très forte. Il n'y a plus de tutelle des Préfets sur les exécutifs des collectivités territoriales, ni de tutelle des collectivités territoriales les unes sur les autres. Situation unique en Europe, les permis de construire et les POS relèvent de la compétence communale, car cette loi a laissé passer le rendez-vous de l'intercommunalité. Il aura fallu attendre presque vingt ans pour que l'on mette en place des outils de gouvernance territoriale plus proches des réalités vécues. A signaler également la loi pour un renouveau de l'aménagement de 1985 qui a permis de mettre en avant les préoccupations de l'urbanisme opérationnel (ZAC, droit de préemption urbain...).

DE LA FIN DES ANNÉES 80 AUX ANNÉES 90, LA MONTÉE EN PUISSANCE DES VILLES ET DES TERRITOIRES, MAIS AUSSI DE LA FRACTURE SOCIALE ET URBAINE ET DU DÉFI ENVIRONNEMENTAL

→ La dynamisation métropolitaine

La décentralisation a libéré les initiatives des élus, mais aussi du monde professionnel et des acteurs de l'aménagement du territoire. L'explosion des projets urbains a commencé à cette période. Elle participe,

encore aujourd'hui, d'une transformation profonde du visage de nos agglomérations, grandes, petites ou moyennes. À travers des projets métropolitains ou de dimension plus modeste, c'est un changement d'image des villes, avec l'investissement sur l'espace public, les centres anciens, et la place de l'architecture contemporaine. C'est aussi souvent d'importantes transformations sociales, culturelles et économiques, et le début de la requalification urbaine des grands ensembles dans le cadre de la politique de la ville.

Cette dynamique s'accompagne d'un changement d'échelle des territoires. Les années 1980 sont marquées par la prise de conscience que le devenir économique et la vie urbaine se jouent à l'échelle de l'agglomération (dont les limites s'étendent de plus en plus), que les métropoles sont en compétition sur le plan national et européen, et qu'il est indispensable d'adopter une vision stratégique du devenir de ces territoires à la bonne échelle. J'ai pris part dans ce contexte à un mouvement de renouveau de la planification stratégique avec le grand chantier « Lyon 2010 ». D'autres agglomérations se sont lancées dans ce genre d'exercice.

→ La diversification et l'ouverture du milieu professionnel

Ces évolutions ont été accompagnées d'une dynamique retrouvée du monde professionnel, toujours marquante aujourd'hui. Le milieu professionnel de l'urbanisme tend à se renouveler, il s'enrichit notamment d'autres disciplines, avec l'arrivée des architectes et des paysagistes dans le champ de l'urbain, celle des métiers du développement local ou du développement social urbain, etc. Les controverses qui s'en sont suivies n'en ont pas moins fertilisé le milieu, dont les contours sont devenus plus ouverts. Des grands prix de l'urbanisme ont ainsi été attribués à des architectes et des paysagistes.

Les CAUE ont participé à cette évolution en développant de nouvelles professionnalités dans la sphère publique et en mobilisant le milieu professionnel auprès des maîtres d'ouvrage locaux.

L'État avait alors un vrai rôle de soutien à cette dynamique des territoires. Durant les cinq ans que j'ai passé à la DAU, nous avons créé l'atelier « Projets Urbain », qui fonctionne encore aujourd'hui, et nous avons lancé le chantier « renouveau de la planification ». L'État crée de nouveaux secteurs sauvegardés, et ZPPAU dans les centres anciens. Il soutient, l'architecture contemporaine à travers les concours d'équipements publics, les PAN ou les activités de l'IFA. Il y avait une forte volonté de faire travailler ensemble les réseaux professionnels : ceux de l'État local (DDE, DIREN, SDA...), les agences d'urbanisme, les architectes conseils, les CAUE, les écoles et instituts d'urbanisme.... J'ai la mémoire d'une période foisonnante de dialogue entre ces milieux, par exemple les programmes de collaboration entre les CAUE et les écoles d'architecture évoqués précédemment par Sylvie Clavel. J'ai regretté pour ma part avec d'autres que de nouvelles fragmentations se soient par la suite produites au sein de l'État, avec la séparation de l'urbanisme et de l'architecture, et qu'elles aient pu constituer de nouveaux freins.

Parmi les regrets, je voudrais évoquer aussi le grand défi de l'étalement urbain. La prise de conscience d'enjeux majeurs est de plus en plus forte, mais l'action publique et la planification n'ont manifestement qu'une faible prise sur les formes les plus diffuses et les plus éclatées des développements périurbains. Ni l'État, ni les collectivités territoriales, ni les CAUE, ni les agences d'urbanisme n'arrivent à se saisir de cette question à la bonne échelle.

→ Les lois, Chevènement, Voynet, et SRU

Si les trois lois de 1999 et de 2000 ont constitué le point d'orgue de cette période, elles n'ont fait que répondre à des attentes puissantes sur le terrain et à des réalités déjà en marche. La loi Chevènement, première loi très incitative sur l'intercommunalité, a créé les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes, tout en renforçant les Communautés urbaines. Néanmoins, dans la Région Ile-de-France, souffrant d'un déficit d'intercommunalité, elle a produit peu d'effets. Les lois SRU et Voynet ont fortement mis en avant la démarche de projets à travers les PADD dans les SCOT et les PDU. Elles ont créé une sorte de « révolution culturelle » dans les pratiques locales, à travers l'introduction du développement durable dans l'aménagement du territoire, la création des Conseils de développement, le développement des Pays, l'invention des SCOT et des PLU, la mise en avant de la question de la mixité sociale, (avec le fameux article 55 de la loi SRU imposant 20% de logements sociaux dans chaque commune, controversé, mais devenu hautement symbolique dans nos débats aujourd'hui).

→ La montée en puissance de la fracture sociale et du défi environnemental

Enfin, cette période a été marquée par la montée en puissance de deux grands enjeux sociétaux dont on n'avait sans doute pas mesuré l'ampleur et qui ont largement échappé aux acteurs du territoire. L'histoire de la politique de la ville a au début peu mobilisé les urbanistes, qui la voyaient plus comme un problème social et économique. La question de l'avenir de la planète et du développement durable nous rattrape quant à elle aujourd'hui.

La ségrégation sociale et urbaine. Une anecdote : alors que je demandais ses impressions sur la France à un Canadien, qui vient de s'installer à Lyon, il m'a répondu découvrir une société française coupée en deux, entre la « France des villes » et la « France des banlieues ». Ses propos m'ont beaucoup marqué car cette « coupure » fait partie des phénomènes que l'on ne discerne que faiblement dans notre pays. Un ouvrage récent, *La France invisible*, parle des personnes exclues, qui souffrent et ne s'expriment pas, en nombre croissant dans notre société, beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'imagine.

Des mots très forts, sont employés par les chercheurs et illustrent bien cette fracture qui se développe dans les territoires : la « sécession urbaine », la « ville à trois vitesses » que décrivent Olivier Mongin, Jacques Donzelot et Marie-Christine Jaillet dans un numéro de la revue *Esprit*, ou le « séparatisme social » évoqué par Eric Maurin dans *Le Ghetto français*.

Face à la puissance croissante des forces socio-économiques à l'œuvre, dont les moteurs nous échappent largement, la politique de la ville a depuis vingt ans renforcé heureusement ses moyens d'action, hésité entre plusieurs registres d'action (le social, l'urbain, l'économique...), mais n'a pas encore réussi à enrayer globalement ces évolutions malgré des succès reconnus dans certains quartiers. Il faudra du temps, peut-être une génération.

Rappelons quelques étapes : en 1973, la circulaire Guichard contre les tours et les barres, le groupe interministériel « Habitat et vie sociale » en 1977. En parallèle, des mouvements sociaux qu'on a appelés émeutes ou violences urbaines, et qui nous rappellent le décalage entre l'action publique et la manière dont les habitants de ces quartiers ressentent le décrochage par rapport au reste de la ville : en 1981, les émeutes de la cité des Minguettes à Lyon ; en 1991, les émeutes de Vaulx-en-Velin. Les premières ont été suivies par la création de la Commission Dubedout, le lancement de la mission « Banlieues 89 », puis en 1988 de la Délégation interministérielle à la ville et du Conseil national des villes. Après 1990, un poste de ministre de la ville a été créé. A été ensuite mis en place le pacte de relance avec les ZFU, les ZUS, les ZRU, et les « contrats de ville ». Jean-Louis Borloo a enfin lancé le Plan national de rénovation urbaine. L'ANRU a constitué une rupture, attendue par tous les élus, de gauche comme de droite. Mais les émeutes de novembre 2005 nous ont rappelé qu'il s'agissait d'un problème de société, tout autant social et humain qu'urbain, faisant partie du défi du développement durable, car une ville durable doit pouvoir favoriser le « vivre ensemble ». En outre, des signes de ces problèmes de précarité, de ségrégation, de « gentrification », de fabrication de « ghettos de riches » et résidences fermées, se manifestent aussi dans d'autres territoires de l'agglomération, c'est devenu un problème global. Certains CAUE travaillent sur la politique de la ville.

Le défi environnemental. Nous revenons de loin. Le ministère de l'Environnement a été créé en 1971, avec un message encore largement incompris à l'époque. Les lois « Montagne » et « Littoral » en 1985 et 1986 étaient des lois de protection qui n'ont pas été appliquées pendant presque dix ans, ce qui a généré des contentieux par la suite.

Le déclic s'est produit avec le Sommet de la Terre à Rio en 1992, suivi de toute une série de signaux : la loi « paysage », la loi Barnier qui a créé la commission nationale du Débat public (sur laquelle s'est greffé l'amendement Dupont), la loi sur l'air, la loi sur l'eau, la création en 1996 de l'association HQE, le Protocole de Kyoto en 1997, le lancement du premier « écoquartier » en Europe à Fribourg dans le quartier de Vauban, la première maison passive à Fribourg en 1999, le sommet de Johannesburg, le GIEC, le pacte de Nicolas Hulot, les messages d'Al Gore, la Charte de l'environnement en 2005, les impacts inquiétants du réchauffement climatique, et le « Grenelle » de l'environnement en octobre 2007. Ce dernier événement a révélé l'existence d'un courant sociétal puissant et de très fortes attentes. Il a fait bouger les lignes dans le dialogue entre les associations les plus déterminées, le patronat, les syndicats, les collectivités locales et l'État.

La ville durable a plus que jamais besoin des urbanistes, y compris dans le combat pour limiter les émissions de gaz à effets de serre. Parmi les défis que Gilles Pennequin a évoqués précédemment, beaucoup interpellent la ville que nous sommes en train de fabriquer. Comment par exemple répondre à la fois à la crise du logement, qui appelle entre autres à construire davantage de logements en France, et aux défis énergétiques et environnementaux ? Comment dans les extensions périurbaines favoriser le développement des formes diversifiées d'habitat « intermédiaire » qui combinent mixité sociale, densité, coordination avec les transports en commun, et proximité avec la nature ?

En même temps, l'ambiguïté est réelle sur la question du développement durable. Pour certains, il s'agit en effet d'un simple alibi permettant de couvrir des approches encore très partielles. Mais les choses évoluent. Récemment, à Lyon, le premier lotissement de maisons passives (au nombre de 31) a été lancé à Saint-Priest. A la Duchère, une coopérative d'habitants souhaite par ailleurs associer des familles maghrébines à un projet d'écoquartier. La question de la mixité sociale n'est donc pas mise à l'écart.

DEPUIS 2000, DE NOUVELLES RUPTURES ET DES DÉFIS MAJEURS

→ La fragmentation institutionnelle

Outre les deux grands défis que je viens de citer, je voudrais ajouter l'impact de l'Acte II de la décentralisation, en 2003-2004, nouvelle réforme institutionnelle qui a renforcé les compétences des départements, par exemple en matière de social, de routes et de « délégations logements ». Cette réforme a responsabilisé davantage les collectivités, mais n'a pas réglé le problème de l'empilement institutionnel et de la fragmentation de la gouvernance locale. Les politiques « intégrées », plus que jamais nécessaires, dépendent de plusieurs collectivités, qui ne sont pas du tout obligées de s'entendre entre elles. Ceci différencie fortement la France des pays voisins, dans lesquels une certaine hiérarchie des collectivités existe. En France, l'État est en période de perte de repères, il a beaucoup de difficulté à occuper un niveau intermédiaire de régulation à la bonne échelle sur les enjeux à moyen et long terme dont les régions ne se saisissent pas non plus. Cela-dit, le départ des routes des DDE représente à mes yeux une énorme chance pour que l'État se repositionne au cœur des questions de territoires. La création du nouveau ministère, le MEDAD, devrait constituer dans ce contexte une chance à saisir

→ La crise du logement

Depuis le début des années 2000, la crise du logement est devenue un défi majeur, largement sous-estimé au départ dans ses causes et ses conséquences sociales, et qui n'avait pas été anticipé au bout de 25 ans de faible croissance urbaine. Paradoxe : on n'a jamais tant construit de logements en France, mais les prix n'ont jamais été aussi élevés sur le plan des loyers, des prix de logement neuf ou des coûts foncier. Le logement est devenu non abordable par une part croissante de la population, avec par ailleurs la montée de la précarité en France. Les évolutions démographiques sont un des facteurs explicatifs : une taille des ménages qui diminue, un nombre de ménages qui augmente à population égale. Les politiques foncières de long-terme ont été sauf exception mises au second plan depuis la décentralisation, dans une période de faible croissance. Les plus hautes autorités de l'État reconnaissent qu'il y a besoin de construire 500 000 logements par an, et il faut en même temps combattre l'étalement urbain.

Une vraie réflexion s'impose sur le périurbain, car le renouvellement urbain et la ville compacte n'interpellent pas seulement la ville constituée, mais tous les développements périphériques. Comment accueillir ces logements tout en gaspillant moins d'espace et en étant plus vertueux sur le plan environnemental ? Cette question nous concerne tous, elle n'interpelle pas seulement les professionnels, mais toute la société civile.

Nous attendons vraiment que les CAUE soient présents et contribuent à relever ces défis.



Jacques CABANIEU

D'abord je voudrais remercier le Président Gaudin d'avoir invité la MIQCP et d'avoir rappelé que nous aussi avons trente ans cette année. Nous sommes issus de la même volonté politique des années 70 en faveur de la qualité architecturale des constructions publiques. Je voudrais apporter ma contribution à l'historique fait ce matin et aussi donner un éclairage particulier sur un volet de votre activité que vous appelez « accompagnement des collectivités locales dans la réalisation des équipements publics », et qui est en réalité une assistance à maîtrise d'ouvrage.

LES AVANCÉES IMPULSÉES PAR L'ÉTAT SUR LE PLAN DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Ce volet « constructions publiques » n'a pas été beaucoup développé aujourd'hui. Or c'est l'exemplarité de l'État en matière de constructions publiques qui a tiré vers le haut l'ensemble de la production architecturale française. La qualité des constructions publiques actuelles est bien meilleure que dans les années 1970. L'on construisait beaucoup, de manière peu coûteuse et rapidement. L'urgence des besoins quantitatifs en équipement a permis de justifier la banalité voire la médiocrité des constructions publiques dont l'architecture était souvent très discutable.

C'est dans les années 1970 que tout un faisceau d'actions politiques a été mise en place, révélatrices d'une vraie volonté politique d'amélioration de la qualité : les villes nouvelles en 1970, le concours de Beaubourg en 1970, les PAN ont commencé dès 1972 et ont permis de découvrir de nouvelles idées et de nouveaux talents, la loi sur l'architecture de 1977, la création de la MICPQ en 1977, l'IFA (qui fait désormais partie de la Cité de l'architecture et du patrimoine), les albums de la jeune architecture (dont tout le monde se sert aujourd'hui), et les opérations présidentielles (la gare d'Orsay, le musée des Sciences et des Techniques de la Villette, le ministère des Finances à Bercy, l'Arche de la Défense, l'opéra Bastille, l'IMA, la Cité de la musique).

A en outre été adoptée la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique, loi capitale qui complète le dispositif de la loi de 1977 (consacrant l'architecture d'intérêt public), et qui prévoyait que le maître d'ouvrage remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Cette loi MOP a apporté deux autres points essentiels : d'une part, l'indemnisation obligatoire dans les concours, qui a permis à de nombreux architectes d'y participer sans perdre trop d'argent ; d'autre part, la mission de base obligatoire en bâtiment pour les constructions publiques (on conserve l'architecte de l'esquisse jusqu'à l'année de parfait achèvement, après la livraison du bâtiment, ce qui est un gage de qualité de l'ensemble des constructions.) Le concours a été rendu obligatoire en 1986, car on pensait à l'époque qu'il s'agissait de la meilleure formule pour choisir un maître d'œuvre. L'idée était en effet de choisir un projet et non un homme, et d'examiner ainsi ce qu'il avait comme solution au projet en question. Mais les décrets d'application de la loi MOP n'ont été édictés qu'en 1993. L'obligation de faire des concours a permis à toute une génération de jeunes architectes d'accéder à la commande publique.

L'implication du président de la République a été déterminante. La MIQCP a pu ainsi bénéficier d'un véritable appui politique. Les premiers présidents de la mission possédaient une force politique importante et indispensable. A cette époque, la MICQP convoquait les ministères pour leur donner des instructions d'action, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

L'ensemble des recherches que la mission a pu mener depuis sa création a permis de faire émerger les points de doctrine suivants, essentiels pour la qualité : la suppression des listes d'architectes agréés et des modèles constructifs - ce qui est chose faite - la responsabilité première des maîtres d'ouvrage dans la commande publique (réalisée dans la loi MOP), dont l'autorité doit être affirmée et l'implication dans le processus de qualité doit être totale. Ce point me paraît incontournable. À ce propos, *Le Moniteur* de vendredi, titrant « La loi MOP est en ligne de mire de Bruxelles », est de très mauvaise foi, car Bruxelles s'intéresse seulement à la mise en concurrence de candidats à l'AMO et ne veut donc pas que l'on interdise à des Européens de pouvoir faire du mandat ou de la conduite d'opération (la loi MOP a été modifiée en ce sens). La MICQP préconisait aussi le développement de la formation des maîtres d'ouvrage et l'information réciproque de ceux-ci, (toujours d'actualité). Cent cinquante maîtres d'ouvrage ont ainsi été réunis par le CAUE de Bourg-en-Bresse avec la MICQP la semaine dernière. Par ailleurs l'accent était mis sur

l'importance fondamentale des études préalables et de la programmation, tout comme la participation des usagers à celle-ci. C'est toujours aussi essentiel.

Votre action est d'ailleurs déterminante à ce sujet, car votre mission d'accompagnement au départ est liée à la programmation et aux études préalables, et vous aidez à mettre en place une démarche de projet. Vous êtes les seuls à pouvoir l'effectuer à ce stade, avant ce qui permet ensuite d'engager les procédures sur de bonnes bases. Car tout réside dans la façon de débiter un projet. N'étant pas un client potentiel pour la maîtrise d'œuvre future, vous pouvez orienter les collectivités locales intelligemment.

UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE ENTRE LA MICQP ET LES CAUE

Défendant les mêmes valeurs, nous devons travailler ensemble et l'avons beaucoup fait. Cette année, avons passé presque vingt-et-une journées ensemble, en journées diverses avec des thèmes différents : des thèmes fondamentaux sur la responsabilité des MOA dans l'acte de construire, la HQE, les espaces publics, le code des marchés publics mais aussi des thèmes plus originaux. Avec un CAUE du Centre, j'ai ainsi travaillé sur le « 1 % paysager », possibilité offerte par la construction d'une autoroute. Nous avons aussi réfléchi sur le dialogue compétitif dans une démarche sur les économies d'énergie et le développement durable.

Nous sommes donc fondamentalement complémentaires. Nous pouvons rassurer vos interlocuteurs sur la légalité de vos propositions. En effet, notre crédibilité nous permet de vous renforcer dans certains projets délicats. Car vos compétences juridiques sont parfois insuffisantes. Nous constituons donc votre « tête de réseau », et nous sommes six à pouvoir vous répondre quand vous rencontrez des problèmes.

Par ailleurs, nous possédons un champ large de réflexion. Observateurs critiques des pratiques, nous avons été vigilants sur la montée en puissance des procédures globalisantes (les PPP et les « conceptions-constructions ») et nous avons rendu compte dès 2003 de ce qui se passait en Angleterre avec les PFI. En 2006, nous avons d'ailleurs « réalerté » sur ce qui se réalisait là-bas. Récemment, un maître d'ouvrage irlandais a présenté dans un colloque du PUCA ce qu'il appelle le « smart PPP ». Celui-ci traite comme nous le recommandons de la mise en place d'un projet architectural en amont d'un PPP. Nous ne sommes donc pas isolés en Europe. Il est intelligent de séparer les combats, dans un PPP et de commencer par traiter de l'architecture et de l'image que l'on veut donner, avant de s'intéresser au prix de du loyer, aux taux d'intérêt et au coût du nettoyage des locaux.

LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Nous avons travaillé sur les MAPA et toutes les possibilités qu'elles offrent. C'est peut-être ce qui se développera beaucoup demain. Nous devons nous positionner sur ce créneau, comme je l'ai fait en allant voir les CAUE.

Il existe de nombreuses solutions astucieuses, comme les accords-cadres, ou le dialogue compétitif, dans la boîte à outils qu'est le Code, qui sont utiles et qui serviront demain. Les marchés de définition représentent aussi un outil qui peut être particulièrement intéressant, en ce qu'il permet de dialoguer en amont. Or, avec le développement durable, incontournable aujourd'hui, il sera nécessaire de réfléchir à des procédures plus participatives. Le dialogue compétitif au niveau de l'entreprise est par exemple un outil permettant d'obtenir des performances en coût global dont tout le monde rêve.



Patrick COLOMBIER

Créé aussi il y a trente ans, le Syndicat de l'architecture est mort en 1986 de plusieurs maladies : du *star system*, qui a vu la plupart de ses pères fondateurs monter au firmament de l'architecture internationale, et du combat traditionnel des montagnards et girondins. Je l'ai refondé avec quelques amis en 1996.

« *L'architecture est une expression de la culture* », déclare la loi sur l'architecture de 1977. Je dirai au passage que le ministère de la Culture ne semble pas bien apprécier cette dimension culturelle de

l'Architecture si l'on en juge par le peu de place qu'elle lui accorde dans ses actions.

Dans la loi sur l'architecture de 1977, il y a beaucoup d'exceptions : « *les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours de l'architecte, dans les conditions et limites indiquées au titre premier.* » Je me réfère à ce dernier : « *même si l'architecte n'assure pas la direction des travaux* ». Or le Syndicat de l'architecture estime qu'un projet commence par un dialogue avec le maître d'ouvrage et constitue un cheminement qui se termine à l'achèvement de l'ouvrage. Par ailleurs, certaines personnes ne sont pas tenues de recourir à l'architecte aux termes de la loi : les maisons de moins de 170 mètres carrés, les agriculteurs, les modèles types de construction, etc.

Si l'architecture est une expression de culture, elle s'inscrit surtout dans la société dans laquelle elle existe. Il faudrait parler plus d'architecture. Bien que *Le Moniteur* en parle, et que certaines séries américaines ou françaises montrent davantage d'architecture contemporaine, ce n'est pas suffisant. De même, le fait d'avoir créé une Cité nationale de l'architecture et du patrimoine n'est pas suffisant pour diffuser la culture architecturale en France.

Il existe dans la plupart des régions des Maisons de l'architecture. A mes yeux, le bon niveau n'est pourtant certainement pas la région. À Toulouse par exemple, que je connais bien, la Maison de l'architecture mais aussi d'autres lieux organisent des expositions et des conférences de qualité. Mais les gens du Lot, du Lot et Garonne ou de l'Aveyron ne vont pas à Toulouse pour regarder une exposition d'architecture, mais pour d'autres loisirs.

J'avais proposé au directeur de l'Architecture, il y a huit ans, de créer dans chaque chef-lieu de département une « boutique de l'architecture », contiguë à celles des constructeurs de maisons sur catalogue et qui serait tenue par le CAUE pour peu qu'on lui donne des moyens nouveaux. Il y a quelques années il était question de doubler les moyens des CAUE. Certains CAUE, dont celui des Hauts-de-Seine, avaient formulé des propositions intelligentes d'une taxe sur le foncier bâti. Mais pour le ministère des Finances, il était impensable de créer une nouvelle taxe. Celle-ci eût été pourtant plus égalitaire, indolore pour le contribuable que celle sur le permis de construire sans compter qu'elle eût constitué une ressource plus stable, moins sujette aux variations de l'activité du bâtiment.

Les deux syndicats, dont le nôtre, l'Ordre, et les architectes en général, croient tous qu'une meilleure connaissance par le public de l'architecture passe par la diffusion de la culture architecturale. Avec les « boutiques de l'architecture », nous pourrions ainsi proposer au public une vision facile de l'architecture pour une sensibilisation du grand public. Des militants du Syndicat de l'architecture pourraient y présenter leur métier au grand public. C'est aux architectes et aux CAUE de s'en occuper.

Frédéric LENNE

Le développement durable ne risque-t-il pas de s'opposer à cette expression ?

Patrick COLOMBIER

Il est préférable de parler de développement durable plutôt que de HQE, association dont les architectes sont en tout cas sortis. Nous ne croyons pas en effet que l'on réussira à produire de l'intelligence en matière de développement durable avec des labels. Les architectes ont été formés au développement durable et on les a toujours empêchés d'en faire. Même avant 1980, nous avons toujours réalisé du développement durable, et des concours étaient organisés à la fin des années 70, après la première crise pétrolière, sur de l'habitat économe en énergie. Mais le problème réside dans le financement, car 500 000 logements ayant un objectif de consommation de 50 kilowatts par mètre carré et par an coûtent 20 % plus cher. Nous devons trouver l'argent pour réaliser ces constructions, qui ne sont pas réalistes aujourd'hui.

En ce qui concerne l'étalement urbain qui est une catastrophe en matière d'environnement, la grande difficulté est de convaincre les élus, pour qui le lotissement représente l'espoir de maintenir dans leur commune une population suffisante. Les dépenses liées à l'étalement urbain sont considérables. Si les gens se tournent vers les maisons individuelles, c'est parce qu'on ne leur offre pas des logements collectifs de qualité.

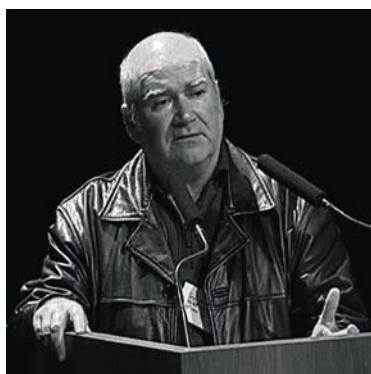
Alors que dans les années 70, le logement social a été moteur d'un véritable progrès de l'architecture, il ne se passe plus rien aujourd'hui. Il n'y a qu'à voir les balcons d'HLM remplis de frigos, de vélos, de poussettes, pour constater que le logement collectif s'est étriqué. Nous devons inventer un autre logement collectif, répondant à tous les souhaits d'un « vivre mieux ensemble ».

C'est la mission de l'architecte, à condition que les maîtres d'ouvrage fassent eux-mêmes l'effort de participer à cette ambition. C'est à ce prix que l'on pourra contribuer à créer ce « lien social » dont on parle tant.

Jacques CABANIEU

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la Cité de l'architecture et du patrimoine qui est indéniablement un instrument exceptionnel de diffusion de l'architecture. J'y ai par exemple vu récemment deux expositions remarquables : Avant-après et Vauban, bâtisseur du Roi-Soleil.

En ce qui concerne les PPP, je tiens à rappeler que nous sommes des défenseurs de la mission complète de maîtrise d'œuvre d'un bout à l'autre du processus. Nous avons négocié avec le ministère des Finances l'inscription de la possibilité de cessions de contrat dans le projet de loi actuel modifiant l'ordonnance sur les PPP. Je crois que nous sommes en bonne voie de réussir.



Serge DESPEYROUX

Paysan dans le civil, je suis un syndicaliste et un élu local depuis 1977. Je baigne dans le milieu associatif depuis toujours et m'intéresse aux CAUE depuis plus de quinze ans.

L'INSUFFISANCE DES MOYENS DES CAUE

Le discours concernant la qualité exceptionnelle des CAUE est toujours le même à chaque manifestation de cet ordre. Pourtant, ceci ne nous empêche pas de ne pas recevoir les moyens de remplir les missions

que l'on nous assigne. La taxe additionnelle sur le foncier bâti permettrait pourtant de résoudre de nombreux problèmes, notamment fiscaux. Équivalant à seulement un paquet de cigarettes par habitant en France, cela réglait en particulier le fait d'avoir ces aspérités impossibles à soutenir en termes de volume de construction d'une année sur l'autre, qui pouvaient mettre en péril l'existence même des structures départementales. Cette fois, nous ne demandons pas grand-chose, seulement le doublement de la taxe de 0,3 à 0,6. Même si nous sommes aujourd'hui indispensables pour relever défis de l'urbanisme, de l'environnement, et de l'architecture, l'État est incapable de nous proposer des orientations nous permettant de contrer la banalisation et l'étalement urbain. Nous sommes en quelque sorte dépendants des départements, ce qui est une bonne chose mais en même temps une occasion pour ces derniers de nous récupérer. Cette volonté est une réalité indéniable.

LES VOIES À EXPLORER

Dans l'indépendance, il est nécessaire de nous offrir d'autres voies qui permettraient demain de revisiter ceux qui sont capables de nous soutenir et de nous appeler sur des missions particulières. En Midi-Pyrénées, 500 000 euros sont aujourd'hui octroyés à l'Union régionale, et à travers elle aux CAUE des départements pour effectuer des missions concertées avec eux politiquement. Il existe donc des voies intéressantes. Or l'État, n'existant quasiment plus, et n'étant pas très crédible, ne permet plus de mettre en place une véritable politique sur l'ensemble du territoire français. C'est donc dans la décentralisation actuelle qu'il faut trouver les réponses à nos problématiques. Les deux cibles sont les régions et l'Europe. A ce dernier échelon, nous n'avons jamais effectué le travail nécessaire. Les CAUE sont toujours là aujourd'hui, mais n'utilisent pas bien les moyens qu'ils ont à portée de main. Ils ont la chance d'être organisés en réseau. Mais notre réseau est encore pyramidal, et insuffisamment mobilisé lorsque de grandes actions sont à mener, notamment pour faire pression sur son député ou son sénateur afin d'obtenir les moyens dont nous avons besoin depuis qu'ils nous donnent des missions. Car la liberté de parole que nous avons aujourd'hui, très dépendante de la volonté départementale, ne permet pas de

fournir une réponse à la hauteur. L'organisation actuelle ne permet pas d'avoir des réponses adaptées aux projets. Le service public de conseil que nous effectuons aujourd'hui à l'Agence locale de l'énergie représente la dernière possibilité, avec les autres guichets que représentent le conseil du CAUE et de l'ADIL. Nous nous retrouvons systématiquement sur des missions de conseil qui pourraient profiter de la convention collective nationale signée en mai (dont nous n'avons à ce jour aucun retour de l'État).

Il faut impérativement trouver les moyens de se ressaisir, et « d'attraper » le politique. Le problème de fond est que Guy Hilbert parlait principalement des directeurs des CAUE architectes. Je souhaiterais pour ma part renverser le sigle CAUE en CEUA. L'expression architecturale est en effet l'aboutissement d'un acte réfléchi et concerté, partant d'une analyse profonde de l'environnement et de l'urbanisme, que nous continuons à méconnaître. Dans le département du Lot, nous nous apprêtons à avoir une véritable synergie pour faire en sorte de bénéficier d'un guichet unique pour toutes les demandes concernant l'habitat. Là réside la volonté déterminée de conserver un service public impartial et indépendant. En effet, aujourd'hui, la politique a disparu et laissé la place aux groupes de pression, notamment financiers. Pour défendre les personnes en difficulté à accéder à l'architecture, celle-ci aujourd'hui doit être efficace, c'est-à-dire bon marché et de qualité. Si les CAUE ont été à l'avant-garde, notamment sur « l'écoconstruction », jamais ses propositions n'ont été acceptées, ou alors trop tard, lors du « Grenelle ». Les CAUE se trouvent aussi en situation de faiblesse, faute d'avoir intégré suffisamment tôt les dynamiques portées aujourd'hui par d'autres organismes. Les CAUE non encore dotés de ces compétences pluridisciplinaires, notamment en matière d'énergie, de plate-forme d'échange et de rassemblement de ces pluridisciplinarités, doivent proposer à chacun de nos pétitionnaires (particuliers, entreprises ou collectivités), la possibilité de fournir ce conseil de base déconnecté du système marchand.



Catherine GRANDIN

La question posée aujourd'hui est vaste: est-ce que la dimension culturelle et l'intérêt général se posent dans des termes différents pour les CAUE aujourd'hui par rapport aux années 80 ? Je tenterai de répondre à cette interrogation en quatre points.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

C'est d'abord le contexte législatif, avec la loi sur l'architecture. Sur chaque site Internet des CAUE, on peut lire les mêmes informations, dans le chapitre « qui nous sommes ». Cela fait de ces quatre-vingt-neuf électrons une entité cohérente à bien des égards.

Ce sont aussi les missions qui en découlent : sensibiliser, informer, former, conseiller et qui font des rapports d'activités collationnés des sortes de bilans de succursales territoriales d'une même entreprise, qui n'aurait jamais eu le temps de faire la synthèse d'un tout.

Ce sont aussi les publics. Les plaquettes des CAUE parlent toujours du grand public, des amateurs éclairés, des professionnels du cadre de vie, des enseignants des jeunes, des associations, des élus, des techniciens des collectivités, et des particuliers qui construisent.

Mais ce sont aussi certains problèmes, comme celui par exemple des banlieues. L'on est étonné des conclusions de l'enquête qui vient d'être publiée : « Les jeunes s'ennuient en banlieue ». N'est ce pas là une question culturelle qui se posait déjà dans les années 1980 ?

CE QUI A ÉVOLUÉ

Ce sont les moyens, et en premier lieu cette taxe fondatrice qui a délibérément créé des CAUE riches et des CAUE pauvres, évoluant au rythme de la construction, très variable d'un département à un autre, et des fluctuations conjoncturelles du bâtiment. Cette situation perdure et a conduit à développer ou dans certains cas à restreindre les moyens des actions en ressources - humaines et financières. C'est aussi le contexte environnant : la décentralisation, les politiques territoriales, les réformes de l'urbanisme, la sacralisation de l'objet architectural, parallèlement à la montée en puissance du projet urbain. Mais ce sont aussi les attentes et les pratiques sociales et culturelles du public.

Enfin sur les champs qui les qualifient, les CAUE se sont d'abord préoccupés du « A » avec la culture de l'assistance architecturale, qui les profondément marqués, puis du « U », avec leur incursion dans les procédures d'urbanisme. Ils n'ont pas toujours eu du « E » une vision prospective et se sont laissés rattraper par le développement durable, qui les met aujourd'hui « au pied du mur ».

Ainsi, entre ce qui n'a pas changé et ce qui a évolué, les CAUE ont donc été en permanence dans une situation d'adaptabilité, d'un cadre demeurant assez rigide à un paysage dont les transformations ont été s'accéléraient.

Ces adaptations, je les perçois dans plusieurs secteurs : dans la production des supports culturels, pédagogiques, par l'introduction en force dans les années 1990 des nouvelles technologies et des formidables progrès et avancées de la formalisation, en particulier graphique ; dans le passage de la notion de mission à celle de projet culturel, adapté à un contexte local. Certains se sont lancés dans la construction d'un lieu dont ils ont particulièrement soigné - l'image et le message qu'ils voulaient - traduire. D'autres se sont consacrés au secteur de l'édition, d'autres à une mutualisation des énergies, souvent au niveau régional (je pense à l'opération « Architecture du XX^e siècle en Rhône-Alpes », avec des expositions, des débats et des conférences).

Ces adaptations, on peut les lire aussi dans l'équilibre difficile que les CAUE ont maintenu entre action culturelle et service au public, c'est-à-dire entre sensibilisation et conseil.

Enfin, ces changements résident également dans l'évolution d'une logique de l'offre, depuis l'affirmation : « nous savons ce qui vous intéresse ; nous sommes détenteurs d'un savoir à transmettre sur la qualité », et celle de l'écoute de l'interlocuteur dans l'émergence de la gouvernance et de la concertation qui l'accompagne.

Cette adaptabilité a été permise par la souplesse de l'organisation des CAUE, leur caractère de missionnaires à leurs débuts, et leurs capacités créatives quand ils ont su se montrer inventifs et surprenants.

CE QUI A DISPARU

C'est d'abord la pratique de l'expérience, qui n'a laissé qu'une trace évanescence et qui pourrait se rapprocher de ce lieu commun : « la culture c'est ce qui reste quand on a tout oublié ». Il semble que les CAUE ont construit à travers leurs centaines d'actions de sensibilisation une culture du débat, du partage et de la communication autour de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Ont-ils vraiment été au cœur des enjeux culturels du moment ? Ils y ont du moins contribué en s'affirmant comme le maillon manquant entre une culture professionnelle conservée jalousement par une certaine élite, et la culture citoyenne montante. Mais de l'expérience, peu de traces tangibles. Comme tout passeur, ils n'ont fait que faire passer des idées, des envies créatrices, des convictions et des désirs de qualité. Sur le terrain se sont édifiés des bâtiments dont ils savent qu'ils contiennent un peu de cette alchimie, des dessins urbains qui ont été sensiblement modifiés par leur intervention. Mais des débats, des expositions, des rencontres et des conférences, que reste-t-il exactement de mesurable ? Pour trouver la réponse, c'est vers leurs interlocuteurs quotidiens qu'il faut se tourner, les revues de presse qui les ont portés, les acteurs qui les réclament dans leurs tours de table, mais aussi vers les paysages de territoires auxquels ils se sont attachés.

Ce qui a aussi disparu, ce sont bien souvent les témoins muets de leurs actions passées : cet élève qui dessinait avec tant d'attention la cellule du couvent de la Tournette et qui doit avoir aujourd'hui des enfants ; cet élu qui a pris sa retraite une fois son lotissement exemplaire enfin réalisé après plus de cinq ans de travail ; ce visiteur de l'exposition du concours d'une nouvelle cité judiciaire qui ne comprenait pas qu'on confonde palais de justice et prison ; ce groupe parti en visite pour explorer un autre petit groupe d'architectes autrichiens

Ce qui a disparu, c'est aussi le temps des pionniers, celui du « défrichage et du labourage de la mer » comme se plaisaient à dire certains présidents pour imaginer la tâche impossible des CAUE.

CE QUI EST NOUVEAU

C'est ce qui s'affirme avec le bouleversement de la libre circulation culturelle à travers les frontières, qui a facilité un accès aux richesses architecturales, tant patrimoniales que contemporaines. Un grand

intérêt s'est développé pour les échanges à travers l'Europe, et bien au-delà de ses frontières. Comenius et Erasmus, programmes européens d'éducation ont scellé chez les jeunes le goût de la comparaison et de la découverte, des réseaux et de la toile. Les CAUE ont donc dû accélérer leur mutation. Entraînés par cet anneau de vitesse, ils ne peuvent plus ânonner la leçon d'architecture apprise à leurs débuts. S'ils ne se relookent pas sur leur *web* et bientôt sur Second Life, ils risquent fort d'être mis de côté. S'ils ne sont pas là à l'instant T, où il est prioritaire d'être présent, d'autres le sont à leur place. S'ils ne suivent pas les nouveaux temps des projets, ils passent à côté des enjeux : la crise du logement, la mixité sociale...

Pour y répondre, certains ont transformé des aérodromes en pistes d'atterrissage pour expositions, débats, conférences. D'autres ont accaparé des vitrines sur des boulevards urbains. En effet, l'important aujourd'hui, c'est aussi l'image. Réalisant qu'ils n'étaient plus seuls sur l'échiquier architectural, ils ont signé des chartes, des protocoles, des conventions avec des partenaires, des centres culturels, des institutions, des écoles d'architecture, des maisons de l'architecture et des instituts de recherche. On ne peut éviter l'effet concurrentiel qui s'est installé *a contrario* entre toutes ces structures, mais aussi la persistance dans certains territoires d'une grande pauvreté de moyens, hors des circuits « paillettes ».

Bâtir une culture dans l'échange et la diversité pose la question de briser les forteresses professionnelles toujours présentes, de pratiquer une réelle interdisciplinarité dans tous les CAUE. Redevient alors d'actualité la volonté de combattre ensemble la laideur, la pollution, les risques majeurs, les mauvais règlements, le faux, le pastiche, l'oubli et l'indifférence face à l'histoire, l'intolérance des modes, le gaspillage et la ségrégation.

Entre ce qui a disparu et ce qui est nouveau, les CAUE ont développé des moyens d'écriture en publiant et en partageant leurs expériences à travers les Unions régionales, mais aussi au plan national avec des plateformes comme celle-ci. Sur le territoire, ils intègrent des groupes de travail, des Conseils de développement et des Conseils de quartier pour apprendre des chemins plus participatifs, que la société civile réclame. La diversité des CAUE fait leur richesse, mais aussi leur faiblesse. Des occasions rares de connivence permettent de croire qu'il existe encore une envie de faire valoir la force de l'intérêt général qui lie les CAUE.

CONCLUSION

Pour conclure, deux exemples me viennent à l'esprit : tout d'abord, la dernière publication *Cinquante activités pour découvrir l'architecture et l'urbanisme avec les CAUE*, publiée par le SCEREN à destination des professeurs du primaire et du collège, fruit d'un travail colossal de collecte sur l'ensemble du réseau des CAUE pour défendre la place que continuent de tenir un grand nombre de CAUE dans le domaine de l'éducation à l'architecture des jeunes. D'autres travaux de ce type devraient mobiliser notre réseau. En outre, le prochain Congrès international des architectes se tiendra à Turin en juillet 2008. Les CAUE sont invités à participer massivement à ce congrès, qui est une bonne occasion de tisser des liens avec des partenaires comme le Conseil de l'ordre des architectes et avec des amis européens. Il permettra d'évaluer si les CAUE sont oui ou non incontournables dans le domaine culturel de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

La grande ambition est enfin de s'attaquer aux projets culturels incluant le développement durable. S'il est vrai que 70 % du sauvetage de notre planète repose sur nos comportements, il s'agit alors d'un changement culturel profond de notre cadre de vie. J'appelle les CAUE à relever ce défi pour les trente années à venir. Ils le feront en changeant leurs propres attitudes et en créant des « éco-CAUE », en se remettant en question et en formant leurs équipes à l'environnement et la prospective, pour être repérés comme des acteurs spécifiques et incontournables, ayant comme par le passé la culture du lien que l'on attend entre les « A », « U », et « E » : une sorte d'intelligence du contrat naturel entre leurs acquis, leur héritage moderne et leurs actions quotidiennes.



DÉBATS AVEC LA SALLE

Olivier JACQUIN

Je suis président du CAUE de Meurthe-et-Moselle.

Je ne suis pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle il y aurait moins d'État. L'État s'est bien manifesté sur la proposition de doublement de taxe, et l'a refusé. Ce doublement de taxe aurait une incidence dans mon département. Dans les départements voisins touchant aujourd'hui un peu plus de 200 000 euros, il coûterait cher aux personnes qui déposent les permis de construire. Mais ces CAUE sans base resteraient toujours à un niveau de financement bas. Au contraire, dans certains départements, une taxe à 0,2 % permettrait de dépasser le million. Pourquoi ne pas imaginer des systèmes de compensation et de péréquation nationale ? On a beaucoup évoqué les territoires et la décentralisation. Depuis quelques mois, j'observe une forte tendance à un nouveau jacobinisme et à plus d'État, sous une forme inattendue. L'acte II de la décentralisation va non seulement asphyxier les collectivités en leur donnant plus de charges qu'elles n'en auront les moyens d'assumer, mais aussi contribuer à une recentralisation forte.

L'étalement urbain et la ségrégation spatiale représentent une problématique cruciale. Je suis président d'une communauté de communes rurale. Depuis une quinzaine d'années, les territoires rurbains comme le mien gagnent de la population en raison du prix moins élevé du foncier et du coût accessible des transports. Quand l'un des termes de l'équation s'inverse, sur le plan de la ségrégation spatiale, cela peut poser des questions d'avenir très délicates. Nous devons réinventer notre métier sur de nombreux points, notamment sur les enjeux du développement durable, et sur les questions sociales et économiques. Il est indispensable d'apprendre ce métier de la complexité pour inventer un monde solidaire et durable demain. J'appliquerais donc la mobilité au CAUE, qui n'est pas une fin en soi. Michel Dinet, président de mon Conseil général, dit à propos de ce genre de structures qu'elles doivent être des processus avant d'être des structures.

Laurent BONY

Je suis architecte au CAUE de l'Essonne.

Nous sommes tous des urbains, mais sans urbanité. C'est là le gros chantier des CAUE. En pensant à ce qu'est un urbain, on pense à un pavillon à vingt kilomètres de son travail et à dix du centre commercial, deux 4x4 hybrides, un capteur sur le toit, et un congélateur rempli de produits estampillés « bio », tout cela acheté sur le marché mondial. En 1977, les CAUE disaient que l'architecture était peut-être l'expression de la culture, mais surtout une expression des diversités culturelles. Aujourd'hui, les CAUE doivent aller vers une culture du développement durable par le projet local, et non par des produits estampillés HQE et fabriqués par les entreprises multinationales. Je défends donc le titre de la table ronde.

Le chantier des CAUE est donc de reconquérir l'urbanité, en réfléchissant ensemble à de meilleures façons de vivre. Nous ne devons pas pour ce faire adopter une vision nostalgique de la ville européenne. L'étalement urbain pose de plus un grave problème, et l'on sortira du développement urbain, non pas en cherchant la bonne forme d'habitat ou de forme urbaine adéquate, mais en ayant un projet local porté par tous. En effet, le repli sur soi est davantage provoqué par les produits vendus qu'il n'est revendiqué par les administrés. Nous avons dans l'Essonne ouvert des « Universités de la ville et de l'urbanité », que nous avons montées avec le centre de ressources Politiques de la ville en Essonne. Nous essayons de faire venir des personnes habitant un peu plus loin et qui se demandent si, en comprenant ensemble mieux les qualités de la ville, on peut retrouver une urbanité.

Thomas CASEL

Je suis directeur du CAUE du Tarn.

Nos partenaires premiers, les élus locaux, maires de toutes les petites communes avec lesquels nous

travillons, sont très satisfaits de notre travail, mais nous avons tous constaté que nous n'étions pas très bien entendus et relayés. Nous avons donc réalisé un travail sur le terrain, mais pas de lobbying. Les élus locaux manquent-ils d'efficacité, ou ne sont-ils pas écoutés ?

Philippe LAURENT

Rien de ce qu'ont dit les uns et les autres, entre le bilan des trente dernières années et les pistes d'avenir, n'est contradictoire.

Le problème du rôle et la capacité des élus à se faire entendre dans ce pays est une très bonne question. En effet, nous ne sommes pas souvent très écoutés. Aujourd'hui, l'État ne réfléchit plus à long terme. Seuls les élus locaux le font, et notamment les maires. Quand on prend en main l'avenir d'un territoire, on se projette forcément à dix ou vingt ans. L'avenir du réseau des CAUE sera en fait à la mesure de l'ambition collective de la société française. Sur ce sujet, nous ne sommes pas suffisamment écoutés, car tous les grands axes de décision sont tournés sur le court terme. Ce phénomène est lié à de multiples facteurs. Les enjeux au niveau national ne sont peut être pas les mêmes, notamment avec la pression de l'Union Européenne. Le but est de passer le budget de l'année. Un certain nombre d'entre nous ont mené le combat sur le financement des CAUE, en étudiant la possibilité de passer sur une taxe additionnelle au foncier bâti, avec un système de péréquation, qui concernait toutes les opérations de rénovation (non prises en compte aujourd'hui.) Alors que tous les ministères avaient donné leur accord, le projet a été bloqué à Bercy, en raison de la majoration de 0,1 à 0,2 % du taux de la taxe sur le foncier bâti, à laquelle il aboutissait. C'est absurde. Il y a huit ans déjà, cette ambition collective avait donc déjà un peu disparu, corsetée par cette attitude court-termiste.

En outre, la raison d'être du réseau des CAUE était non seulement la qualité architecturale mais aussi la qualité du cadre de vie et de la mobilité. Le cadre de vie, au-delà des fleurs par terre au milieu du carrefour, c'est l'espace public, c'est-à-dire le phénomène urbain, auquel nous sommes tous confrontés, y compris dans les milieux ruraux. En France, nous ne savons pas très bien le traiter.

Par ailleurs, je voudrais souligner le fait qu'il existe aussi de nombreuses réglementations dans les autres pays, notamment en Allemagne. La différence réside dans le fait que le sport national de nos concitoyens est de contourner le règlement, alors que les habitants dans les autres pays ont conscience que le règlement est édicté dans un intérêt collectif et qu'il est l'expression d'une volonté commune de vivre ensemble.

Quant à la fragilité des CAUE, elle est bien notre force. Dans un texte de loi sur les cimetières, certains avaient cru bon de faire jouer un rôle de décideur aux CAUE dans la préservation des cimetières. Il faut absolument éviter cela, car les CAUE ne doivent pas être un lieu de pouvoir, mais un lieu de rencontre et de fertilisation. C'est la condition de la survie et du développement de notre mouvement.





TROISIÈME TABLE RONDE

DEMAIN, L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN QUESTION ?

PRÉSIDENT DE LA TABLE RONDE

Jean-Yves DUSSERRE, vice-président de la FNCAUE, président du CAUE des Hautes-Alpes, conseiller général

INTERVENANTS

Riccardo BEDRONE, président de l'Ordre des architectes du Piémont

Jean-Paul BOUAL, secrétaire du Comité européen de Liaison sur les Services d'intérêt général

Philippe GENESTIER, architecte urbaniste en chef de l'État, chercheur

Jean-François MATTEI, philosophe, auteur notamment de l'ouvrage *Le Regard vide - Essai sur l'épuisement de la culture européenne*

Jean-Sébastien SOULE, directeur du CAUE des Hauts-de-Seine

Chris YOUNES, philosophe, professeur à l'ENSA Paris-La Villette et à l'ESA

Les débats sont animés par Eric LENGEREAU, chef du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère / direction de l'Architecture et du Patrimoine / ministère de la Culture et de la Communication



JEUDI 20 DÉCEMBRE 2007 - MATINÉE

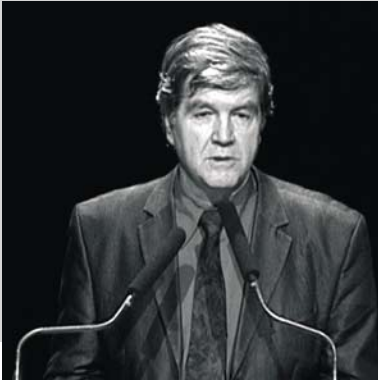
ACCUEIL

Jean-Yves DUSSERRE

Vice-président de la FNCAUE,
Président du CAUE des Hautes-Alpes, conseiller général

A l'heure où nous avons tous pris conscience de la nécessité d'un développement durable, ou soutenable, nous devons analyser la place de l'architecture dans notre société. Possède-t-elle uniquement une dimension esthétique et artistique, ou également une vraie dimension culturelle ?

La question cruciale porte sur la place de l'intérêt général à un moment où nos sociétés occidentales sont de plus en plus individualistes. Notre mission à nous élus, particulièrement ceux des CAUE, est de tout mettre en œuvre pour que l'intérêt général puisse prévaloir. Les acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ont une grande et belle mission devant eux : faire en sorte que l'esprit de loi 1977 perdure, s'adapte au contexte sociologique actuel et prépare une société de qualité pour demain.



JEUDI 20 DÉCEMBRE 2007 - MATINÉE

PROPOS INTRODUCTIFS À LA TROISIÈME TABLE RONDE

Vincent HUSSENOT

Adjoint au délégué interministériel au Développement durable,
Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Le développement durable est une affaire d'État. La question, ensuite, est de savoir comment et avec quels moyens l'État exerce et délègue, dans ce domaine, ses responsabilités. Ces dernières années, l'action de l'État s'est concrétisée par la mise en place de dispositifs institutionnels pour structurer son action et celles de ses départements ministériels. Une stratégie nationale de développement durable a été approuvée par le gouvernement en juin 2003. Un Comité interministériel du développement durable et un Conseil du développement durable ont été installés pour assurer le suivi de cette Stratégie. Un délégué interministériel et des hauts fonctionnaires au développement durable ont été nommés, l'un auprès du premier ministre et les autres, dans chacun de ministères, pour coordonner la prise en compte du développement durable dans les rouages de l'appareil d'État. Après quelques temps d'action et d'observation, le dispositif vient d'être relancé à l'occasion des élections présidentielles.

Cette année, une large discussion entre l'ensemble des acteurs de la société civile sur les thématiques de l'environnement et du développement durable a été organisée par l'État. C'est ce que l'on a appelé le « Grenelle » de l'environnement. Les travaux du « Grenelle » ont été conclus par le président de la République. Ils ont vocation à constituer la charpente de la Stratégie nationale de développement durable qui sera renouvelée en juin 2008. Parmi les plus importants programmes d'actions qui ont fait consensus au « Grenelle » et qui vous intéressent plus particulièrement, il faut bien sûr citer celui concernant le bâtiment : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs et la rénovation thermique du patrimoine bâti existant, ce qui est un enjeu considérable : trente millions de logements à traiter d'ici 2050!

Il faut souligner qu'avec le « Grenelle », le gouvernement, et c'est une première, a consulté l'ensemble de la société civile en amont de la mise en place d'une politique publique majeure : le développement durable. Au top down qui avait encore largement prévalu pour établir la précédente stratégie nationale de développement durable, le gouvernement est passé, aujourd'hui, au bottom up pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie. Nous allons, bien sûr, pouvoir mesurer, attentivement et ensemble, l'efficacité de cette démarche innovante, la force de sa légitimité et la dynamique de sa mise en œuvre. Pour la cohérence de la démarche, le gouvernement s'est lancé dans la création d'un très grand ministère : le MEDAD, le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Pour réussir, le MEDAD devra être rassembleur et mobilisateur. Il aura à surmonter tant les antagonismes liés à l'opposition des cultures issues des grands corps de l'État, que ceux nés du dialogue difficile entre les attentes des parties prenantes et l'État. Par exemple, toutes les propositions formulées pour le « Grenelle » par la Fédération des CAUE n'ont pas toutes été reprises. Certaines semblaient pourtant essentielles pour le développement de vos propres activités. Ce n'est peut-être que partie remise, le débat n'est pas terminé.

Les CAUE s'appuient sur des compétences multiples : architectes, urbanistes, paysagistes, formateurs et j'en oublie bien d'autres. J'entends souvent parler d'une nouvelle architecture, d'une architecture « durable ». Je ne comprends pas ce que cela signifie. Je me méfie des adjectifs accolés au mot architecture qui est de fait, à lui seul, riche de valeurs fondamentales. Ce n'est pas la peine d'en rajouter. Dans la même veine, il me semble que l'on a affaibli le sens profond de la citoyenneté en lui accolant, il y a quelques années, le préfixe « éco » pour créer le stade dit supérieure de la citoyenneté : l'éco-citoyenneté.

Alors, regardons avec prudence les nouveaux vocables comme l'architecture dite « éphémère » ou « de furtive » voire « de l'urgence ». Essayons surtout de produire une architecture contribuant à un mode de vie durable. Ce qui conduit à repenser le mode de production de l'architecture et l'exercice professionnel de ses acteurs.

L'enjeu prioritaire, aujourd'hui, est le carbone, j'entends par là le respect des engagements de la France à réduire ses émissions de gaz à effet de serre : le facteur 4 d'ici 2050. Or l'un des principaux émetteurs de CO2 est le bâtiment. Cela suppose une réduction par 4 de la consommation énergétique des bâtiments. De 200 kilowatt par mètre carré en moyenne, aujourd'hui, il faudra atteindre 50 kilowatt par mètre carré d'ici 2050. A partir de là, tout un processus va se développer. Il concerne l'ensemble des acteurs de la production et de la maintenance des bâtiments. Les architectes et les bureaux d'études, bien sûr, mais aussi, en amont les maîtres d'ouvrages, les AMO, et en aval, les entreprises jusqu'aux divers usagers des bâtiments. La démarche de type « coût global » des bâtiments est-elle comprise, en amont, en aval, par les concepteurs, par les gestionnaires ? Pas encore. Disposent-ils des outils pour le faire ? Pas vraiment encore. Il s'agit, bien de mobiliser et mutualiser les expériences et les nouvelles pratiques de l'ensemble de la chaîne de production du bâtiment : la maîtrise d'ouvrage, les programmistes, les architectes, les bureaux d'études, les entreprises, les bureaux de contrôle, mais aussi les usagers, que l'on oublie trop souvent, alors qu'ils doivent être impliqués au niveau de la conception des bâtiments qu'ils vont exploiter et/ou habiter. Vous êtes d'autant mieux placés pour connaître la nécessité de l'implication des usagers au niveau des choix de conception qu'ils sont souvent, dans les CAUE, vos premiers interlocuteurs.

Vous savez que pour relever ce défi de la mutualisation des savoirs et des bonnes pratiques entre les acteurs de la chaîne de production du bâtiment, la formation au langage commun joue un rôle fondamental. Vous y contribuez, déjà, largement à voir l'exposition des ouvrages de l'ensemble des CAUE que vous présentez, aujourd'hui, dans le hall. Dans ce domaine vous pouvez encore renforcer votre rôle, en synergie avec les organisations professionnelles, comme la CAPEB et la FFB. Elles seront, bien sûr, en première ligne pour former les entreprises destinataires des 600 milliards d'euros de travaux annoncés d'ici 2050 pour la rénovation du stock des bâtiments existants.

Vous êtes les points focaux de tout un réseau très implanté sur l'ensemble du territoire. Vous avez déjà pour certains CAUE la vocation de « point info énergie ». Ces points d'information doivent être développés. La demande vient, déjà, des maîtres d'ouvrage individuels qui recherchent des conseils, voire de la formation avant de s'engager dans des travaux dont ils attendent un rapide retour sur investissement. En effet, avec une enveloppe de 15 000 à 20 000 euros, seulement, pour l'isolation et l'aménagement d'une maison individuelle, il est difficile de financer, aujourd'hui, l'intervention d'un maître d'œuvre en supplément des travaux. Ils se rapprochent alors des CAUE, en quête de conseils et d'informations.

Le développement durable est un engagement fort de l'État qui l'a inscrit dans la Constitution à l'article 6 de la Charte de l'environnement. Il est souvent perçu comme une contrainte par les entreprises et beaucoup de nos concitoyens. Mais, comme nous venons de le voir, le développement durable est aussi un formidable vecteur de nouvelles opportunités. Une occasion de vivre différemment dans une architecture et un urbanisme renouvelé. Le développement durable c'est aussi une ouverture vers l'avenir et l'imaginaire, vers d'autres envies et de nouvelles sources de plaisir.





L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE NOTION ÉVOLUTIVE

Philippe GENESTIER

Architecte-urbaniste en chef de l'État, chercheur au laboratoire RIVES, ENTPE/CNRS de Lyon

Mon parcours professionnel depuis une douzaine d'années m'a conduit à avoir davantage une activité de recherche et d'enseignement. Travaillant particulièrement sur l'histoire de l'urbanisme, je vais vous exposer le produit de ma réflexion sur l'histoire de la notion d'intérêt général.

Comment la notion d'intérêt général a-t-elle été forgée et comment a-t-elle acquis l'impact qu'on lui connaît, si important dans la définition des politiques publiques, en général, et des politiques territoriales et urbaines en particulier ?

Bien que non définie précisément dans la Constitution, il s'agit d'une notion fondatrice du droit public français, du droit de l'urbanisme notamment, ainsi que du domaine public et des travaux publics... En fait, tout ce qui relève de l'action des personnes publiques (l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics), avec leurs prérogatives dérogatoires du droit commun, se définit et légitime par la mise en œuvre d'objectifs d'intérêt général.

La notion d'intérêt général s'est construite historiquement en se distinguant de la notion antérieure de « bien commun », de tradition antique telle qu'on la trouve dans les œuvres d'Aristote. L'utilisation de cette dernière dans le domaine de la gestion des affaires publiques relève d'une tradition augustinienne. Ainsi, à l'époque médiévale, les hospices mis en place dans certaines cités répondaient à des préoccupations de bien commun. Cette expression a alors un sens caritatif, puisque le but était de produire l'unanimité de la communauté autour de ses pasteurs.

Contre cette acception médiévale, la philosophie des Lumières, puis la Révolution française ont tenté de faire émerger une conception plus objective, capable de susciter et de justifier une action publique égalitaire et impartiale. Au cours des XVIIIe et XIXe siècles émerge dans l'histoire institutionnelle française un ensemble de notions telles que la « souveraineté », la « nation », la « puissance publique », qui vont donner corps à la notion d'« intérêt général ». L'intérêt général, c'est le principe de généralité, c'est-à-dire le dépassement des intérêts particuliers et locaux, des traditions spécifiques à chaque corporation ou à chaque province.

Cette notion va par la suite devenir la cheville ouvrière du système public français. En effet, au XXe siècle, et particulièrement durant les Trente Glorieuses, l'ensemble des processus de modernisation du territoire par les politiques publiques, avec la reconstruction, l'aménagement du territoire, la mise en place de la DATAR, du Commissaire général au plan s'effectuent au nom de l'intérêt général, qui devient de plus en plus opératoire du point de vue juridique, notamment en ce qu'il permet le surplomb technocratique et l'arbitrage entre les intérêts locaux. A l'issue des deux guerres il y eu ainsi une forte corrélation entre une conception jacobine de l'intérêt général et une conception interventionniste de l'État dans les domaines économique et territorial. De sorte que l'intérêt général connaît une application systématique, sous l'égide des préfets et des ingénieurs d'État.

Cette conception, hégémonique au sortir de la seconde guerre mondiale, fut progressivement contestée. Une première attaque fut portée par la loi sur l'architecture en 1977 : celle-ci spécifie dans son article

premier que « la qualité environnementale, architecturale et paysagère est d'intérêt public ». L'introduction de la notion de qualité et de celle d'intérêt public représente un moment inaugural de la sortie de l'univers quantitativiste qui régnait auparavant. Une problématique nouvelle émerge, faisant droit à la diversité et aux spécificités locales. Pour certains, cela marque le déclin de l'idéologie du progrès conçu comme croissance industrielle, et l'entrée des pouvoirs publics dans une démarche moins interventionniste et moins volontariste. Autrement dit, on aurait là un moment inaugural de constitution non seulement des démarches qualitatives et localistes, mais aussi de prévention des risques, qui constituent une forme de méfiance devant l'avenir, voire d'abdication de la volonté prométhéenne qui définissait la souveraineté politique. En effet, le principe de précaution et le paradigme du risque remplacent la vision optimiste et progressiste qui guidait l'aménagement. De plus, cette notion d'intérêt public introduit le coin du doute et du relativisme par rapport à l'autorité de l'État.

Dans le cadre de l'eupéanisation et du développement de pouvoirs liés à la mise en accord des conceptions du monde des différents partenaires européens, la notion d' « intérêt général » se trouve de facto déstabilisée. A l'échelle européenne, on parle en effet plus de « biens publics » généraux, voire mondiaux, notamment de « biens communs de l'humanité » que d' « intérêt général ». D'ailleurs les cours européennes de justice sont restées longtemps sceptiques et même réticentes face au modèle étatiste et interventionniste français qu'exprime l'idée d'intérêt général.

Aujourd'hui, la notion d'intérêt général semble rattrapée par la remise en selle de la notion de « bien commun ». Ce mouvement s'observe d'une part à l'échelle européenne, voire planétaire, notamment sous l'impact des impératifs écologiques, avec la notion de « biens publics mondiaux » appliquée à l'eau, à l'air, au climat et à la biodiversité. Il est perceptible d'autre part à l'échelle locale, du fait tant de la décentralisation, qui brise le volontarisme centraliste de l'État, que de la montée des valeurs individualistes. Celles-ci se traduisent par la perte d'autorité de la plupart des institutions publiques et collectives, et par leur déficit de crédibilité dans leur prétention à prononcer de manière exclusive et monopolistique l'intérêt général. Ainsi, par exemple, dans le domaine de l'aménagement, les procédures judiciaires se multiplient, qui contestent l'utilité publique des opérations projetées. L'argument environnemental, en particulier, sert à légitimer un certain nombre de rejets des projets menés par les autorités publiques. Nous nous trouvons donc dans une période de redéfinition des notions et des rapports de force entre les différents protagonistes de l'aménagement.

Face à l'ébranlement de l'édifice conceptuel sur lequel reposait la souveraineté de la puissance publique, un premier chemin consisterait à tenter de restaurer une conception indiscutable de l'intérêt général, notamment en s'enracinant dans des préoccupations écologiques, environnementales et de « développement durable ». L'échelle de la nation étant plus ou moins invalidée, l'intérêt général, qui depuis une vingtaine d'années connaissait un certain recul, retrouverait grâce aux impératifs écologiques un fondement sûr. Ces impératifs permettraient à l'autorité publique (qui, en fonction du rôle social qui lui est attribué, doit préférer une parole experte et savante crédible, soucieuse de l'avenir de la collectivité) de s'indexer sur un nouveau critère indiscutable scientifiquement et moralement.

D'un autre côté, la notion de qualité (notamment environnementale, paysagère), associée à celle de liberté, d'autonomie, d'authenticité, fait le jeu d'une certaine forme de déploiement de la subjectivité. Portée par les valeurs individualistes, celle-ci contribue à relativiser les attestations et les autorités. Elle mine de l'intérieur la capacité d'une autorité publique à exprimer le bien commun puisque tout se vaut et puisque les questions fondamentales relèvent de la sphère privée. Inhérente à la démocratie, cette vision étend la sphère de l'intimité et du libre-arbitre. C'est ainsi que l'environnement devient du ressort des individus et des groupes. Ségolène Royal, en déclarant que « les citoyens sont les meilleurs experts de leur quotidien », explicitait un mouvement de fond qui caractérise la société contemporaine. La question du sens de l'existence, en ce qu'elle relève de plus en plus de l'univers privé, en témoigne.

Nous nous trouvons donc face à, d'une part, une aspiration à retrouver une autorité régulatrice garante de l'avenir et, d'autre part, des forces sociales profondes dans l'économie et la culture, qui contredisent l'idée même de régulation.

L'architecture se trouve aujourd'hui prise en tenailles entre ces deux visions.





Eric LENGEREAU

Prenant comme point de départ cette question de l'intérêt général, nous allons tenter de façonner ensemble cet espace de réflexion délimité d'un côté par cette démarche intellectuelle d'ordre philosophique et politique, d'autre part par l'action quotidienne qui conduit à promouvoir un certain nombre de valeurs culturelles s'exprimant dans l'espace de notre cadre de vie de tous les jours.

La vie des CAUE s'est développée à partir d'un socle de convictions militantes, situées à la marge des cultures technocratiques, parce que positionnées au carrefour des enjeux de la recherche et de l'action, de la théorie et de la pratique, et au centre d'une figure géométrique au périmètre instable de ce qu'est l'intérêt général de l'aménagement de l'espace. Michel Denieul XE "Michel DENIOL", directeur de l'Architecture dans les années 70, définissait les enjeux de l'aménagement qualitatif de l'espace et les moyens de parvenir à appréhender concrètement les contours d'un intérêt général comme portés par la recherche collective d'une certaine qualité architecturale, par une conviction partagée que toute transformation de notre cadre de vie doit aller forcément vers un meilleur et non vers un pire. Au lieu de partir d'aménagement de l'espace, peut-être vaudrait-il mieux parler de ménagement de l'espace.

Sommes-nous si sûrs de ne vouloir promouvoir qu'une idée figée du principe de précaution ? Sommes-nous si sûrs de vouloir renoncer à cette culture de la transformation, au cœur des enjeux culturels de l'architecture ? Sommes-nous si sûrs de vouloir revenir à l'idée de bien commun en laissant de côté celle de l'intérêt général ? Voulons-nous écarter les acquis de l'expérience et ménager seulement notre cadre de vie ? Nous allons en débattre ensemble, à partir de trois questions.

La promotion de la qualité architecturale est-elle encore aujourd'hui une question d'ordre culturel ?

Qui garantira demain la prise en compte de l'intérêt général dans l'action publique, en matière d'architecture, d'environnement et d'urbanisme ? Sous quelle nouvelle forme l'esprit précurseur de la loi continuera-t-il de susciter l'engagement des acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ?

Monsieur Mattei, quelle est la grande affaire culturelle du développement durable à votre avis ?



Jean-François MATTEI

On a beaucoup parlé de la remarque selon laquelle l'architecture était l'expression de la culture. Cette affirmation est fâcheuse. D'une part, c'est un cliché qui ne nous apprend rien, car toute chose est une expression de la culture, y compris les tags sur un mur d'architecte. En outre, cela masque un paradoxe. C'est au contraire la culture qui est l'expression de l'architecture, et ce pour deux raisons : une première, d'ordre historique et étymologique, et une seconde, d'ordre proprement architectonique.

LA RAISON HISTORIQUE

En grec, le mot même « arché » signifie à la fois le commandement (monarchique) et le commencement (archéologique). L'architecture est donc l'art qui commande, parce que l'art qui commence. Elle ouvre un espace d'urbanité, qui s'appellera la ville. En Grèce, les premiers tyrans, tels Pisistrate, créent l'architecture d'Athènes. Puis, Périclès, maître en démocratie, construit le Parthénon. Globalement, tous les penseurs, philosophes ou architectes qui ont réfléchi sur la question de l'architecture ont toujours affirmé que l'architecture était l'art fondamental. Par exemple, Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, roman dans lequel le héros n'est ni Quasimodo ni Esméralda, mais bien la cathédrale, écrit que l'architecture est « l'art premier », « l'art tyran », dont tout le reste procède.

LA RAISON « ARCHITECTONIQUE »

Comment passer à la culture ? La difficulté aujourd'hui tient au fait que la culture est tiraillée entre deux forces centripètes et centrifuges : une force centripète, car elle renvoie à une autorité remise en question aujourd'hui, celle de l'État mais aussi celle de l'architecte, ou même du bien commun ; une force centrifuge qui va vers la démocratie participative. Dans ce cas, il y a un conflit d'intérêt entre l'intérêt général, toujours fondamentalement centripète car il renvoie à un centre, et une somme d'intérêts particuliers qui renvoient à une périphérie.

Je voudrais souligner la différence culturelle entre les deux conceptions du bien commun et de l'intérêt général. La notion de bien commun, chez Aristote ou Saint Thomas d'Aquin, qui existe encore aujourd'hui, est une notion objective. Un bien commun est totalement étranger aux désirs ou aux volontés de l'individu. Dire que quelque chose est un bien commun renvoie à l'objectivité de l'oxygène (dans le cas de l'air), de la planète Terre ou d'un bien naturel ou artificiel (la démocratie par exemple, comme construction intellectuelle d'une vie en commun). La notion d'intérêt général renvoie, non pas à une fin visée, c'est-à-dire un bien, mais au contraire à une volonté, c'est-à-dire une subjectivité. Le conflit aujourd'hui oppose ce qui relèverait du bien commun, y compris du bien architectural (donc du bien urbain), et ce qui renvoie à des volontés particulières. Comme Rousseau le disait, une volonté générale n'est pas une somme de volontés particulières, mais vise une réalité totalement indépendante de celles-ci.

Nous vivons dans des sociétés féroce­ment individualistes, dans lesquelles les intérêts indigènes, communautaires, catégoriels et personnels ont tendance de toutes parts à faire éclater l'idée non seulement du bien commun, mais même de l'intérêt général, d'où la difficulté de concilier les deux. Comment concilier un intérêt général qui renvoie à une autorité centripète, fondamentalement l'autorité de l'État, mais auparavant l'autorité du prince, auparavant celle du roi, auparavant celle du pharaon, auparavant celle du tyran, c'est-à-dire une autorité centrée, centrale, centralisée, qu'il n'est plus possible actuellement de rétablir quelle que soit la tradition jacobine française ?

Or, si les forces centrifuges se développent, il n'y aura plus non seulement de maître d'ouvrage, mais aussi de maître d'œuvre, c'est-à-dire plus d'architecture. Le jour où il n'y aura plus d'architecture, il n'y aura plus d'urbanisme. Or, quand on perd l'urbanisme, on perd l'urbanité, mot qui a été créé en français avant celui d'urbanisme. L'urbanité désigne le fait de vivre en commun dans un rapport de convivialité et d'amitié entre concitoyens. Ceux-ci habitent une ville avec urbanité c'est-à-dire avec générosité. Demandez-vous quand vous prenez le RER à 7 heures du matin s'il y a encore dans nos villes une urbanité qui correspond à cet urbanisme.

Eric LENGEREAU

Chris Younes, les questions que vient d'évoquer Monsieur Mattei motivent-elles la philosophe que tu es ?



Chris YOUNES

La notion actuelle d'intérêt général s'est greffée sur l'idée antique de bien commun aussi bien que sur celle de volonté générale du 18^e siècle. Mais cette notion telle qu'elle se présente à notre époque est bien différente de ce qu'elle était dans l'antiquité dans la mesure où elle désigne moins une idée absolue à réaliser qu'une situation complexe et instable à gérer. Cette situation n'est pas uniquement matérielle ; elle comporte à son tour des aspects qui participent d'une aspiration à un meilleur pour tous. Pour Platon et Aristote, le bien commun relève de la sphère politique et signifie une entité commune qui se distingue

de la somme des intérêts particuliers. En revanche pour nous aujourd'hui, elle a trait à une situation plus complexe dans laquelle interviennent des acteurs économiques, écologiques, sociaux et politiques.

Cela dit, la notion d'intérêt général, différente en cela de celle de bien commun comporte un paradoxe. Car l'intérêt renvoie essentiellement au particulier tel que le suggère son sens économique (capital, intérêt,

profit...). L'un des premiers à avoir déplacé ce concept de son contexte économique est Kant qui l'associe à la raison en tant que celle-ci est une faculté qui transcende les individus. De son côté Rousseau rapporte le général à la volonté, celle d'un peuple dans son ensemble. Ainsi, les Lumières ont forgé l'idée d'intérêt général désignant un bien qui dépasse les particularismes individuels ou de groupe.

C'est quelque chose de semblable qui se profile de nos jours à l'horizon du développement durable qui implique une mobilisation autour de valeurs liées au bien commun de l'humanité, ainsi que l'entrelacement des échelles du local et du global, avec la prise de conscience grandissante d'une planète limitée et fragile. L'architecture, en s'inscrivant dans ce contexte, relève aussi bien de l'esthétique que de l'éthique que du politique. Elle est en chantier, mais requiert de toute façon dans les modes d'enseignement et d'aménagement des milieux urbains qui soit mis l'accent sur le débat public et sur la responsabilité individuelle et collective.

Eric LENGEREAU

Jean-Claude Boual, la notion d'intérêt général est-elle en train de se transformer ?



Jean-Claude BOUAL

Nous devons absolument sortir de l'analyse franco-française car c'est là que se trouvent les enjeux. L'échelon communautaire est déterminant pour plusieurs raisons. Au moins les deux tiers des lois sous lesquelles nous vivons sont d'origine communautaire. De plus, le droit communautaire a un rang supérieur au droit national. Par ailleurs, les raisonnements sur l'intérêt général au niveau communautaire sont de nature très différente de ce que nous avons l'habitude en France. En effet, nous sommes vingt-sept États-membres, avec des histoires et des approches de l'intérêt général très différentes. L'intérêt général

au niveau communautaire doit donc tenir compte de ce que sont ces vingt-sept pays. Or, en dépit d'un fonds culturel commun, de profondes différences existent. Je me trouvais justement hier à Bruxelles autour de ces questions de services d'intérêt général et de services publics avec l'ensemble de la société civile belge. Nous devons donc travailler à ce niveau là.

Comment apparaît la notion d'intérêt général au niveau communautaire ? Elle apparaît dans le Traité de Rome à travers la notion de services économiques d'intérêt général, qu'on pourrait traduire par « services publics marchands ». Elle apparaît plus nettement encore dans la directive « Services », à travers la notion de « raison impérieuse d'intérêt général », pour justifier des services publics et faire sortir un certain nombre d'activités du processus de la directive, et plus généralement, à travers à la notion de services économiques d'intérêt général, de la politique de concurrence. Ce qui fonde le raisonnement des instances communautaires, ce n'est pas l'intérêt général d'un point de vue éthéré ou philosophique, mais la question « l'activité en cause est-elle économique ? ». Or l'essentiel des activités des CAUE sont économiques. A priori, la politique de la concurrence s'applique donc. Ceci entre en conflit avec énormément de textes, y compris la loi de 1977.

Dire que l'architecture est une expression de la culture ne règle aucun problème, car l'acte architectural n'est pas qu'un acte culturel. C'est aussi un acte social, de bâtir, économique. Le développement durable consiste quant à lui en trois piliers : économique, environnemental et social. Il est sans doute nécessaire de bousculer notre façon d'appréhender ces questions pour ne pas être soumis à un jugement de la cour ou avoir un problème au niveau communautaire.

Eric LENGEREAU

Monsieur Bedrone, qu'en est-il dans la région du Piémont de la question de l'intérêt appliquée à l'aménagement de l'espace ?



Riccardo BEDRONE

Je suis ici pour apprendre de votre merveilleuse expérience sur la loi sur l'architecture. En Italie, il n'y a ni loi comparable, ni CAUE, ni MICQP. La France est pour nous un modèle à transposer. Mais c'est difficile. Ma description de notre situation mettra en évidence la qualité de vos interventions.

Comme la France, l'Italie possède de nombreuses collectivités locales (plus de 8 000). Outre les villes très grandes, cela inclut de nombreuses villes très petites, comptant moins de 50 ou 60 habitants. Mais toutes jouissent du même pouvoir. Or il existe une grande différence de ressources financières entre les grandes villes et les petits villages. Surtout, la grande majorité de petits villages ne bénéficient d'aucune aide à la décision et d'aucun service que peuvent offrir les CAUE. Nous devons rattraper notre retard.

Nous n'avons pas non plus de services pour les professionnels. L'Italie compte 140 000 architectes, contre 30 000 en France, pour presque la même population, et un territoire équivalent à 60 % de la surface de la France, mais les terrains « blancs » représentent 50 % de la surface. Il y a donc une très grande densité d'interventions sur le territoire national. En outre, nous avons 100 000 géomètres, et 130 000 ingénieurs. Nous disposons donc d'une quantité de professionnels (400 000 au total) sur un marché très étroit.

Nous ressentons comme nécessaire d'avoir des services pour tous, en particulier pour les municipalités qui n'ont pas la possibilité d'avoir des structures techniques, et pour les professionnels qui ont besoin d'aide dans leur activité. En Italie, nous n'avons pas de discussion sur la qualité architecturale. La question y est surtout de bâtir, en particulier depuis l'ouverture des frontières, et avec les directives communautaires donnant la possibilité aux entrepreneurs étrangers d'intervenir dans les grandes villes italiennes. Les ressources locales ne pouvant pas provenir d'une imposition locale, l'unique richesse des municipalités est l'impôt sur le patrimoine. En l'absence de bâtiment, les ressources sont donc faibles. Dans cette situation, il est impossible de produire tant de la qualité architecturale que du développement territorial.

Nous avons besoin d'organismes comme en France, qui aident en intervenant dans le processus de décision et soulignent l'importance d'une qualité (rendue possible par une architecture durable.) Nous devons sensibiliser les entrepreneurs, les autorités et la population, sur cette question difficile.

Eric LENGEREAU

Monsieur Soulé, qu'avez-vous à dire sur l'espace critique qui existe autour des productions architecturales et qui naît de la confrontation des architectes et des autres professionnels ?



Jean-Sébastien SOULE

Les CAUE sont là pour rendre des comptes sur l'architecture et l'aménagement des territoires. Car il y a un abandon de la part d'un certain nombre de praticiens de la confrontation, du rôle de terrain, de la participation, et de la justification de ses actes. Il s'agit peut-être d'un retour vers la création. On compare ainsi les architectes à des artistes, à des plasticiens, d'où certains débats récents peu intéressants, relayés par les colonnes du Monde, sur le fait de savoir si nous sommes des créatifs ou des architectes de terrain.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une politique du pire, contrairement à nos débuts à 1977. L'idée est que le pire reste à venir. L'on aurait pu parler de prévision (des risques naturels, de la délinquance, de la pauvreté), mais le principe de précaution reste relativement abstrait et difficile à interpréter. Qu'est-ce que la précaution ? C'est un champ que l'on peut interpréter de nombreuses manières différentes, tout en demeurant abstrait. Il fait référence à une prudence naturelle, qui amène à l'émancipation de valeurs très sûres.

Pourtant, à nos débuts, les valeurs étaient tout sauf sûres. L'incertain, une certaine naïveté et le principe des expérimentations régnaient. Si certains aspects du développement durable génèrent des principes d'expérimentations pour des valeurs techniques (préfère-t-on le photovoltaïque au solaire par exemple ?), il provoque aussi moins de transversalité. Or le principe de l'émancipation culturelle repose sur une certaine transversalité entre les architectes, les sculpteurs, les romanciers, etc. La politique des CAUE est de créer cette émancipation à l'échelle de petits projets, liés à de petites populations. C'est pourquoi on nous a appelé « architectes aux pieds nus ». Je crains que le déterminisme actuel et l'envie de retrouver les valeurs essentielles (le naturel, l'histoire, le patrimoine) ne fassent oublier cette transversalité entre les différentes expressions et ne nous amènent à nous spécialiser sur des domaines particuliers.

Par ailleurs, nous nous trouvons actuellement dans un domaine de prospective générationnelle. On parle de la génération future, de la responsabilité que nous avons en tant que parents, de notre devoir d'organiser une vie future qui soit la meilleure, du risque de mort que nous ferions courir à nos enfants si nous ne le faisons pas. C'est inquiétant. Nous essayons en effet de travailler sur la sensibilisation des jeunes en leur donnant un éclairage relativement agréable. Nous sommes aujourd'hui dans des processus régressifs, alors que le fondement de notre action auparavant était l'émancipation culturelle (on va vous apprendre quelque chose, vous obliger à faire quelque chose). Ce renversement de tendances crée du masochisme au niveau des parents. Or la mission de maïeutique quotidienne des CAUE est d'enseigner pour le futur et de présenter l'avenir sous un aspect dynamique plutôt que triste.

Eric LENGEREAU

Jean-Yves Dusserre, pourrais-tu nous dire quelque chose sur la notion d'intérêt général ?



Jean-Yves DUSSERRE

La problématique « intérêt général, somme des intérêts particuliers » est le dilemme que nous rencontrons tous les jours en tant qu'élus. Si nous voulons souvent mettre en avant la supériorité de l'intérêt général à la somme de tous les intérêts particuliers, dans la réalité nous sommes obligés de constater que ce n'est pas toujours le cas et que l'intérêt général est parfois la somme de tous les intérêts particuliers.

Par exemple, on prend souvent en compte la réalité et la demande dans l'élaboration d'un PLU. Alors que l'on débute le document avec de grandes idées, l'on se rend compte progressivement que l'on ne peut s'extraire de la réalité de notre commune et de notre secteur géographique. Lorsque les chargés de missions et les architectes de mon CAUE produisent un fascicule sur la façon de construire, ils doivent tenir compte des aspirations locales du moment. Il s'agit d'une zone de montagne. La construction de bois s'inscrit parfaitement dans la dimension du développement durable. Si ce n'était pas forcément une réalité architecturale dans le département des Hautes-Alpes dans lequel je suis élu, c'est aujourd'hui quelque chose vers lequel on tend. Mais est-ce parce qu'on pense qu'il s'agit intellectuellement d'une bonne chose ou parce que c'est une véritable demande qui émane de nos concitoyens ?

Pour prendre un deuxième exemple, je suis responsable d'un pays sur lequel s'élabore un SCOT. Il est là aussi très difficile d'affirmer « le SCOT idéal est ainsi, ce n'est pas la somme des intérêts particuliers », et de faire l'impasse sur les différentes réalités communales. C'est peut être le propre d'une démocratie. En tant qu'élus du peuple, devons-nous le guider ou le suivre ? Je connais la réponse, mais aussi toute la difficulté de la tâche.

Pour prendre un dernier exemple, la dernière loi sur les permis de construire, sous couvert de simplification, confère davantage de liberté aux pétitionnaires. Avons-nous encore les moyens d'exercer un contrôle au nom de l'intérêt général ? Je n'en suis pas sûr et m'interroge sur les conséquences de l'application de cette loi, que pourtant tout le monde demandait.

Je vais enfin m'enthousiasmer sur le rôle des CAUE. Nous devons avoir un vrai rôle d'information et

de formation. On doit retrouver dans les CAUE cette valeur militante qui a été celle de nos débuts et la base de notre action. On peut encore inscrire l'architecture, l'urbanisme, et l'environnement dans cette dimension culturelle. Je ne sais pas si on pourra revenir à la notion de bien commun, mais je crois à cette notion d'intérêt général. Nous avons la mission et le devoir de faire en sorte que celui-ci soit mis en œuvre, malgré nos difficultés.

Eric LENGEREAU

Je vais citer un texte de Philippe Genestier, qui paraîtra dans un ouvrage collectif, sur le modèle politique français : *« via l'expression de l'intérêt général s'affirme un désir de maîtrise collective dans le cadre de la nation, en vue de faire advenir un monde meilleur. Si la notion d'intérêt général correspond à une philosophie progressiste et à une vision prométhéenne de l'histoire, elle ne peut qu'être affectée par le scepticisme qui s'empare de nos contemporains. L'actualité du paradigme du risque et du principe de précaution en témoigne. »*



DÉBATS AVEC LA SALLE

Bruno LUGAZ

Je suis directeur du CAUE de la Savoie.

Je voudrais réagir sur la question de l'Europe, que nous façonnerons comme nous le voudrons. Comme le montre Riccardo Bedrone, les Italiens sont soumis à des pressions très importantes sur le plan économique et ont besoin des CAUE. Je trouve extraordinaire de l'entendre dire que la situation est très désorganisée en Italie. Si les Français ont vendu à Turin des supermarchés et des Vélib', le vrai enjeu culturel est « que leur vend-on ? » et « dans quelle ville avons-nous envie de vivre ensemble ? ». Nous avons besoin de professionnalisme.

L'enjeu est de voir s'il existe en Papouasie ou Laponie occidentale des organismes comparables aux nôtres, pour organiser ces confrontations. Sinon, le royaume de l'économie et du *star system* va se développer. Les perspectives d'avenir sont donc encourageantes.

Jacques DUHART

Je suis directeur du CAUE des Landes.

J'ai été interpellé par les propos de Monsieur Boual, affirmant que l'essentiel des activités des CAUE étaient économiques.

Que devraient faire les CAUE pour que leurs activités ne soient pas qualifiables d'activités économiques, et pour échapper à cette définition de « services public marchands », attachée à la notion de service économique d'intérêt général ? Devraient-ils abandonner la pédagogie, la formation, la médiation, le conseil et l'aide à la décision d'intérêt général ?

Jean-Claude BOUAL

Je ne conteste pas l'utilité des CAUE, mais nous sommes devant des modes de raisonnement parfois différents de ce que vous venez de décrire. La situation dans les autres pays européen n'est pas forcément la même que celle la France. Je ne suis pas sûr que nous puissions vendre à tous les États-membres de l'UE notre modèle de CAUE, s'ils voyaient nos centres commerciaux et nos entrées de ville. Face à ce type de débat au niveau communautaire, une grande déclaration enflammée ne fait pas la différence. Au niveau européen, toute activité qui peut être fournie sur le marché moyennant rémunération, quelle que soit cette forme de rémunération, est considérée comme une activité économique. Dans cette conception large, une grande part des activités des CAUE (notamment le conseil) sont des activités économiques, sauf à démontrer qu'il n'y a pas de marché, ou à argumenter que pour des raisons d'intérêt général, à définir précisément, les CAUE ont des missions de service public. Il faudra alors définir précisément quelles sont ces missions, ce que ne font ni la loi, ni les textes réglementaires.

Eric LENGEREAU

Sur ce sujet très large, on peut comprendre la réaction militante naturelle quand on dit, d'un côté, que l'architecture n'est plus une affaire culturelle, et de l'autre, que les CAUE sont des services publics marchands.

Jean-Claude BOUAL

Je travaille aussi au MEDAD et fais partie de ces ingénieurs de l'Équipement tant décriés. Travaillant depuis quinze ans sur la problématique de l'évolution de services publics dans le contexte communautaire, je dois vous décrire la réalité telle qu'elle est.

Il existe en effet des pistes pour maintenir l'essentiel des tâches des CAUE, notamment le conseil aux collectivités territoriales et aux maîtres d'ouvrage. Encore faut-il les voir. Au MEDAD, nous avons le même débat sur la partie « ingénierie publique », et avec la DGUHC, sur la réglementation des agences foncières qui sont en train de se créer à tous les niveaux et avec qui vous serez amenés à travailler.

C'est un débat qui porte sur l'ensemble de notre architecture et sur l'organisation de l'appareil d'État français, compte tenu de la conception particulière que nous avons de l'État en France. Les débats que nous avons avec nos partenaires européens, notamment avec les Allemands (qui font au moins autant en matière de services publics que nous), sur le principe de subsidiarité, cachent des incompréhensions culturelles très fortes qui nous empêchent de construire des alliances importantes pour développer des services publics au niveau européen. De plus, le fait que nous ayons en France 36 000 communes - une des raisons fondamentales de l'existence des CAUE - nous pose des problèmes spécifiques que nous devons être capables d'analyser. Sinon, nous serons soumis un jour ou l'autre à un jugement de la CJCE qui balayera l'ensemble de la législation française.

Chris YOUNES

Je trouve que cet aspect est significatif de tous les paradoxes de la question de l'intérêt général, qui est en débat. Il est incontestable que dès qu'il est question du développement durable, de l'Europe, c'est-à-dire du nouveau contexte de l'architecture, apparaît la nécessité absolue d'un cadre juridique : une loi permettant de travailler sur l'intérêt général ou le bien commun. Par contre, un des rôles des CAUE est d'entretenir le débat. La loi a tendance à figer l'intérêt général. Or le propre du bien commun est d'être en mouvement, en question. Il n'est pas objectivable. Il s'agit de refuser de se laisser enfermer dans un cadre rigide au nom d'une raison déraisonnable. Les nouveaux territoires de gouvernances révèlent la nécessité vitale de résister à l'enfermement techno-juridique. C'est l'opinion publique qui impose le souci de l'écologie. Dans les sondages, une des seules valeurs qui semble partagée semble être la prise de conscience de la crise de l'environnement et du danger qui menace les milieux habités. Ce qui ne veut pas dire que les cadrages réglementaires soient négligeables, mais ils ne peuvent se supplanter au débat quant à la transformation des installations humaines.

Benoît PONCELET

Je suis directeur du CAUE du Nord.

Il est nécessaire de ne pas se faire peur. J'aimerais questionner la table ronde sur les échelles d'espace et de temps car notre débat démarre peut-être désormais par l'environnement, l'urbanisme et l'architecture, et non plus par l'architecture. Cette question d'échelle d'espace et de temps peut être mise en débat au niveau national et européen. Comme territoire frontalier, nous avons beaucoup travaillé avec les Belges et les Néerlandais. Si les concepts étaient différents, les questions étaient les mêmes.

Avec, d'une part, les nouvelles mobilités dans les territoires et les questionnements sur ce que seront les mobilités de demain (avec le renchérissement des coûts de déplacement), et d'autre part, le désengagement de l'État, des questions se posent : où se tiendra le débat public et qui l'animera ? Les CAUE, organisés en réseau européen, peuvent aider à répondre à ces questions et faire bouger la pensée politique.

Eric LENGEREAU

Dans les années 70, les partenaires des CAUE regardaient ces derniers comme des acteurs posant des bonnes questions. Une fois que ces bonnes questions étaient posées, le débat pouvait naître et avancer.

Philippe GENESTIER

La question de l'acceptabilité sociale me préoccupe. Il est toujours bienvenu de parler d'information et de pédagogie, mais nous ne sommes plus dans les années 50-60, voire 70, où la population française avait un niveau scolaire très bas. Aujourd'hui, elle revendique, à bon droit, une certaine forme d'autonomie et sa capacité à raisonner sur ses propres intérêts. La notion d'intérêt général est aujourd'hui considérée comme largement inapplicable parce qu'inéquitable. En effet, sa philosophie intrinsèque est de demander à des individus de faire le sacrifice immédiat de leur intérêt particulier au nom d'un bénéfice différé mais assuré. Or, aujourd'hui, ce bénéfice n'est plus certain du fait du taux de croissance relativement faible (moins de 2% sur les trente dernières années) et d'un certain nombre de dysfonctionnements (dont le

chômage de masse). C'est donc à bon droit que la population considère cette notion avec un certain recul, voire avec méfiance.

Il serait alors utile d'imaginer une conception plus modeste et moins technocratique de l'intérêt général. Aujourd'hui 80 % des permis de construire sont déposés hors de toute procédure d'urbanisme, car la réglementation de toute procédure impose de fait des surcoûts. Ainsi, il est aujourd'hui plus onéreux d'acquérir un logement en collectif qu'en individuel, du fait des normes sur les parkings, sur l'isolation, etc. Nous devons donc réaliser une révolution intellectuelle dans nos propres mentalités et nous appliquer une certaine modération dans nos recommandations. Une forme de maximalisme dans la politique de protection du patrimoine et de restauration, par exemple, a abouti à un état d'essoufflement des finances publiques. Aujourd'hui, on abandonne en conséquence des pans entiers du patrimoine.

Nous devons posséder une sorte d'intelligence de la situation concrète, dans un contexte de croissance faible. Cela conduit peut-être à concevoir des réglementations qui ne relèvent pas d'une forme d'autorité descendante affirmant le bien, le beau, le vrai. Une activité d'accompagnement dans la recherche d'amélioration, y compris en matière de coût des projets, me semble être une procédure d'avenir.

Jean-François MATTEI

On a évoqué la tension entre le développement durable et le développement passager. C'est une tension curieuse. Un développement qui ne serait pas durable serait avorté. Or il serait difficile de parler d'un développement avorté qui aurait encore un sens.

Outre la tension entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, qui ont tendance à se détruire les uns les autres (d'où les problèmes de démocratie participative, car il y aura toujours des conflits entre les intérêts particuliers), la tension entre le durable et le passager vient du fait que nous vivons dans des sociétés de plus en plus passagères. Ce qui est déterminant dans les sociétés modernes et démocratiques, comme l'a montré Tocqueville, c'est que tout ce qui y est effectué est de l'ordre du vital, du passager, de la consommation. On consomme aujourd'hui de l'architecture comme on consomme des biens de consommation. Or le principe de celle-ci est la destruction, c'est-à-dire le fait de pouvoir ingérer des éléments qui ne se reproduiront plus en tant que tels. L'architecture, le développement durable et la sauvegarde de la planète impliquent au contraire une construction. L'idée de développement durable va donc à l'encontre des tendances naturelles à la destruction des sociétés modernes.

L'auteur qui a le mieux développé cette idée est Hannah Arendt dans *La Crise de la culture*, quand elle distingue deux façons d'appréhender la réalité dans laquelle on vit : la réalité vitale, ou la réalité mondaine. Les êtres vivants ne peuvent exister que dans la mesure où ils détruisent quelque chose : nourriture, oxygène, énergie. Les sociétés vivantes détruisent donc l'environnement dans lequel elles vivent. La vie, comme le disait Claude Bernard, c'est donc la mort, l'entropie, et le fait de détruire l'environnement, ce que nous faisons de plus en plus avec nos techniques.

Le problème tient au fait que la culture implique la création non pas d'une vie, mais d'un monde de permanence. L'Europe, comme d'autres civilisations, a créé un monde de stabilité architectonique, stabilisé par l'architecture, la sculpture, la poésie, la musique, la littérature. Pour Kant, la pensée rationnelle est architectonique, c'est-à-dire qu'elle essaie d'unifier la diversité à l'intérieur d'une même structure, tout comme un architecte va rassembler et unifier à l'intérieur d'un même bâtiment un ensemble de pièces et de désirs disparates. Mais alors que seul le monde peut unifier, la vie est de plus en plus désunifiée. Nous vivons en effet dans une société marchande, qui détruit les produits à mesure qu'elle les fabrique.

Le développement de notre société peut-il se permettre de continuer à détruire les produits, la planète, et l'environnement sans parvenir à construire un monde ? Il s'agit d'une tension (non seulement dans l'architecture, mais dans la culture au sens large du terme) non résolue entre la volonté de la vie de détruire de plus en plus tous les produits qu'elle met à notre disposition pour notre satisfaction personnelle, vitale en dernière instance, et le désir de construire un monde durable et permanent, et non seulement une vie durable. La vie est par définition non durable (nous sommes mortels et allons tous disparaître) ; mais tant que l'humanité vit, elle essaie de construire autre chose que de la vie, le monde étant sans arrêt à recomposer et redistribuer.

Pascale DITIERE

Je travaille au CAUE de la Vendée.

Monsieur Boual, le débat mené au niveau de l'Europe sur les CAUE comme lieu de débat et de conseil concerne-t-il aussi les agences d'urbanisme et tous les services des villes ?

Jean-Claude BOUAL

Les CAUE sont une spécificité française. En revanche, au terme de débats longs et difficiles au niveau communautaire, le traité de Lisbonne reconnaît explicitement l'autonomie locale et celle des collectivités locales. Cela va créer une nouvelle tension entre les principes du marché intérieur et cette autonomie locale. Si le traité est ratifié, cette disposition rentrera en application en 2009. C'était une revendication très forte des Réseaux de ville, du Comité des Régions, mais aussi des États-membres, qui a fait suite à un débat autour de la possibilité de maintenir la fourniture des transports urbains sous forme de régie. La Commission avait en effet proposé un projet de règlement en 2000, qui à terme interdisait la régie. Une pétition avait été initiée par des parlementaires européens auprès des collectivités locales.

Mais l'intérêt général, c'est, de même que la démocratie, le débat permanent. Le débat que nous avons sur l'intérêt général existe depuis 2 500 ans en Europe, et nous ne sommes pas prêts d'y trouver les solutions. Les principes du marché viennent ensuite s'y greffer : est-ce ou non une activité économique ? Dans le contexte de la construction européenne, cette question transcende l'organisation institutionnelle de chacun des États membres. Nous sommes en effet en train de construire un espace européen, comme le montrent certaines zones transfrontalières, qui, avec des cultures administratives très différentes, sont confrontées à de mêmes réalités. Cela a abouti à la possibilité de créer des organismes transfrontaliers, comme le GECT au niveau européen, ou des SEM transfrontalières. Nous sommes donc bien dans la construction d'un territoire nouveau. Pour le construire, la politique de concurrence constituait l'essentiel des moyens dont disposaient jusqu'à présent la Commission et les instances communautaires. Mais construire un territoire uniquement avec le territoire et le marché n'était pas suffisant. Cette articulation fait partie du débat communautaire. C'est dans ce débat que nous devons être capables de nous situer, et non seulement sur celui portant sur notre valeur et l'importance du développement culturel. Compte tenu de la construction européenne, on peut débattre davantage sur ces éléments concrets que sur les éléments culturels.

Le problème tient en effet au fait que nous sommes confrontés à l'élaboration d'une réglementation au niveau communautaire avec des partenaires qui n'ont pas la même culture de l'intérêt général que nous. La réglementation européenne s'impose à nous. Si l'on veut la construire en faisant valoir notre point de vue, nous devons savoir l'exprimer et l'articuler avec la législation communautaire existante. C'est cette dimension qu'il faut prendre en compte au niveau européen.

Riccardo BEDRONE

Si les grandes villes en Italie ont une *sky-line* qui n'est pas supérieure à trente mètres, nous commençons à penser à des constructions de plus grande hauteur (supérieures à 100 ou 150 mètres) pour lesquelles aucune tradition n'existe. La question de la qualité des bâtiments de hauteur élevée est d'intérêt général. La population doit mieux connaître les avantages et les défauts de ces bâtiments.

Vaut-il mieux bâtir le futur avec des gratte-ciels ou avec des immeubles bas ? Vaut-il mieux concentrer les mètres cubes ou développer les bâtiments sur la surface ? Il n'y a pas en Italie de tradition de réflexion sur ces thèmes. Des organismes comme les CAUE pourraient aider à trouver les solutions les meilleures, et à définir si les bâtiments très hauts sont durables ou non.

Jean-Sébastien SOULE

Le débat sur les formes architecturales est un sujet qui est en question depuis l'antiquité. Il figurait déjà dans l'Ancien Testament avec la tour de Babel notamment.

Le fait que les instances européennes commencent à s'intéresser à la culture est inquiétant. La perspective de la culture est indécente ; ce n'est pas une uniformisation ni le développement d'une ville sans risque. J'ai parlé récemment avec des pédopsychiatres sur l'espace public et me suis rendu compte que les modèles de représentation de l'espace public européen sont anglo-saxons ; ils sont basés sur la

prévision situationnelle : la prévision des risques. On essaie d'éliminer le risque dans la ville. Pour ce faire, on élabore des guides et des manuels. Cet aspect-là entre dans l'architecture et je trouve ça inquiétant. Ce guide fait l'objet d'une norme AFNOR : on vous donne des principes pour élaborer un espace dénué de risque. Cette question est à l'étude.

Chris YOUNES

J'ai l'impression que, dans cette recherche sur les aspects qui pourront être communs et universels, un décalage est apparu entre le XVIII^e et le XXI^e siècles : on pense que c'est davantage par le singulier, par le local que l'on défendra le bien public. Le durable qui établit un nouveau contexte conduit à des révolutions culturelles indissociables de retournements dans les mentalités. De nouveaux projets sociopolitiques, un nouveau contrat planétaire sont recherchés sans savoir comment faire. Mais nous savons que nous ne pouvons poursuivre comme nous le faisons, car c'est inéquitable et destructeur. L'idée du nécessaire rapport et des tensions liant universel et singulier entre désormais en force. Nous devons donc résister au rouleau compresseur d'une fausse raison et privilégier les concertations.

Laurent BONY

Je suis architecte au CAUE de l'Essonne

Je vais répondre à Monsieur Bedrone. Quand il aura la chance d'avoir des CAUE qui travailleront avec les communes de sa région, il se rendra compte que le débat sur les tours est vain, et que le travail qui doit être effectué est une réflexion commune afin de produire une meilleure densité et une meilleure urbanité. Les quartiers de tours ne sont pas plus denses que les quartiers d'immeubles bas. Le vrai débat porte sur la manière de réaliser une vraie urbanité. C'est donc du débat local qu'émergera la solution.

Pour contrebalancer ce que disait Jean-François Mattei sur l'urbanité, lorsqu'on est dans le RER, il y a beaucoup plus d'urbanité que lorsque nous prenons notre voiture et nous sommes seuls sur l'autoroute. Quand des dysfonctionnements ou des grèves surviennent dans le RER, une conversation se met en place entre les usagers, qui est de l'ordre de l'urbanité. C'est chose impossible dans sa voiture sur l'autoroute.

Chris Younes estimait que, dans le durable, il y avait un idéal à l'échelle de l'humanité. Les CAUE ont une action locale, et savent qu'il faut avoir une pensée globale. Nous recherchons dans le débat à mettre en place cette réflexion globale pour construire ensemble quelque chose d'équitable. Avec la participation, nous travaillons ensemble un projet local, forcément collectif. Il est indispensable de faire ainsi entrer le temps dans le projet sans demander à des génies de parachuter des projets réalisés dans une chambre.

Emmanuel BROCHARD

Je suis directeur du CAUE du Loir-et-Cher.

La question de la boussole culturelle à mettre en place doit être posée dans un monde prédateur. La culture n'est pas le garant de quelque référent, mais quelque chose qu'on construit tous les jours, en mouvement. Dans cette culture incertaine, je suis gêné d'être assimilé au champ de l'État. La vraie production du CAUE n'est pas d'être architecte, paysagiste ou urbaniste, mais de « transversaliser » du débat public, à travers lequel on construit un bien commun. Le CAUE doit faire face à des défis posés par la société, qui morcellent l'espace et segmentent le temps. Poser les questions sur l'espace-temps, croiser les regards du local et du global, constitue du débat public, la culture que nous construisons tous les jours. C'est le défi et l'avenir des CAUE. Ils seront ainsi plus que jamais des acteurs du service public, parce qu'ils seront proches des acteurs et de l'intérêt général.

N'est-ce pas dans le champ du bien public et dans le champ européen que la question de ce débat public doit être posée ?

Jean-François MATTEI

Je voudrais revenir sur l'expression de « culture commune » que vous utilisez, en vous en donnant un exemple italien. Nous avons parlé hier de Leon Battista Alberti, le premier théoricien de la peinture et de l'architecture. La grande idée de la pensée européenne a toujours été de construire une architectonique du temps et de l'espace pour éviter le découpage spatial et la segmentation temporelle.

Prenons l'exemple de la décision au XIV^e siècle du pape Eugène IV lors de la construction de la coupole de Santa Maria dei Fiori à Florence par Brunelleschi. Quand le pape a vu la construction de la coupole avancée, en 1436, il a demandé à un musicien français de Roubaix, Guillaume Dufay, de composer un motet à quatre voix, *Nuper rosarum flores (Naguère des fleurs de rose)*, construit selon les mêmes proportions architecturales que la cathédrale : 6 (la nef) : 4 (le transept) : 2 (l'abside) : 3 (le dôme). Pour tous les artistes de l'époque, il y avait toujours cette idée d'unifier les singularités artistiques et locales dans un même espace, qui ne serait plus segmenté, et dans un même rythme, qui ne serait plus exclusif d'autres rythmes. Saurions-nous aujourd'hui, comme aux temps de la Renaissance, construire ou reconstruire, dans une culture totalement ouverte (car nous vivons dans des siècles de démocratie), donc critique à l'égard d'elle-même et des autres, un espace et un temps de représentation vraiment partagés par tous tout en étant un bien commun ? Unifier toutes ces tensions représente aujourd'hui la plus grande difficulté.

Philippe GENESTIER

Françoise Choay dans un article célèbre paru dans la revue *Critique*, posait la question : « Est-ce que la ville a besoin d'un prince pour être belle ? ». Or, il est très difficile d'apporter une réponse directe. Rapportée au domaine de l'architecture, cette question reste béante depuis deux siècles et demi. Entre le XV^e et le XVIII^e siècles, de multiples traités d'architecture avaient été écrits pour apporter des réponses normatives à cette question (c'est par l'imitation de la nature que l'on entendait appliquer les principes transcendants). Mais depuis l'époque des Lumières, les formes qui découlent de l'application de ces modèles apparaissent arbitraires. La question de l'arbitrarité des formes n'a cessé de travailler l'architecture tout au long des deux derniers siècles : l'arbitrarité au sens politique (une autorité sans fondement n'est que caprice du fort et donc sans légitimité), mais aussi au sens linguistique (les formes comme les mots d'une langue, apparaissant autoréférentielles et sans relation motivée à un référent qui leur conférerait leur sens). Depuis lors, tout le travail de production théorique et stylistique constitue une série de tâtonnements pour tenter de résorber l'arbitrarité : l'éclectisme rationaliste, le naturalisme de l'art nouveau, le fonctionnalisme, le constructivisme... en témoignent. Il n'y a guère que le postmodernisme pour constituer une acceptation de l'arbitrarité.

Or c'est l'arbitrarité qui conduit à une forme d'inacceptabilité sociale, mentionnée plus haut (et qui donne le sentiment que le monde commun se dérobe). Si les formes architecturales et urbanistiques ne renvoient pas à autre chose qu'une subjectivité créative en acte, il s'agit alors d'une création dont les coûts et les contraintes induites sont difficiles à faire partager par nos contemporains. En revanche, il me semble possible de trouver une sortie à l'arbitrarité en s'indexant à deux domaines : une certaine frugalité écologique, ainsi qu'une retenue quant aux conséquences économiques et budgétaires de ce l'architecte et l'urbaniste préconisent ou prescrivent.

Guy HILBERT

La question d'édifier me semble fondamentale, car porteuse du refus de l'uniformisation.

Derrière le débat du « Grenelle » de l'environnement se pose la question des territoires. Le vrai débat au niveau de l'Europe porte sur la possibilité et la manière de faire remonter l'Europe d'en bas. A quel niveau de territoire faut-il prendre les décisions sans qu'elles ne remettent en cause une structure plus générale ? Les technocrates de Bruxelles sont en train d'imposer à la population européenne des règles qu'elle ne veut pas : celles d'un pouvoir économique centralisé. Cela ne veut bien sûr pas dire qu'il ne doit pas y avoir d'économie. L'on crée d'ailleurs plus d'emploi sur le local que le national, et avec les petites PME que les grandes entreprises internationales. La question de l'identité commune à construire peut se poser aux divers échelons.

Le temps où les choses venaient d'en haut est passé, avec la décentralisation. Un grand ministère comme l'Équipement a explosé en quinze ans, alors que les CAUE existent toujours. Ne faut-il pas faire alors un « Grenelle » des territoires, plutôt qu'un « Grenelle » de l'environnement ?

Jean-Yves DUSSERRE

J'ai relevé la haute qualité des débats de cette table ronde, porteuse d'avenir et d'enthousiasme pour nos structures, dans un contexte très différent du moment où les CAUE ont été créés, il y a trente ans. Il faudra encore compter sur ces organismes à l'avenir.







CONCLUSION GÉNÉRALE

Christian GAUDIN

Sénateur, conseiller général, président de la FNCAUE,
président du CAUE de Maine-et-Loire

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentants des ministères,
Mesdames et Messieurs les représentants des institutions et réseaux partenaires,
Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents de CAUE,
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs de CAUE,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Mesdames, Messieurs,

Avant de vous céder la parole, Madame la Ministre, il me revient, à l'issue de ces deux jours de travaux très riches, non pas de conclure mais de tirer quelques enseignements utiles à envisager des voies pour l'avenir.

Permettez-moi, à cet instant, de chaleureusement remercier toutes les personnes qui ont porté cet événement des trente ans : chacun des intervenants comme chaque membre des équipes des CAUE de l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France et de la Fédération nationale des CAUE.

Je crois que, au cours de ces deux journées, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions collectivement fixés à savoir :

- rappeler, plutôt que de simplement commémorer, les origines de la loi sur l'Architecture qui créa les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et saluer le travail des ouvriers de la première heure,
- porter un regard sur trente ans de mise en œuvre des quatre missions qui ont été dévolues aux CAUE et sur leur évolution,
- interroger les enjeux qui se présentent à notre pays pour mieux percevoir les responsabilités qu'il nous revient aujourd'hui d'assumer dans les domaines qui sont les nôtres.

Vous l'aurez compris, nous sommes à la croisée des chemins.

Ce que nous avons vécu cette année avec le « Grenelle » de l'environnement, constitue un exercice de concertation suffisamment rare pour que nous ne portions pas une attention particulière à cette mise à plat des grandes questions qui se superposent et s'additionnent pour l'avenir de nos villes et l'équilibre de notre territoire.

Nous vivons probablement la fin d'un cycle, la fin d'une époque où les modes d'administration et de gestion des grandes politiques publiques ne peuvent plus se satisfaire des méthodes et modes d'organisation hérités du passé. Et nous ne pouvons que saluer, nous CAUE, conçus pour la transversalité et l'approche globale, les perspectives que laisse entrevoir une action publique nationale que la culture du développement durable irriguerait plus fortement et conduirait vers des pratiques plus transversales.

Il semble que si les questions architecturales et urbanistiques étaient peu présentes en début de ce cycle de concertation multi-acteurs, il en ressort qu'à l'issue de ce grand dialogue national elles ont bien été identifiées comme prioritaires et essentielles :

- l'enjeu de l'évolution des procédés constructifs,
- la question de la consommation de l'énergie et de la diversification des ressources énergétiques,
- la consommation excessive du foncier,
- la question des transports et des modes de vie,
- l'enjeu de la biodiversité.

L'enjeu de la construction de logements demeure. Et avec lui la question cruciale du logement social, ainsi que le renouvellement du parc ancien.

Nous sommes devant une prévision de forte activité au cours des années qui viennent. Jamais, semble-t-il, nous n'avons autant eu besoin de bénéficier d'une présence accrue de conseil indépendant au côté des acteurs de la construction et de l'aménagement de l'espace. Jamais la revendication de la qualité architecturale et urbanistique n'a été à ce point légitime.

À l'issue du « Grenelle », les chantiers qui vont s'ouvrir sont de nature à rassembler au plus haut niveau les acteurs.

Je veux souligner ici combien les CAUE qui ont la particularité de rassembler au sein de leur conseil d'administration l'ensemble des partenaires, des acteurs de la construction et de l'aménagement de l'espace : l'État, les collectivités locales et les professionnels et la société civile, combien les CAUE sont en capacité de se saisir d'initiatives originales et de contribuer à ce vaste effort national.

Je veux ici m'adresser aux professionnels et à nos partenaires.

Les CAUE doivent poursuivre plus que jamais le rôle de promotion des professionnels. En premier lieu les architectes.

Certains ont parlé récemment d'une France « réactionnaire au regard de ses architectes ». Ce n'est pas faux et nous devons encore mieux contribuer à promouvoir de la jeune architecture, faire connaître les talents de demain, libérer la création, contribuer à l'émancipation de l'architecture. C'est la mission culturelle des CAUE.

Cela se fait à travers l'organisation d'expositions, d'opération de sensibilisation, de publications et bien sûr de sensibilisation à la culture architecturale et urbaine.

Cela se fait dans notre participation aux jurys de concours organisés par les maîtres d'ouvrages publics.

Cela se fait dans le conseil aux particuliers. Promouvoir le métier d'architecte auprès des particuliers, c'est inviter à aller plus loin dans la qualité du projet. Dans ce domaine, réinterroger le seuil des 170 m² serait une mesure déterminante.

Mais il faudra également que la profession nous aide en reconnaissant que les architectes en situation de conseils sont des architectes à part entière et que conseiller en amont du projet n'est pas être inactif. Il y a autour de l'acte de construire des fonctions nécessaires que seuls des architectes formés peuvent assumer avec compétence.

Dans le champ de l'urbanisme, vous savez comme moi qu'un grand nombre de villes, actuellement en émergence aujourd'hui dans le monde, se développent sans urbaniste.

Nous avons la chance de disposer de compétences nombreuses dans notre pays. Au sein de notre réseau, plus de 130 urbanistes à part entière, sans compter les architectes urbanistes, sont présents aux côtés de collectivités territoriales dans une situation d'appui indépendant et de conseil désintéressé.

La loi SRU donne aux CAUE une place spécifique dans l'accompagnement de la réalisation des documents d'urbanisme, les collectivités en demande d'appui sont de plus en plus nombreuses en amont de leurs projets, il faudra avoir les moyens de faire face à cette demande.

Les urbanistes des CAUE devront contribuer plus encore à la structuration et à l'organisation de leur profession. Le développement de la qualification par l'Office professionnel de Qualification des urbanistes est un élan à accompagner et notre réseau doit pouvoir poursuivre cet effort en permettant aux spécificités des urbanistes conseils de s'exprimer.

Dans le domaine de l'environnement, les 125 paysagistes du réseau des CAUE constituent une force très significative dans le domaine du conseil public ; leur participation active aux récentes rencontres nationales et internationales dans le domaine du paysage ont permis de montrer leur attachement à concilier préservation et création, rejoignant ainsi l'esprit de la Convention européenne du Paysage. Mais le « E » de l'environnement se décline aussi depuis des années, dans les CAUE, autour de l'Eau et autour de l'Énergie. Une convention est en cours d'élaboration entre l'ADEME et notre Fédération. Nous allons accompagner le renforcement des actions des CAUE en matière de conseil en énergie, d'approche environnementale de l'urbanisme, de conciliation entre énergie renouvelable et patrimoine, etc. Nombreux sont les CAUE engagés de longue date dans la sensibilisation aux constructions passives ou économes en énergie. Le calendrier des nouvelles réglementations thermiques doit nous pousser à anticiper pour transformer une contrainte en une formidable occasion de recherche de création et d'expérimentation.

Je veux maintenant m'adresser aux collectivités territoriales.

Deux vagues de décentralisation ont renforcé et fortement modifié leurs compétences. Les collectivités territoriales, au premier des rangs desquels les communes, sont des usagers du conseil CAUE pour leurs constructions publiques, leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme. Aujourd'hui, nous l'avons dit, nombreux sont les EPCI qui recourent au service des CAUE dans ce domaine. Ils peuvent compter sur les CAUE pour les aider à initier des politiques globales et cohérentes en amont de leur action.

Les CAUE devront être plus encore :

- des centres de ressources territoriaux de proximité rassemblant des données, les produisant parfois, les mutualisant,
- les mettant à disposition des acteurs et décideurs,
- les CAUE doivent être des lieux où s'élaborent des projets entre acteurs, lieux de ressource et d'expertise pour l'aide à la décision.

Les conseils généraux ont ici une place déterminante car l'espace départemental rassemble finalement à une échelle cohérente l'ensemble des acteurs de l'aménagement en permettant d'articuler leurs actions avec les politiques départementales du cadre de vie.

La relation privilégiée aux CAUE que la loi a donné aux conseils généraux nous invite à poursuivre une collaboration étroite avec l'Assemblée des Départements de France.

Enfin les Régions ne sont pas les dernières à reconnaître dans les CAUE des outils d'accompagnement de certaines de leur politiques sectorielles notamment dans le cadre du tourisme, de l'environnement ou du cadre de vie. Le développement des Unions régionales de CAUE, montre bien la pertinence de placer à cet échelon des partenariats efficaces.

Je veux également m'adresser à l'État.

Madame la Ministre, bien que l'État opère un retrait progressif mais très significatif d'un certain nombre de niveaux d'administration et de gestion des politiques publiques, il nous semble qu'il lui revient dans les domaines qui sont les nôtres, de rester porteur de vision, porteur d'une ambition nationale et de son rayonnement.

Il revient, bien sûr, à des grands établissements phares comme la Cité de l'Architecture et du Patrimoine d'incarner cette dimension, et les CAUE sont déjà à pied d'œuvre avec les équipes de la Cité pour contribuer à cela.

Mais je voudrais souligner que la présence de quatre représentants des services de l'État au sein des instances de décision des CAUE confirme que nous devons poursuivre des collaborations quotidiennes efficaces et productives notamment avec les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (les SDAP), avec les services de l'Équipement, de l'Agriculture et de l'Éducation nationale et bien sûr avec toutes les autres administrations déconcentrées au niveau régional.

Je voudrais rappeler l'importance de la formation dispensée dans les Écoles d'Architecture et des liens qui peuvent se renforcer avec les CAUE au profit des étudiants, mais aussi dans le cadre de la formation continue.

Je voudrais également souligner l'intérêt porté par les CAUE à l'appui de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, la MIQCP, qui a trente ans également cette année, et saluer la qualité de son travail très concret à nos côtés sur le terrain.

Ce que nous attendons de l'État pourrait être enfin de travailler à une évolution de la fiscalité pour agir concrètement pour le développement durable. Ceci aurait un impact direct dans le soutien concret des missions des CAUE et mettre en adéquation les moyens des CAUE par rapport à leurs nouvelles compétences en matière de développement durable.

L'amendement visant à relever le plafond de la TDCAUE, que j'ai déposé et défendu devant le Sénat dans le cadre du projet de la Loi de finance 2008, a été porté devant la haute assemblée et a été accepté presque sur tous les bancs, malheureusement il n'a pas résisté à la Commission Mixte Paritaire.

Pourtant, la plupart des directions ministérielles avec lesquelles nous avons activement travaillé cette année s'étaient pourtant exprimées très positivement sur ce projet, et avaient accepté le principe de donner aux Départements la possibilité de relever le taux de la TDCAUE. L'Assemblée des Départements de France, l'ADF, nous avait apporté son soutien explicite.

Nous faisons le constat aujourd'hui d'une analyse partagée quant à la nécessité de faire évoluer notre fiscalité. Nous comprenons que la maîtrise globale de la fiscalité nécessite de limiter globalement les prélèvements obligatoires.

Par quel moyen saura-t-on alors financer, dans le nouveau contexte du développement durable ce qu'il convient d'appeler un véritable « plan Marshall » de la qualité architecturale, urbaine et environnementale ?

Madame, vous êtes notre Ministre, hier la représentante du Ministère de l'Écologie et du Développement Durables nous a dit nous avoir entendus. J'ai lancé un appel, il attend des réponses appropriées.

Je voudrais enfin m'adresser aux élus et professionnels du réseau des CAUE.

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des CAUE, je crois que plus que jamais l'action des CAUE doit être soutenue par vos convictions et portée par votre dynamisme politique. Placée de manière très originale aux côtés des acteurs publics du département, l'action des CAUE suppose une insertion fine et pertinente dans le concert des politiques départementales, vous seuls pouvaient en être les facilitateurs et les promoteurs.

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs de CAUE, vous avez à relever le défi du renouvellement de vos équipes. Une génération passe le flambeau, attention c'est la flamme des origines, prenez en soin en sachant toutefois accueillir la vitalité et les compétences nouvelles des jeunes professionnels, qui apporteront la créativité nécessaire à l'évolution des missions CAUE.

Notre nouvelle convention collective est là, non pour poser des difficultés, mais pour constituer véritablement un socle sur lequel un nouveau type de management doit pouvoir se construire et se structurer.

En ce qui concerne notre Fédération nationale, enfin, je suis très optimiste. Elle s'est mise en état de marche pour aborder les nouvelles étapes de développement du réseau. Les commissions, les groupes de travail se sont multipliés, comme la commission permanente de veille juridique, le groupe énergie, les pôles de compétences et de ressources.

Je veux souligner à ce propos la ténacité des membres du Pôle « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes » qui viennent de donner au monde enseignant un excellent ouvrage de sensibilisation *50 activités pour découvrir l'architecture avec les CAUE*, qui fera date, j'en suis sûr, et qui amorce un dialogue permanent entre praticiens de la sensibilisation grâce à une plateforme Internet qui y est associée. Un pôle « Métiers de conseil » est en cours de création ainsi qu'un pôle consacré et à la « Formation continue » visant à renforcer les synergies entre les CAUE et leurs partenaires dans ce domaine important.

L'Université permanente de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement est placée sur de bons rails. Trois ateliers engagent des chantiers ambitieux pour 2008, sur des sujets d'intérêt général :

- « Agricultures et paysages »,
- « Étalement urbain et territoire durable »,
- « Identités, diversité des formes habitées ».

Ils vous proposeront des temps de rencontres et de productions utiles à la réflexion et à l'action et offriront un espace de débat avec les autres acteurs de l'AUE.

Ceci nous conduit à ouvrir plus encore le réseau à l'extérieur, à mieux habiter les partenariats qui nous lient avec les instances publiques qui accompagnent notre action, à plus dialoguer avec les professionnels du cadre de vie présents au quotidien dans les champs de compétence des CAUE.

Mesdames, Messieurs, et avant de vous céder la parole, Madame la Ministre, pour la clôture de ce colloque, un dernier mot : le mouvement CAUE est en plein développement. S'ouvre devant lui une nouvelle époque, l'expression de nouvelles légitimités, il se doit désormais de rechercher de nouveaux moyens pour répondre à ces responsabilités nouvelles. Il ne le fera pas seul et je suis certain que grâce à la compréhension et à l'effort de tous les partenaires mobilisés tant au niveau local qu'au niveau national, il y parviendra.

Je vous souhaite - je nous souhaite - encore plus nombreux et encore plus forts au service de nos concitoyens, habitants de la ville dense ou de la ville « diffuse », avec, au cœur, l'envie, le plaisir et la joie - et peut être aussi la fierté - comme aurait dit Le Corbusier : de « *rendre l'espace heureux !* ».

Je vous remercie.





CLÔTURE

Christine ALBANEL

Ministre de la Culture et de la Communication

Monsieur le Sénateur,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Je suis très heureuse de célébrer avec vous les trente ans des Conseils en architecture, urbanisme et environnement. Trente ans au service de l'information, de la sensibilisation et de la participation de nos concitoyens à leur cadre de vie. Trente ans de conseils auprès des particuliers et des collectivités territoriales. Trente ans qui ont vu les lois de décentralisation, d'aménagement du territoire, de solidarité et de renouvellement urbain renforcer considérablement votre rôle en élargissant vos missions. Trente ans pendant lesquels vous êtes devenus, aux côtés de l'État, des acteurs essentiels de la qualité architecturale. « 30 ans ... et après ? », demandez-vous. Et après ? Encore tant à faire !

Notre environnement, notre cadre de vie, l'architecture qui façonne le visage de nos villes et de notre pays, sont des priorités pour le gouvernement, comme le Président de la République l'a rappelé à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine le 17 septembre dernier. Il y a tenu un discours très fort, un discours qui nous engage tous, et qui marque un véritable changement d'époque. Le succès du « Grenelle » de l'environnement montre que les esprits sont mûrs pour une évolution profonde des comportements comme des politiques publiques, vers une seule direction : le développement durable de nos villes et de nos territoires. Vous avez un rôle considérable à jouer à nos côtés dans cette évolution, cette révolution, que vous préparez depuis maintenant trente ans.

Votre fédération tire sa force de sa pluridisciplinarité : architectes, urbanistes, paysagistes, documentalistes, géographes, ingénieurs, graphistes, environnementalistes, sociologues, ethnologues, juristes ... je ne peux citer toutes les compétences qui composent vos conseils et qui font de vous de véritables *think tanks* de l'aménagement de notre territoire, capables de prendre en compte toutes les dimensions humaines, sociales, économiques, écologiques, esthétiques de notre cadre de vie.

C'est extrêmement précieux. L'histoire nous a montré qu'il n'y a pas de développement durable si un seul de ces aspects est négligé. Nous ne pouvons plus nous permettre dorénavant de faire des impasses. Les solutions à court terme, qui privilégient l'aspect purement fonctionnel, au détriment de l'esthétique et du social, ont fait suffisamment de ravages.

Les architectes, j'en suis convaincue, peuvent et doivent jouer un rôle clé, un rôle de synthèse de tous ces enjeux. En tant que ministre de l'architecture, je suis attachée à ce qu'ils prennent toute leur part à ce vaste débat qui s'engage. Nous avons la chance, en France, de pouvoir compter sur des professionnels d'excellence, remarquablement formés et à la pointe de toutes ces problématiques. Je souligne d'ailleurs que dans les écoles nationales supérieures d'architecture, qui dépendent du ministère de la Culture et de la Communication, les enseignements du projet urbain et du traitement du développement durable sont devenus obligatoires. Les compétences des architectes sont amenées à évoluer, à s'élargir. Il y a un réel besoin, aujourd'hui, d'expertise architecturale, dans des domaines qui dépassent le cadre de la simple construction. Or, actuellement, la France compte deux fois moins d'architectes que la moyenne européenne par habitant.

Ce sont pourtant les architectes qui nous aideront à la fois à réparer les erreurs passées et à construire le cadre de vie du XXI^e siècle, la nouvelle utopie architecturale.

C'est un travail de titan et de fourmi, qui nécessite en préalable une plus grande présence des professionnels auprès des collectivités territoriales. C'est la condition sine qua non, et la première pierre du vaste plan d'action pour l'architecture que j'ai décidé de mettre en place.

Les collectivités territoriales ont largement pris le relais de l'État dans la commande publique. Elles ont aujourd'hui des responsabilités de premier plan dans la définition et la conduite des politiques urbaines et territoriales, et donc dans les choix architecturaux. Il me paraît donc indispensable qu'elles se donnent les moyens d'exercer pleinement ces responsabilités en s'entourant des compétences et des conseils nécessaires, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Je ne dis pas qu'il faut un architecte pour chaque collectivité. Je crois que l'échelle la plus pertinente à cet égard est celle de l'intercommunalité, qui se met en place aujourd'hui progressivement dans notre pays. Elle permet d'aborder de façon cohérente et concertée l'ensemble des politiques publiques d'un territoire, et donc de promouvoir un aménagement à la fois ambitieux et proche des réalités du terrain.

C'est à cette échelle que peuvent se résoudre notamment les problèmes de densité et d'étalement urbain, les problèmes de requalification, de lotissements, des entrées de ville ou des zones commerciales. Toutes ces zones qui ont fait l'objet ces dernières décennies, nous en sommes tous conscients, d'un sérieux manque d'ambition soit sociale soit esthétique, parfois même les deux, et qui appellent donc aujourd'hui de nouvelles réponses architecturales.

La transformation du cadre de vie ne se limite pas seulement aux grandes réalisations architecturales, elle se joue aussi dans l'architecture de tous les jours, dans les constructions de logements individuels notamment. Et là aussi, je crois que nous manquons encore trop souvent d'exigence esthétique.

Le désir de nos concitoyens d'habiter des maisons individuelles est tout à fait légitime, mais leur construction doit impérativement se faire dans le respect de l'environnement, du paysage, de l'histoire du lieu. Et en même temps, l'avènement du lotissement ne doit pas marquer le règne de la standardisation des esthétiques. Nous devons trouver une façon de conjuguer démocratisation des habitations individuelles, harmonie avec le paysage et ambition esthétique. Encore une fois, ce sont nos architectes qui pourront résoudre cette équation. Or à l'heure actuelle, 85% des constructions individuelles sont réalisées sans eux, puisque, vous le savez, le recours à un professionnel n'est obligatoire qu'à partir du moment où la surface de la construction est supérieure à 170m².

Je crois que ce seuil doit faire l'objet d'un débat, sans tabou, à l'heure où l'on déplore la banalisation des constructions et l'invasion de lotissements uniformes, de ces maisons beige-rose que décrit Andrei Makine dans son ouvrage *La France que l'on oublie d'aimer*. Si c'est un paysage vendéen qu'il décrit, le cœur serré, je crois que nous avons tous en mémoire une région qui nous est chère et qui a subi les outrages d'un manque flagrant d'imagination.

J'ai souhaité que le ministère de la Culture et de la Communication travaille étroitement avec les maîtres d'ouvrage privés, afin de dégager des pistes d'action concrètes sur ce sujet. Comment obliger plus systématiquement le recours à un architecte sans alourdir le coût de l'habitation ? Comment mieux faire comprendre à nos concitoyens la nécessité de renforcer notre vigilance et notre ambition en matière de construction ? Je crois que cela passe aussi par un travail profond de sensibilisation, et sur ce volet aussi, votre fédération nous sera d'un précieux soutien.

Nous devons tourner nos regards vers l'avenir et nous adresser en priorité aux nouvelles générations. Faire des jeunes citoyens de véritables acteurs de leur cadre de vie est une priorité pour moi, et je travaille pour cela en partenariat étroit avec mon collègue Xavier Darcos.

Comment agir, très concrètement, pour transmettre cette culture architecturale ?

Nous avons tout d'abord besoin d'outils pédagogiques attractifs et efficaces pour les enseignants, et je me réjouis que deux ouvrages de référence paraissent dans les jours ou les mois qui viennent. Les *Repères*

pédagogiques en architecture pour le jeune public, réalisés à l'initiative de la DAPA, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, sortiront en janvier. Et grâce au récent partenariat entre la Direction de l'architecture et du patrimoine et le pôle de ressources et de compétences « Pratiques pédagogiques auprès des jeunes » de la Fédération des CAUE le guide *50 activités pour découvrir l'architecture, l'urbanisme avec les CAUE* est publié cette semaine.

Je me félicite de ce partenariat exemplaire, qui montre bien le rôle essentiel que les CAUE ont joué et jouent encore aux côtés du ministère.

Oui, nous avons fait du chemin depuis trente ans. Les mentalités ont profondément évolué, nos villes et même nos villages ont pris une nouvelle ampleur. La menace bien réelle qui pèse sur notre environnement, mais aussi la crise du logement et le malaise dans nos banlieues ont déclenché une vraie prise de conscience, que nous ne pouvions plus faire n'importe quoi, que nous devons nécessairement agir dans le long terme, en prenant en considération, pour chaque construction, l'ensemble des enjeux esthétiques, sociaux, économiques, environnementaux. Des enjeux humains. Je crois que c'est cela, le nouveau défi pour l'architecture et l'urbanisme au XXI^e siècle : replacer l'homme et son avenir au cœur de la cité.

Je fais confiance aux CAUE pour nous aider à le relever.



1977/2007

30 ans de vie des CAUE, le contexte législatif, les tutelles et la vie politique

Une chronologie synoptique des CAUE



VIE DES CAUE

CONTEXTE LÉGISLATIF

TUTELLES ET VIE POLITIQUE

avant 1976		1972 : premier projet de loi déposé par le gouvernement Messmer au Sénat. (rapporteur : Miroudot)	
1976		21 août : projet de loi déposé sur le bureau du Sénat par le gouvernement Chirac. (rapporteur : Miroudot) Lancement par le ministère de l'Équipement de premières expériences d'assistance architecturale dans le Lot et dans l'Essonne. Mise en place des architectes consultants dans les DDE (400 au total) Lancement par le ministère de la Culture de 12 études de préfiguration de l'aide architecturale auprès des architectes des Bâtiments de France	Michel Guy secrétaire d'Etat à la Culture (juin 1974 / 1976) 12 janvier : André Fosset nommé ministre de la Qualité de la vie (environnement) ; Paul Granet nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Qualité de la vie 27 août : Françoise Giroud nommée secrétaire d'Etat à la Culture ; Vincent Ansquer nommé ministre de la Qualité de la vie
1977	Construction du dispositif des CAUE : - rédaction des « Quatre missions » (informer, sensibiliser, conseiller, former), recrutement des premiers directeurs, séminaire d'été - parution de <i>L'Écho des CAUE</i> (jusqu'en décembre 1986) - Odile Fillon rédactrice en chef - séminaires de formation des personnels	3 janvier : loi sur l'architecture (débat parlementaire et amendement Josselin : les CAUE sont des associations présidées par un élu, leur avis est « simple, obligatoire et gratuit ») 21 février : décret entérinant la création des DRAC 20 octobre : décret portant création de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) 23 décembre : circulaire Lachenaud (Culture) sur la mise en place des CAUE, organisant leur vocation culturelle et éducative	30 mars : Jean-Pierre Fourcade nommé ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire 30 mars : Michel d'Ornano nommé ministre de la Culture et de l'Environnement
1978	Création des cinq premiers CAUE : 27 février : création du premier CAUE , celui des Pyrénées-Atlantiques (directrice Agnès Frapin) ; création: Hautes-Pyrénées, Dordogne, Cantal et Lozère Novembre : rencontres des CAUE à Nainville-les-Roches Automne : publication de <i>La Correction ou... et l'assistance architecturale ?</i> (CAUE du Lot / DDE du Lot)	9 février : décrets d'application de la loi sur l'architecture 3 octobre : circulaire du ministère de l'Environnement précisant et orientant les missions des CAUE (réduction de leur autonomie sur le conseil aux particuliers, permanence dans les subdivisions de l'Équipement)	5 avril : Michel d'Ornano nommé ministre de l'Environnement et du Cadre de vie ; Jean-Philippe Lecat nommé ministre de la Culture et de la Communication ; François Delmas nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Environnement et du Cadre de vie (environnement) 6 septembre : Joseph Belmont nommé directeur de l'Architecture
1979	18 décembre : 1^{er} colloque national des CAUE à la Maison de la Chimie à Paris organisé par le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (Michel d'Ornano y présente les futures missions de l'Institut Français d'Architecture et annonce la nomination de Jacques Narbonne comme président de l'IFA)		6 mars : décrets instituant les services départementaux de l'Architecture (SDA) et les délégués régionaux à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE). 28 décembre : création de l'Institut Français d'Architecture (IFA), Francis Dollfus directeur
1980	Mai : création de l'association des personnels des CAUE 2 juin : assemblée générale des présidents de CAUE qui élabore les statuts de la FNCAUE		

VIE DES CAUE

CONTEXTE LÉGISLATIF

TUTELLES ET VIE POLITIQUE

	Création de la FNCAUE (premier président : Jean-Claude Monin , président du CAUE 73) Septembre : séminaire des personnels à Champagny-en-Vanoise		
1981	11 et 12 décembre : second colloque national des CAUE à Avignon (en présence du ministre Quilliot qui leur prédit « un avenir situé dans la triple perspective de la décentralisation, de la libération de l'architecture et de la nouvelle politique urbaine ») Création de la première Union régionale de CAUE dans les Pays de la Loire Janvier : premier numéro de <i>Brèves</i> , bulletin de la FNCAUE	Décembre : abandon de l'obligation de consultation des CAUE par les particuliers qui ne sont pas tenus de recourir à un architecte.	4 mars : Michel d'Ornano nommé ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, chargé des fonctions de ministre de la Culture et de la Communication 22 mai : Jack Lang nommé ministre de la Culture, Michel Crépeau nommé ministre de l'Environnement, Alain Bombard nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Environnement (jusqu'au 24 juin), 21 mai au 21 juin : Louis Mermaz ministre de l'Équipement et des Transports, lui succède Roger Quilliot ministre de l'Équipement et du Logement 9 novembre : Jean-Pierre Dupont nommé directeur de l'Architecture du ministère de l'urbanisme et du Logement
1982	Décembre : journées nationales d'études des CAUE à la Rochelle		
1983	Juillet : création des Unions régionales des CAUE du Centre et de Rhône-Alpes		24 mars : Jack Lang nommé ministre délégué à la Culture, Huguette Bourchardeau nommée secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée de l'Environnement et de la Qualité de la vie
1984	Février : création de l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées Juin : création de l'Union régionale des CAUE de Languedoc-Roussillon Septembre : création de l'Union régionale des CAUE de Bourgogne Octobre : Journées d'étude des CAUE à Strasbourg Novembre : création de l'Union régionale des CAUE de Lorraine		19 juillet : Huguette Bourchardeau devient ministre de l'Environnement 7 décembre : Jack Lang nommé ministre de la Culture
1985	Juin : premier congrès des CAUE à Angers (thème : « Territoires en projets »)		
1986	Journées nationales d'études « CAUE et collectivités locales »		20 mars : François Léotard nommé ministre de la Culture et de la Communication ; Philippe de Villiers nommé secrétaire d'Etat auprès

VIE DES CAUE

CONTEXTE LÉGISLATIF

TUTELLES ET VIE POLITIQUE

	<p>Première parution de « PACA magazine », bulletin du CAUE des Bouches-du-Rhône</p> <p>Octobre : création de l'Union régionale des CAUE de Picardie</p>		<p>du ministre de la Culture et de la Communication (démission 25 juin 1986) ;</p> <p>Alain Carignon nommé ministre délégué chargé de l'Environnement</p>
<h3>1987</h3>	<p>Mai : 10^e anniversaire de la création des CAUE à Hendaye et Saint-Jean-de-Luz</p> <p>Première parution de « Métamorphoses », bulletin du CAUE des Alpes-Maritimes</p> <p>Première parution de « Décisions », bulletin du CAUE de Charente-Maritime</p>		
<h3>1988</h3>	<p>Avril : première parution de « Opus », bulletin du CAUE de Saône-et-Loire</p>		<p>12 mai : Jack Lang nommé ministre de la Culture et de la Communication ; Catherine Tasca nommée ministre déléguée chargée de la Communication ;</p> <p>Brice Lalonde nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement</p> <p>28 juin : Jack Lang nommé ministre de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire ;</p> <p>Catherine Tasca nommée ministre déléguée chargée de la Communication</p> <p>13 mai au 23 juin : Emile Biasini nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Equipement et du Logement, chargé des Grands travaux</p> <p>28 juin : Emile Biasini nommé secrétaire d'Etat, chargé des Grands travaux</p>
<h3>1989</h3>	<p>Septembre : première parution de <i>Mosaïques</i>, bulletin du CAUE des Hautes-Alpes (jusqu'en septembre 1992)</p>		<p>Brice Lalonde nommé secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs</p>
<h3>1990</h3>	<p>Juin : 2^{ème} congrès national des CAUE à Béziers (thème : «Petites villes et villes moyennes, questions d'identités »)</p> <p>Juillet : première parution de <i>C'est en Eure-et-Loir</i> magazine », bulletin du CAUE d'Eure-et-Loir (jusqu'à l'hiver 1994)</p> <p>Décembre : première parution de <i>Contactis</i>, bulletin du CAUE de la Gironde</p> <p>Décembre : première parution de <i>Chicane</i>, bulletin du CAUE de l'Hérault</p>		<p>Brice Lalonde devient ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, puis ministre de l'Environnement</p>

VIE DES CAUE

CONTEXTE LÉGISLATIF

TUTELLES ET VIE POLITIQUE

<p>1991</p>			<p>16 mai : Jack Lang nommé ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement ; Georges Kiejman nommé ministre délégué à la Communication</p> <p>17 mai : Emile Biasini nommé secrétaire d'Etat aux Grands travaux</p>
<p>1992</p>	<p>Septembre : 3^e congrès national des CAUE à Bordeaux-Mérignac (« Paysages de l'environnement »)</p> <p>Première publication de <i>Séquences CAUE</i>, base de données des productions des CAUE</p> <p>Première parution du <i>Fil d'Ariane</i>, bulletin du CAUE de l'Aisne</p>		<p>2 avril : Jack Lang nommé ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale et de la Culture ; Jean-Louis Bianco nommé ministre de l'Equipement, du Logement et des Transports ; Ségolène Royal nommée ministre de l'Environnement</p> <p>4 avril : Jean-Noël Jeanneney nommé secrétaire d'Etat à la Communication</p>
<p>1993</p>	<p>Février : création de l'Union régionale des CAUE d'Aquitaine</p> <p>Été : première parution d'<i>Empreintes</i>, bulletin du CAUE de l'Aude</p> <p>Mai : première parution de <i>CAUEscopie</i>, bulletin du CAUE du Calvados</p> <p>Juin : première parution de <i>Bac public</i>, bulletin du CAUE des Landes</p>		<p>30 mars : Jacques Toubon nommé ministre de la Culture et de la Francophonie ; Bernard Bosson nommé ministre de l'Equipement, des transports et du Tourisme Michel Barnier nommé ministre de l'Environnement</p>
<p>1994</p>			
<p>1995</p>	<p>Juillet : <i>Rapport de mission sur les CAUE</i> par Christian Vigouroux</p> <p>Septembre : <i>Rapport provisoire sur l'état et les évolutions possibles des CAUE</i> par Jean-Pierre Muret</p> <p>Septembre : première parution de <i>Télécopipe</i>, bulletin du CAUE du Loiret</p>	<p>Loi d'orientation 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (dite « loi Pasqua »)</p>	<p>18 mai : Philippe Douste-Blazy nommé ministre de la Culture ; Bernard Pons nommé ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement et des Transports ; Corinne Lepage nommée ministre de l'Environnement (jusqu'au 7 novembre)</p>
<p>1996</p>	<p>Première mise en chantier de la convention collective des CAUE</p> <p>Première parution d'<i>Esquisse</i>, bulletin du CAUE de l'Ardèche</p> <p>Première parution de <i>Rendez-vous</i>, bulletin du CAUE de la Drôme</p>		<p>François Barré, directeur de l'Architecture</p>

VIE DES CAUE

CONTEXTE LÉGISLATIF

TUTELLES ET VIE POLITIQUE

<p>1997</p>	<p>Mars : 4^{ème} congrès national des CAUE à Lille (« Les CAUE en mouvement »)</p> <p>Mars : première parution de <i>La Gazette</i>, bulletin du CAUE de Haute-Savoie</p> <p>Octobre : colloque national « Du patrimoine quotidien au développement local » à Cahors</p> <p>Octobre : première parution d'<i>Imago</i>, bulletin du CAUE du Maine-et-Loire</p>		<p>4 juin : Catherine Trautmann nommée ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement ;</p> <p>Jean-Claude Gaysot nommé ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement ;</p> <p>Dominique Voynet nommée ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement</p>
<p>1998</p>	<p>Création de l'Union régionale des CAUE d'Auvergne</p> <p>Mise en place de la Conférence technique permanente (regroupant des directeurs de CAUE élus par région administrative)</p> <p>Mai : séminaire « Éléments pour construire une pédagogie de l'espace auprès des jeunes » à Paris</p> <p><i>Le métier de conseil des CAUE ; enjeux culturels et pratiques professionnelles</i> (recherche-étude de Jacques Allégret) pour l'Assemblée générale de la FNCAUE du 14 octobre 1998</p> <p>Octobre : première parution de <i>Tramp</i>, bulletin du CAUE de Saône-et-Loire (remplace <i>Opus</i>)</p>		<p>Création de la DAPA, direction de l'Architecture et du Patrimoine par la fusion de la direction du Patrimoine et de la direction de l'Architecture (les missions de cette dernière étant revenues au ministère de la Culture en 1995, après près de vingt ans de rattachement au ministère de l'Équipement) ; François Barré directeur</p>
<p>1999</p>		<p>Loi d'orientation 99-533 du 25 juin (dite « Loi Voynet ») pour le développement durable du territoire portant modification de la loi Pasqua</p> <p>Loi d'orientation 99-574 (dite loi Glavany) du 9 juillet 1999 agricole</p> <p>Loi du 12 juillet (dite « loi Chevènement ») relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale</p>	
<p>2000</p>	<p>Janvier : première parution de <i>Obis</i>, bulletin du CAUE du Rhône</p> <p>Avril : 5^e congrès national des CAUE à Strasbourg (« Lieux de vie : pour un projet partagé ! »)</p> <p>Avril : création de l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France</p>		<p>27 mars : Catherine Tasca nommée ministre de la Culture et de la Communication ; Michel Duffour nommé secrétaire d'État au Patrimoine et la Décentralisation culturelle</p>
<p>2001</p>	<p>Février : publication <i>Les CAUE</i> par Jean Girardon, collection CERTU</p> <p>Avril : Rapport du groupe de travail « <i>Missions et financement des CAUE</i> » présidé par Jean Frébault</p>		<p>Yves Cochet nommé ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</p>

2002			<p>7 mars : Jean-Jacques Aillagon nommé ministre de la Culture et de la Communication ; Gilles de Robien nommé ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement</p> <p>15 mai : Roselyne Bachelot-Narquin nommée ministre de l'Écologie et du Développement durable ; Tokia Saïfi nommée secrétaire d'Etat au Développement durable</p>
2003	<p>Décembre : <i>Mission d'expertise sur les CAUE</i> par Francis Le Doré, Georges Ribière et Jean-Claude Thoret</p> <p><i>Évaluation qualitative de l'assistance architecturale et paysagère aux particuliers</i> par Bernard Haumont et Sybille Manzoni</p>		
2004			<p>24 mars : Serge Lepeltier nommé ministre de l'Écologie et du Développement durable</p> <p>31 mars : Renaud Donnedieu de Vabres nommé ministre de la Culture et de la Communication</p>
2005			<p>21 avril : Renaud Donnedieu de Vabres nommé ministre de la Culture et de la Communication</p> <p>2 juin : Dominique Perben nommé ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement</p> <p>4 juin : Nelly Olin nommée ministre de l'Écologie et du Développement durable</p>
2006	<p>Avril : rencontres nationales de l'AUE à Angers (« Habiter les territoires de projets »)</p> <p>Septembre : université d'été des CAUE à Sylvanès (Aveyron)</p>		
2007	<p>Avril : Assemblée générale de la FNCAUE, signature de la convention collective nationale des CAUE</p> <p>Septembre : université d'été des CAUE en Corse-du-Sud</p> <p>19 et 20 décembre : colloque national des CAUE « 30 ans de la loi sur l'architecture... et après » à la Bibliothèque nationale de France</p>		<p>18 mai : Christine Albanel nommée ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement ; Alain Juppé nommé ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (jusqu'au 18 juin)</p> <p>19 juin : Jean-Louis Borloo nommé ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ; Nathalie Kosciusko-Morizet nommée secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie</p>

Chronologie synoptique des CAUE éditée pour le colloque « 30 ans de la loi sur l'architecture... et après », décembre 2007

Conception : Yves HELBERT (FNCAUE) sous la direction de Yves BRIEN (FNCAUE) - **Remerciements** à Florence CONTENAY et Julien GIUSTI pour leur relecture attentive

Sources : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Jean Girardon (*Les CAUE*, éd. Certu, 2001), Eric LENGEREAU (*L'État et l'architecture*, 2001), diverses publications des CAUE

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APCG	Association des Présidents des Conseils Généraux
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CJCE	Cour de Justice de la Communauté Européenne
DAPA	Direction de l'Architecture et du Patrimoine
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
DDAF	Direction Département de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGUHC	Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FFB	Fédération Française du Bâtiment
HQE	Haute Qualité Environnementale
IFA	Institut Français d'Architecture
IMA	Institut du Monde Arabe
MAPA	Marchés à Procédures Adaptées
MEDAD	Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
MICQP	Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques
MOP	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PAN	Plan Architecture Nouvelle
PLH	Programme Locale de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPP	Partenariat Public Privé
PUCA	Plan Urbanisme Construction et Architecture
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDRIF	Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
TDCAUE	Taxe Départementale des CAUE
TPU	Taxe Professionnelle Unique
ZAC	Zone d'Activité Commerciale
ZAD	Zone d'Aménagement Différé
ZFU	Zone Foncière Urbaine
ZPPAU	Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain
ZRU	Zone de Rénovation Urbaine
ZUS	Zone Urbaine Sensible

